

Université de Montréal

**Les processus décisionnels de l'intervention militaire au  
Canada (1990-2003) : une approche réaliste néoclassique**

par

Véronique Dumais

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.)  
en science politique

Juillet, 2010

© Véronique Dumais, 2010

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Les processus décisionnels de l'intervention militaire au Canada (1990-2003) : une  
approche réaliste néoclassique

Présenté par :  
Véronique Dumais

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Frédéric Mérand, président-rapporteur  
Michel Fortmann, directeur de recherche  
Alain Noël, membre du jury

## Résumé

La décision d'intervenir militairement ou non dans un conflit est certainement l'une des plus importantes qu'un État puisse prendre. Ces décisions sont coûteuses et très prégnantes tant au plan financier, politique que social. La recherche exposée vise à analyser les processus décisionnels canadiens en matière d'intervention militaire lors de la guerre du Golfe, la guerre en Afghanistan ainsi que la guerre en Irak. Le Canada est un cas très intéressant à étudier, car malgré son statut de puissance moyenne, il a pris part à sept conflits armés depuis 1867. Cette recherche tentera donc de déterminer ce qui motive le Canada à investir des ressources financières et humaines dans certains conflits, alors qu'il choisit de ne pas s'impliquer dans d'autres.

Certaines théories des relations internationales affirment que la politique de défense des États est guidée par le désir de maximiser leur puissance sur la scène internationale. D'autres théories mettent plutôt l'accent sur les valeurs des États, ou bien sur leur intégration dans des institutions internationales. Ces différentes hypothèses soulèvent l'importance des facteurs internes et externes, mais ne permettent pas de savoir lesquels priment. Ainsi, grâce à un modèle de prise de décision réaliste néoclassique, synthétisant ces deux types de facteurs, il est possible de déterminer lesquels des éléments internes (contraintes de politique interne, perception des dirigeants) ou externes (position relative du Canada dans le système international) prédominent lors de la décision d'entrer ou non en guerre.

**Mots-clés :** Canada, Golfe, Irak, Afghanistan, guerre, prise de décision, réalisme néoclassique, interventions militaires.

## **Abstract**

The decision to intervene militarily or not in a conflict is certainly one of the most important a government can take. These decisions are extremely significant financially, politically and socially costly. The research presented in this document analyzes decision-making processes in Canada during the Gulf War, the war in Afghanistan and the war in Iraq. Canada is a very interesting case to study because despite its middle power status, it took part in seven armed conflicts since September 1867. This research will therefore try to identify the reasons for Canada to invest financial and human resources in some conflicts, while it chooses not to get involved in others.

Some theories of international relations argue that the defence policy of states is guided by the desire to maximize their power on the international stage. Other theories will instead focus on values or norms internalized by states, or their integration into international institutions. These different assumptions raise the importance of internal and external factors, but do not tell which will prevail. Thus, using a neoclassical realism model of decision making synthesizing these two factors, it will be possible to determine which internal (internal policy constraints, perceptions of managers) or external factors (Canada's relative position in the international system) dominate in the decision to go to war.

**Keywords** : Canada, Gulf, Iraq, Afghanistan, war, decision-making, neoclassical realism, military interventions.

## Table des matières

Introduction .....	1
Chapitre 1. Les processus décisionnels – études et théories au Canada .....	7
1.1. Les études des processus décisionnels dans la politique de défense canadienne.....	7
1.2. Les processus décisionnels et les théories des relations internationales .....	12
1.3. Modèle de causalité du réalisme néoclassique.....	18
1.3.1. Principes du modèle causal .....	20
1.3.2. Question de recherche, postulat et hypothèse .....	22
1.4. Méthodologie de recherche .....	24
1.4.1. Le corpus d’analyse.....	25
Chapitre 2. La guerre du Golfe .....	29
2.1. Variable indépendante : la distribution de la puissance relative .....	31
2.2. Les variables intermédiaires.....	33
2.2.1. Autonomie de l’État .....	33
2.2.2. Cohésion des élites .....	37
2.2.3. Cohésion de la société.....	40
2.2.4 Cohésion des institutions politico-militaires .....	43
2.2.5 Influence des acteurs sociétaux et des groupes d’intérêt .....	47
2.2.6. Perceptions des décideurs .....	50
2.3. Variable dépendante : la décision .....	51
Chapitre 3. La guerre en Afghanistan .....	55
3.1. Variable indépendante : la distribution de la puissance relative .....	57
3.2. Les variables intermédiaires.....	59
3.2.1. Autonomie de l’État .....	59
3.2.2. Cohésion des élites .....	62
3.2.3. Cohésion de la société.....	65
3.2.4 Cohésion des institutions politico-militaires .....	67
3.2.5 Influence des acteurs sociétaux et des groupes d’intérêt .....	72

3.2.6. Perceptions des décideurs .....	73
3.3. Variable dépendante : la décision .....	76
Chapitre 4. La guerre en Irak .....	79
4.1. Variable indépendante : la distribution de la puissance relative .....	80
4.2. Les variables intermédiaires.....	82
4.2.1. Autonomie de l'État .....	82
4.2.2. Cohésion des élites.....	83
4.2.3. Cohésion de la société.....	87
4.2.4 Cohésion des institutions politico-militaires.....	89
4.2.5 Influence des acteurs sociétaux et des groupes d'intérêt .....	93
4.2.6. Perceptions des décideurs .....	95
4.3. Variable dépendante : la décision .....	98
Conclusion.....	105
Bibliographie.....	109

## Liste des figures et tableaux

**Figure 1** Modèle réaliste néoclassique de prise de décision.....21

**Tableau 1** Les variables et leurs indicateurs.....26

## Remerciements

Je me dois de remercier plusieurs personnes sans qui il m'aurait été impossible de réaliser ce mémoire. Tout d'abord, je remercie Michel Fortmann, mon directeur, qui a su me guider tout au long de ma recherche, et ce, avant même que j'amorce ma maîtrise. Son appui constant au cours de ces deux années m'a donné la confiance nécessaire pour mener à bien ce projet de recherche. Je remercie Frédéric Mérand, qui a pris le temps de lire la première ébauche de mon mémoire. Ses précieux conseils et questionnements m'ont grandement aidée à mettre la touche finale à cette recherche. Je tiens également à remercier Stéphanie von Hlatky, m'ayant engagé il y a maintenant près de trois ans au Centre d'études sur la paix et la sécurité internationale, et n'ayant cessé de m'aider et de me soutenir depuis. Puis, je remercie le Fonds de recherche sur la société et la culture ainsi que le Forum sur la sécurité et la défense pour leur appui financier

Sur une note plus personnelle, je tiens à remercier mon père, ma mère et ma sœur de m'avoir appuyée depuis toujours dans mon parcours académique. Je remercie également Josée, Marie-Pier, Michèle, Myriam, me soutenant depuis le secondaire; ainsi qu'Élise et Gaëlle, mes sœurs d'armes de la maîtrise, pour leur encouragement constant et leur façon de me faire oublier le stress de cette recherche. Finalement, je dédie ce mémoire à Laurent, sans qui cette expérience aurait été très difficile. Je n'oublierai jamais son oreille attentive, ses encouragements et ses bons conseils tout au long de ces années.

## Introduction

La décision d'intervenir militairement ou non dans un conflit est certainement l'une des plus importantes pour un État. Louis A. Delvoie affirme que « parmi les décisions qu'un gouvernement est amené à prendre, celles de déployer des forces armées, d'exposer des troupes au danger et de partir en guerre sont les plus lourdes de conséquences » (Delvoie 2003-2004, 63). Ces décisions sont coûteuses et très prégnantes tant au plan financier, politique que social. Les exemples historiques ne manquent d'ailleurs pas. Les crises de la conscription de 1917 et 1942 ont ainsi exacerbé le fossé politique et social entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Cet exemple souligne également que l'entrée en guerre d'un État peut façonner l'identité de sa population. Qui plus est, au niveau des conséquences financières, les données récentes soutiennent que le Canada prévoit dépenser l'impressionnante somme de 11,3 milliards de dollars, entre 2001 et 2011, dans le cadre de la guerre en Afghanistan<sup>1</sup> (Canada, Afghanistan 2009). Ces quelques exemples démontrent bien l'ampleur des impacts que peut avoir une intervention militaire sur un État et sa population.

La recherche présentée dans ce travail vise à analyser l'évolution des processus décisionnels en matière d'intervention militaire au Canada de 1989 à nos jours. Le Canada est un cas très intéressant à étudier, car malgré son statut de puissance moyenne, il a pris part à sept conflits armés depuis 1867<sup>2</sup> et a été un partenaire privilégié pour presque toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 1989, le Canada a été impliqué dans deux conflits armés et dans vingt-six missions onusiennes<sup>3</sup>. Il prend encore

---

<sup>1</sup> Cette guerre a également entraîné un coût humain avec le décès de 144 Canadiens, soit 140 soldats, deux travailleuses humanitaires, une journaliste et un diplomate (Radio-Canada 2010).

<sup>2</sup> Guerre d'Afrique du Sud (1899-1901) ; première Guerre mondiale (1914-1918) ; seconde Guerre mondiale (1939-1945) ; guerre de Corée (1950-1953) ; guerre du Golfe Persique (1990-1991) ; intervention au Kosovo (1999) ; intervention en Afghanistan (depuis 2002) (Roussel 2007, 4).

<sup>3</sup> APRONUC, FORDEPRENU, MANUH, MINUBH, MINUHA, MIPONUH, MITNUH, MOVUOR, ONUCA, ONURC, ONUSOM I, SFOR, ATNUTO, EUPOL-Kinshasa, FORPRONU, GOMNUII, INTERFET, MINUAR, MINUGUA, MINURCA, MIPRENUC, MONUIK, ONUMUZ, ONUSAL, ONUSOM II, UNAVEM II

part à ce jour à un conflit armé et à quinze missions onusiennes<sup>4</sup> (Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix s.d).

La réalité semble ainsi contredire la croyance populaire voulant que le Canada soit un État dirigeant sa politique étrangère selon des principes pacifistes. Effectivement, les nombreuses décisions de déployer l'armée, dans le cadre d'un conflit ou de missions de maintien de la paix, dénotent que le Canada n'est pas seulement une puissance pacifique, mais également une puissance militaire. Cette dualité entre la rhétorique pacifiste et les actions militaires fait du Canada un cas fascinant. Dans cette perspective, la question de recherche est extrêmement pertinente. Quels sont les facteurs poussant un État tel que le Canada à intervenir dans autant de conflits? Pourquoi le Canada, un État subissant très peu de menaces directes à sa sécurité nationale, engage-t-il d'importantes ressources financières dans l'envoi de troupes en zone de conflit? Pourquoi les gouvernements canadiens prennent-ils le risque électoral associé à la perte de vies humaines? Ce travail cherchera à comprendre les processus décisionnels canadiens dans trois conflits survenus après la fin de la guerre froide, soit la guerre du Golfe, la guerre en Afghanistan et la guerre en Irak. Cette recherche déterminera ce qui motive le Canada à investir des ressources financières et humaines dans certains conflits, alors qu'il choisit de ne pas le faire pour d'autres. Puis, en mettant en évidence les facteurs motivant ou décourageant ces trois interventions, il sera possible de déterminer s'il existe une continuité dans les processus décisionnels. Cette analyse est pertinente dans la mesure où certains auteurs canadiens critiquent le manque de cohérence des décisions dans le domaine de la défense canadienne (Bland 2007, 130).

Il existe trois principales hypothèses pour expliquer la décision de prendre part à un conflit armé. Ces hypothèses mettent chacune l'accent sur une source d'influence particulière pour expliquer les choix d'intervention du Canada. L'hypothèse morale postule tout d'abord que le Canada interviendra militairement dans différentes régions du monde pour défendre ses valeurs profondes. Ces interventions se déroulent quasi uniquement dans

---

<sup>4</sup> EUPOL-Afghanistan, FMO, KFOR, MINUS, MINUT, MPUE, ONUCI, OSCEBIH, FNUOD,

un cadre multilatéral. Cette hypothèse soutient que le Canada doit intervenir pour maintenir l'ordre et la paix dans le monde. Ce type d'explication, avec son accent sur les valeurs canadiennes et l'importance des institutions internationales, s'apparente fortement aux explications constructiviste et libérale institutionnelle.

La seconde hypothèse expliquant le choix d'intervenir dans un conflit donné soulève l'importance de l'intérêt national. Cette hypothèse géostratégique affirme ainsi que la politique de défense du Canada serait guidée par une volonté de maximisation de son intérêt national. Cette hypothèse peut évidemment être associée à la théorie réaliste des relations internationales.

Puis, selon la dernière hypothèse, la décision d'intervenir est déterminée par des facteurs de politique interne d'un État. Ainsi, le Canada ne serait pas influencé par les jeux de puissance, ou bien par l'importance des institutions internationales, mais bien par la situation politique du parti au pouvoir, le cycle électoral, les considérations budgétaires, ou l'opinion publique des citoyens. Ces éléments sont évidemment quelques exemples des multitudes de ramifications que ces facteurs peuvent avoir. Les influences de la politique interne sur les décisions de politique de défense sont effectivement multiples et très complexes.

De ces trois hypothèses découle la problématique de recherche. Alors que des hypothèses mettent l'accent sur la politique intérieure et la maximisation de la puissance nationale; d'autres explications mettront plutôt l'accent sur les valeurs des États, ou bien sur leur intégration dans des institutions internationales. Ces différentes hypothèses soulèvent l'importance des facteurs internes et externes, mais ne permettent pas de savoir lesquels priment lors de la prise de décision. Grâce à un modèle synthétisant ces deux types de facteurs, il sera possible de déterminer lesquels des éléments internes ou externes prédominent lors de la décision d'entrer ou non en guerre.

Le modèle de prise de décision avancé dans ce mémoire, issu de la théorie réaliste néoclassique, permettra de déterminer l'importance relative des facteurs externes (position relative du Canada dans le système international) et des facteurs internes (contraintes de politique intérieure, perception des dirigeants) dans la décision d'intervenir dans le golfe Persique en 1990, en Afghanistan en 2001, ainsi qu'en Irak en 2003. L'observation des motivations sous-jacentes à ces décisions lors de ces trois conflits permettra de repérer les constances. La compréhension de l'évolution des déterminants de ce geste politique lourd de conséquences est très importante pour la gestion des interventions militaires futures. Qui plus est, Peter Volpe souligne qu'une meilleure connaissance de la dynamique des interventions pourra aider les États démocratiques à améliorer la qualité des relations avec leurs alliés, ainsi que leur gestion des coalitions multinationales formées pour intervenir dans les zones conflictuelles (Volpe 2004, 3).

Des études de cas découpées selon les variables réalistes néo-classiques seront utilisées pour l'analyse des décisions lors de la guerre du Golfe, de la guerre en Afghanistan et de la guerre en Irak. À l'aide du modèle de prise de décision réaliste néoclassique, cette méthode permettra de retracer les différentes étapes ayant mené le gouvernement canadien à s'impliquer dans le Golfe et en Afghanistan, mais de ne pas intervenir en Irak. La recréation de l'histoire de chaque processus permettra de retracer les facteurs d'influences internes et externes ayant eu un impact sur la décision finale. Pour reconstruire chacune des trois décisions, un amalgame de sources primaires sera utilisé. Parmi celles-ci, notons les politiques gouvernementales, les discours et les écrits des élus, les débats à la Chambre des communes, ainsi que des données budgétaires et économiques. Une quantité importante de sources secondaires analysant le rôle du Canada pour nos études de cas servira également à l'analyse.

Ce travail sera divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre servira à mettre en perspective la problématique de la recherche. C'est dans ce chapitre que sera fait le tour d'horizon des études abordant les processus décisionnels de la Défense canadienne. Il analysera également ce que les grandes théories des relations internationales ont à dire sur

la prise de décision en matière d'intervention militaire. Ceci amènera finalement au modèle de causalité et à la méthodologie qui sera utilisée pour la recherche. Les trois chapitres suivants traiteront respectivement de la guerre du Golfe, de la guerre en Afghanistan et de la guerre en Irak. Pour chacun de ces chapitres, l'historique des décisions canadiennes sera retracé à travers les variables du modèle réaliste néoclassique de prise de décision. En conclusion, ces trois études de cas permettront de mettre en perspective l'évolution de la prise de décision en matière d'intervention militaire au Canada depuis la fin de la guerre froide.



# **Chapitre 1. Les processus décisionnels – études et théories au Canada**

## **1.1. Les études des processus décisionnels dans la politique de défense canadienne**

Il existe un nombre important d'études sur la prise de décision en politique canadienne. En raison de l'espace limité disponible pour synthétiser l'ensemble de ces recherches, cette section se concentrera sur les travaux traitant des processus décisionnels au niveau de la politique de défense canadienne. Ce tour d'horizon, sans être exhaustif, sera pertinent pour entreprendre les réflexions sur la thématique de cette recherche.

Pour commencer, plusieurs auteurs croient que la politique de défense canadienne est influencée principalement par le système international. Nossal, Roussel et Paquin distinguent deux composantes du système international influençant les processus décisionnels, soit l'environnement dans lequel évolue l'État et la place qu'il occupe dans cet environnement (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 33). La localisation géographique et politique du Canada, la structure économique mondiale ainsi que les alliances étatiques sont d'autres facteurs externes pouvant influencer, à divers degrés, les processus décisionnels en politique de défense canadienne (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 34-37). Effectivement, la localisation géographique influence les enjeux qu'un État doit affronter. La longue frontière que le Canada partage avec les États-Unis, la première puissance mondiale, influence certainement les décisions de défense. Puis, l'importance du territoire canadien situé dans l'Arctique influe également sur les choix que le Canada doit faire pour protéger son territoire. La localisation politique d'un État fait quant à elle référence à son rang dans la hiérarchie des puissances internationales. Cette position a un impact certain sur les politiques qu'un État pourra mettre en œuvre. Dans cette perspective, les alliances peuvent augmenter la puissance et les possibilités d'un État. Par exemple, le Canada ne pourrait pas

prendre en charge unilatéralement la mission en Afghanistan. Les coalitions permettent donc au Canada de jouer un rôle de défense sur la scène internationale. Finalement, la structure économique du Canada influence les relations qu'il entretient avec ses partenaires. Ainsi, l'analyse démontrera plus loin que les importants liens commerciaux que le Canada entretient avec les États-Unis font parties du calcul lorsque le Canada décide d'appuyer ou non les États-Unis dans des interventions militaires.

Observons maintenant les multiples influences internes des processus décisionnels de la politique de défense canadienne. Tout d'abord, les auteurs analysant les décisions politiques au Canada se sont intéressés à la puissance de l'exécutif. Avec le système parlementaire de Westminster, lorsqu'un gouvernement est élu majoritairement, il contrôlera non seulement le pouvoir exécutif, mais également le pouvoir législatif. Ce double contrôle est également facilité par la discipline de parti. La discipline de parti « permet au parti majoritaire de compter sur l'appui de ses députés lors des votes pris en Chambre » (Pelletier et Tremblay 2005, 328). C'est ainsi que Wayne C. Thompson souligne qu'une fois que le gouvernement s'est engagé fermement dans sa politique de défense, ou envers un traité international, il y a peu de chance que le Parlement réussisse à renverser la vapeur (Thompson 1988, 162-163). Par exemple, comme cela sera abordé plus en détail dans le deuxième chapitre, lorsque le premier ministre Brian Mulroney s'est engagé à soutenir les États-Unis dans son intervention au golfe Persique, l'opposition parlementaire n'a pas réussi à le faire changer de cap. L'influence des positions des partis d'opposition avant les décisions gouvernementales sera observée plus en détail dans nos trois études de cas

Thompson souligne également l'importance du premier ministre dans la politique canadienne. Ce dernier, plus puissant que le Président américain, « décide souverainement de la composition de son équipe ministérielle, du haut mandarinat et de la magistrature, fixe les grandes orientations de l'action gouvernementale sur la scène nationale comme dans les relations extérieures et choisit la date des élections » (Pelletier et Tremblay 2005, 315). De

plus, bien que le gouverneur général soit le Commandant en chef du Canada, la coutume veut que celui-ci agisse uniquement sous les conseils du premier ministre. Ainsi, « c'est le premier ministre qui domine réellement la politique de défense »<sup>5</sup> (Thompson 1988, 163). Kim Richard Nossal souligne du même trait l'importance du leadership personnel du premier ministre sur la politique de défense. Pour illustrer son point, Nossal a par exemple comparé le caractère interventionniste de Borden et de Trudeau, par rapport à King et Clark, qui ont réagi internationalement lorsque c'était absolument nécessaire (Nossal 1985).

Ensuite, plusieurs études sur les processus décisionnels de la politique de défense canadienne analysent l'impact de l'opinion publique sur les décideurs canadiens. Guy Lachapelle souligne que les moments de crise internationale sont idéaux pour analyser la relation entre l'opinion publique et les décisions gouvernementales. Selon Lachapelle, les décisions des dirigeants politiques varieront selon « l'importance des enjeux et [...] leur visibilité dans les médias » (Lachapelle 2003, 911). Martin et Fortmann abordent la façon dont l'opinion publique devient parfois le bouc émissaire d'un gouvernement n'ayant pas la « volonté politique d'allouer les ressources adéquates à une politique internationaliste constructive » (Martin et Fortmann 2001, 51). L'opinion publique est par exemple souvent associée à la décision canadienne de ne pas participer à la guerre en Irak. Par ailleurs, comme peu de citoyens s'intéressent réellement aux questions de défense, certains auteurs affirment qu'il est nécessaire de remettre en question l'importance de l'opinion citoyenne (Jacobs 1992). Middlemiss et Sokolsky vont plus loin en soutenant que les élus ne sont pas plus attentifs que les citoyens à la politique de défense, et ceci en raison du rôle secondaire joué dans ce domaine par le Canada (Middlemiss et Sokolsky 1989, 69). Qui plus est, comme les questions de défense sont très rarement des enjeux électoraux, les élus ont peu d'incitatifs politiques les amenant à se tenir informés et intéressés par ces questions (Graham 2002, 25). Finalement, Thompson affirme pour sa part que l'opinion publique influence réellement les processus décisionnels en défense canadienne. Cependant, il

---

<sup>5</sup> Les citations de langue anglaise ont été traduites librement par l'auteur.

souligne que l'effet combiné du public et des médias sur les décisions au niveau de la politique de défense canadienne est très élastique (Thompson 1988, 171). En résumé, il n'y a pas de consensus sur l'importance de l'opinion publique sur les processus décisionnels. Il sera donc intéressant d'étudier cette variable dans nos trois études de cas.

D'autres études des processus en politique de défense canadienne observent le rôle des comités parlementaires. Selon Thompson, c'est à travers les travaux des comités parlementaires que se produit la plus grande influence parlementaire sur la politique de défense (Thompson 1988, 167). Ceci s'explique grâce à la grande diversité des idées politiques émanant des travaux des comités, ainsi que par leur faible partisanerie. En effet, les députés « peuvent questionner les ministres et les hauts fonctionnaires, interroger des experts et mener des enquêtes tant au Canada qu'à l'étranger, et ce, dans une atmosphère beaucoup moins partisane que celle qui règne sur le parquet de la Chambre » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 458).

Certains auteurs analysent pour leur part la façon dont les décisions de politiques de défense canadienne sont prises. Lorsqu'un gouvernement se retrouve face à un dilemme d'intervention militaire, il doit toujours se demander si la guerre est nécessaire, si elle est susceptible de produire les résultats escomptés et si elle aura plus de conséquences positives que négatives (Delvoie 2002-2003, 63). Shaun Tymchuk affirme par ailleurs que le processus d'élaboration des politiques internationales n'est pas toujours ordonné de la sorte. Selon lui, le changement au niveau des politiques internationales d'un État se produit lorsque « le problème est incontournable, qu'une solution se présente et que l'appui politique est assuré » (Thymchuk 2008, 100). Douglas Bland traite également du manque d'ordre et de méthode dans les processus décisionnels de la Défense canadienne. Il affirme qu'au grand désarroi des officiers des Forces canadiennes, les dirigeants « mènent et gèrent la politique de défense de façon erratique et ad hoc, de crise en crise, libres de toute obligation associée à une stratégie nationale en ce domaine » (Bland 2007, 130). Ces affirmations sont intéressantes dans la mesure où un des buts de cette étude est de

déterminer si une continuité existe dans la prise de décisions en politique de défense canadienne. Puis, Middlemiss et Sokolsky abordent les influences extérieures, intérieures et gouvernementales de la politique de défense canadienne pour conclure que le Canada est beaucoup plus autonome dans sa politique de défense que ce que la culture populaire laisse entendre (Middlemiss et Sokolsky 1989). Cette affirmation sera testée dans cette étude, pour ainsi déterminer l'importance relative des puissances dominantes sur les processus décisionnels canadiens.

Finalement, les analyses organisationnelles et bureaucratiques sont aussi utilisées pour comprendre les processus décisionnels de la défense canadienne. David B. Dewitt compare par exemple les cultures organisationnelles respectives de la Défense nationale et des Affaires étrangères canadiennes pour déterminer leur influence respective. Il évalue ainsi l'impact du concept de sécurité humaine, fortement promu par le ministère des Affaires étrangères, chez les Forces canadiennes (Dewitt, 2007). Du côté des analyses bureaucratiques, les auteurs cherchent à déterminer pourquoi les décisions de défense ne sont pas toujours rationnelles. Nelson Michaud décortique d'ailleurs les dynamiques bureaucratiques des compromis pour en arriver à des décisions acceptables par tous (Michaud 1997). Michaud utilisa également les principes du très célèbre Graham T. Allison pour déterminer s'ils s'appliquaient toujours à la politique canadienne après vingt-cinq ans (Michaud 1996). Allison est effectivement un des auteurs ayant le plus fait avancer les analyses organisationnelles. Il souligne que les décisions sont le résultat de luttes d'influence entre les organisations gouvernementales impliquées, et ne sont ainsi pas rationnelles (Allison 1971). Les analyses organisationnelles et bureaucratiques sont très importantes pour ouvrir la boîte noire des processus décisionnels et comprendre le rôle fondamental de la fonction publique. Ces éléments seront analysés pour nos trois études de cas en observant, entre autres, la relation entre les organisations politiques et les organisations militaires.

En conclusion, ce tour d'horizon démontre bien qu'un nombre important d'éléments a le pouvoir d'influencer la façon dont le Canada prend ses décisions au niveau de la défense. Selon les perspectives théoriques d'un auteur, un type de facteur sera considéré comme étant plus pertinent. Ces associations entre les principales théories des relations internationales et les facteurs explicatifs des prises de décision seront vues dans la partie qui suit. La comparaison des qualités et faiblesses explicatives de ces différentes théories permettra ensuite d'établir le modèle de causalité dans la partie suivante. Ce dernier, d'inspiration réaliste néoclassique, offrira un schéma de la prise de décision mettant d'abord l'accent sur la position relative du Canada dans le système international (variable indépendante), tout en prenant en considération les contraintes de politique intérieure et les perceptions des élites (variable intermédiaire) sur la décision d'intervenir ou non dans un conflit (variable dépendante).

## **1.2. Les processus décisionnels et les théories des relations internationales**

La plupart des théories des relations internationales cherchent à expliquer les comportements des États. Certaines d'entre elles tentent également de prédire leurs politiques étrangères et de défense. Les principes issus de quatre différentes théories, soit l'internationalisme libéral, le constructivisme, le réalisme structuraliste, ainsi que le réalisme néo-classique, seront analysés dans cette section.

La première théorie dominant l'analyse de la politique de défense canadienne est le libéralisme. Cette analyse se concentrera sur la version du libéralisme ayant le plus marqué les études et la pratique de la politique de défense canadienne : l'internationalisme libéral. L'internationalisme libéral est une théorie de la politique étrangère reposant sur le postulat de l'indivisibilité de la paix. Ce principe veut que « le sort de tous les États et de la paix du système international soit inexorablement interconnecté » (Nossal 1989, 143). Cette conception de l'internationalisme repose sur une vision anarchique du système international

voulant que « les tensions, l'armement et la guerre ne puissent être évité dans un système d'États indépendants, car par définition un tel système n'a pas de gouvernement pour maintenir l'ordre au sein de chaque État et pour protéger les citoyens les uns des autres tensions » (Goldman 1994, 1). Il est donc important que tous les pays s'unissent, à travers des institutions internationales, pour régler les situations conflictuelles de toutes les régions du monde, car tous ces conflits peuvent dégénérer en conflit mondial. Ceci s'explique par le fait que « le progrès technologique et l'interdépendance économique croissante des sociétés ont rendu illusoire, sinon dangereuse les velléités de repli sur soi » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 255). Ainsi, selon l'internationalisme libéral, la célèbre citation du sénateur Raoul Dandurand en 1924 selon laquelle le Canada est « une maison à l'épreuve du feu, très éloignée des matières inflammables » ne correspond plus à la réalité (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 2008).

L'internationalisme libéral explique la coopération des États grâce aux institutions internationales (Mearsheimer 1995). Considérant l'importante tradition internationaliste du Canada, les variables de l'internationalisme libéral sont certes très pertinentes pour cette recherche. La promotion des approches multilatérales est en effet un élément fondamental de la politique étrangère canadienne depuis le milieu du siècle dernier (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 258-9). Par ailleurs, il semble difficile de croire que cette relation causale pourrait expliquer à elle seule la politique étrangère canadienne, ou dans le cas qui nous intéresse, les différentes interventions militaires du Canada. Une multitude de variables de niveaux intraétatique, étatique et systémique se conjuguent en effet lorsqu'un gouvernement décide d'intervenir militairement dans un conflit. Il est ainsi nécessaire d'aller plus loin que la relation causale proposée par l'institutionnalisme libéral pour réellement ouvrir la boîte noire des décisions étatiques. Le climat politique, la force du gouvernement et les positions des dirigeants politiques sont, entre autres, des variables qu'il est nécessaire de considérer pour pouvoir avoir un portrait précis d'un processus décisionnel donné. Ainsi, malgré la pertinence théorique de l'internationalisme libéral, une approche plus synthétique semble nécessaire pour cette recherche. Cette qualité se retrouve

chez l'approche réaliste néoclassique, qui inclut des variables de niveau systémique, étatique et individuel pour expliquer la politique étrangère des États. Cette théorie, qui sera expliquée en détail plus loin dans ce chapitre, permet de mettre en relation des variables de niveau interne (contraintes domestiques, perception des dirigeants) et l'impact de la puissance relative d'un État pour synthétiser les décisions de politique étrangère.

Proche de l'internationalisme libéral, le constructivisme utilise effectivement lui aussi les valeurs et la culture pour comprendre les décisions de défense des États. Bien que le constructivisme n'a pas été conçu pour les analyses de politique étrangère, il est possible de l'utiliser pour jeter une nouvelle lumière sur ce type d'études (Checkel 2008). Les normes culturelles, issues de la relation complexe entre les agents et la structure, constituent les éléments qui détermineront les actions des États envers les autres États (Wendt 1992). Ainsi, selon Martha Finnemore, ce sont ces normes et ces valeurs, intégrées dans les institutions, qui déterminent les décisions étatiques en matière d'intervention militaire (Finnemore 1996). Cette théorie expliquerait par exemple l'intervention canadienne au Rwanda en 1994 comme étant l'expression de nos valeurs de liberté, de paix et de protection des droits humains. Au Canada, le constructivisme a principalement été utilisé dans le cadre des analyses de la « culture stratégique ». Des spécialistes de cette question, tels que Roussel, Haglund et Richard Nossal<sup>6</sup> ont analysé l'impact de la culture stratégique canadienne sur la formulation de la politique étrangère canadienne. Roussel définit la culture stratégique comme « un ensemble cohérent et persistant d'idées, propre à un contexte sociohistorique donné, qu'entretient une communauté à l'égard de l'usage de la force armée et du rôle des institutions militaires » (Roussel 2007). Cooper et Higgot ont pour leur part contribué à l'approche théorique en analysant l'impact de la culture stratégique sur les diplomates et les services diplomatiques du Canada (Cooper 1997; Higgot 1997). Le cadre théorique constructiviste a également été utilisé pour déterminer

---

<sup>6</sup> Les plus importants spécialistes de la culture stratégique canadienne se retrouvent dans l'ouvrage de Stéphane Roussel « Culture stratégique et politique de défense : L'expérience canadienne » (Roussel 2007).

l'impact des valeurs canadiennes sur la conduite de la politique étrangère du pays (Stairs 2003), sur la dynamique des relations entre le Canada et les États-Unis (Golob 2002), ainsi que sur la création de normes internationales (Riddell-Dixon 2004). De plus, la théorie constructiviste a été utilisée pour analyser la décision du Canada d'intervenir dans certains conflits donnés, comme cette étude désire le faire. Une analyse constructiviste de la décision du Canada de ne pas intervenir en Irak a d'ailleurs été faite par Srdjan Vucetic (Vucetic 2006).

Bien que la valeur analytique du constructivisme ne soit pas remise en question, la théorie ne sera pas retenue pour cette analyse. Premièrement, en raison de la courte période de temps analysée, les deux variables principales du constructivisme (identité et culture) resteront constantes. De plus, bien que les variables culturelles ne pourraient être négligées dans une analyse de la politique étrangère canadienne, il est nécessaire de se demander si l'explication constructiviste est suffisamment synthétique pour expliquer l'ensemble des facteurs influençant un État à intervenir militairement dans un conflit. Il semble d'ailleurs difficile de ne pas prendre en considération la puissance militaire d'un État lors de l'analyse de ses interventions militaires. Ainsi, dans le cas qui nous concerne, considérant l'influence militaire des États-Unis, il apparaît nécessaire de prendre en compte l'impact de la puissance relative du Canada pour comprendre ses choix de défense. L'approche réaliste néoclassique devient donc ici une bonne alternative, en intégrant les variables culturelles du constructivisme à son cadre réaliste basé avant tout sur la puissance relative des États. Ce modèle permettra ainsi d'effectuer une analyse plus complète des décisions d'interventions militaires du Canada.

La troisième théorie délaisse les valeurs et la culture pour se concentrer sur l'intérêt des États. Pour les réalistes structuralistes, le système international est anarchique. Conséquemment, les comportements des États sont uniquement déterminés par la distribution de la puissance dans le système international (Mearsheimer 2001). Le réalisme structuraliste voit les États comme indifférenciés, cherchant tous à maximiser leurs intérêts.

Pour maximiser leurs intérêts, les États peuvent d'abord faire contrepoids à l'État ou aux États dominant le système international. Leur seconde option est de s'allier à un État ou à une coalition d'États pour garantir leur sécurité<sup>7</sup> (Waltz 1979). Cette dernière option est intéressante pour analyser la politique étrangère du Canada, qui a une tendance historique à agir de façon multilatérale. Différentes études se basant sur la théorie réaliste structuraliste ont d'ailleurs tenté de déterminer comment les intérêts et le désir de puissance guident les décisions à caractère international du Canada. Cooper, Higgot et Nossal tentent de comprendre différentes politiques canadiennes sous l'angle de l'intérêt national, utilisant le concept de puissance moyenne pour décrire le type de diplomatie pratiqué par l'État. Ces derniers analysent par exemple la formation de la coalition lors de la guerre du Golfe. Le Canada aurait choisi de se joindre à la coalition pour protéger ses intérêts nationaux en défendant le principe de souveraineté territoriale et en maintenant un monde en paix. Parmi les autres exemples où le Canada aurait ainsi tenté de maximiser ses intérêts nationaux, les auteurs soulignent les enjeux des droits humains et des changements climatiques. Ces deux enjeux ont en effet permis au Canada d'optimiser son influence dans les forums internationaux (Cooper, Higgot et Nossal 1993). De plus, certains auteurs réalistes structuralistes utilisent des cas où le Canada a fait preuve d'unilatéralisme dans sa politique étrangère pour affirmer qu'il tente bel et bien de maximiser ses intérêts et son pouvoir sur la scène internationale<sup>8</sup> (Stromberg 2006, Gotlieb 2004, Neufeld 1995).

Cependant, cette perspective de recherche n'offre pas un portrait complet des processus décisionnels au niveau de la politique de défense, dans la mesure où elle n'inclut pas l'analyse des facteurs internes. Les postulats mêmes de la théorie ne permettent pas d'affirmer qu'un État peut agir selon des motivations qui lui sont propres, en dehors des simples forces structurantes du système. Ainsi, malgré que certains auteurs tentent de le

---

<sup>7</sup> « Bandwagoning »

<sup>8</sup> Parmi les exemples d'unilatéralisme canadien mentionné par les auteurs, notons « the Arctic Waters Pollution Prevention Act in 1970, its declaration of straight baselines around the Arctic Archipelago in 1985, and the so-called Turbot War launched by enforcement of amendments to the

faire, cette théorie n'est pas conçue pour comprendre les comportements spécifiques du Canada. Ceci s'explique simplement par le fait que tous les États sont considérés comme indifférenciés, et ne peuvent donc pas avoir de motivations propres sous-jacentes à leur politique étrangère. Kenneth Waltz admet effectivement que son modèle théorique a une utilité limitée pour expliquer l'élaboration de la politique étrangère de chaque État considéré individuellement<sup>9</sup> (Waltz 1986, 329).

La dernière théorie considérée est le réalisme néoclassique. Cette théorie utilise l'importance des pouvoirs relatifs dans le système international comme variable indépendante, tout en intégrant des variables intermédiaires de niveau étatique pour expliquer la politique extérieure des États (Rose 1998). Contrairement au réalisme structuraliste, cette approche ouvre la porte aux influences internes et aux particularités des États pour comprendre leurs décisions à caractère international. Cette approche considère donc les États comme des unités différenciées (Schweller 1998). Le réalisme structuraliste et le réalisme néoclassique se distinguent également grâce à ce qu'il cherche à expliquer; ils n'ont pas la même variable dépendante. Taliaferro souligne que le réalisme structuraliste cherche à expliquer les enjeux internationaux, mais ne permet pas de prédire la politique étrangère d'États particuliers. Le réalisme néoclassique cherche pour sa part « à expliquer les variations entre les politiques étrangères d'États particuliers à travers le temps, ou bien d'États différents confrontés à des contraintes externes similaires » (Taliaferro 2006, 480). Comme la théorie réaliste néoclassique intègre des variables systémiques et nationales très générales se retrouvant chez tous les États, cette théorie est très pertinente pour analyser le cas canadien. Le cadre d'analyse réaliste néoclassique permet ainsi de comprendre l'évolution des déterminants lorsque le Canada décide d'intervenir dans certains conflits où sa sécurité n'est pas directement menacée. En tentant de réconcilier les différentes

---

Coastal Fisheries Protection Act in 1995 » (Stromberg 2006).

<sup>9</sup> « Waltz (1996) himself argued famously that 'international politics is not foreign policy', implying that theory development and foreign policy analysis had become two distinct endeavours with little connection to each other » (Wohlforth 2008, 35).

approches mentionnées plus haut, le réalisme néoclassique permet de se rapprocher davantage de la réalité des processus décisionnels. Cette approche tente en effet d'inclure les contraintes internes et externes influençant les décideurs. Ceci sera décrit plus en détail dans les pages qui suivent.

### **1.3. Modèle de causalité du réalisme néoclassique**

La construction de ce modèle de causalité est inspirée du récent ouvrage de Lobell, Ripsman et Taliaferro intitulé « *Neoclassical Realism, The State and Foreign Policy* ». Ces derniers identifient de façon très détaillée les postulats de cette théorie dans leur chapitre introductif (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009). Le premier postulat veut que la politique étrangère d'un État soit guidée tout d'abord par sa place dans le système international et ses capacités matérielles relatives. Ils soulignent que les variables systémiques doivent demeurer les variables indépendantes du calcul, car malgré les intentions d'un État, il ne peut transcender les limites induites par sa position dans le système international. La citation suivante illustre d'ailleurs les mécanismes engendrés par le système international selon cette école théorique : « Les forces systémiques créent des mesures incitatives pour tous les États les amenant à œuvrer vers une plus grande efficacité pour leur propre sécurité » (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 4).

Ainsi, comme les autres théories réalistes, les réalistes néoclassiques croient que l'anarchie du système international engendre des conflits (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 4). Par ailleurs, les réalistes néoclassiques se démarquent de leurs prédécesseurs en avançant que l'anarchie internationale n'est pas simplement menaçante pour la sécurité de chaque État. L'anarchie serait plus complexe qu'une simple menace perpétuelle, rendant ainsi son interprétation difficile pour les États. Ainsi, ceux-ci ont de la difficulté à savoir si leur sécurité dans le système international est assurée ou non. Cette vision distincte des conséquences de l'anarchie chez les réalistes néoclassiques démontre bien pourquoi la prise

en compte des variables de niveaux étatiques est nécessaire à la compréhension de l'action des États.

Comme les réalistes classiques, les réalistes néoclassiques croient que le pouvoir de l'unité étatique varie selon les États, et selon les périodes historiques. De plus, les néoclassiques rejoignent également leur prédécesseur en soutenant que l'État est l'acteur le plus important de la politique internationale (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 24). Ceci est d'autant plus important pour les réalistes néoclassiques dans la mesure où ces derniers ne croient pas que le système international permet de prédire comment chaque État répondra aux forces du système international (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 28). C'est dans cette perspective que ces auteurs postulent que les États ne sont pas des acteurs unitaires. Les rapports de force à l'intérieur de l'État sont importants pour comprendre leur politique étrangère. Ainsi, pour les réalistes néoclassiques, l'État n'est pas complètement autonome de la société civile (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 27). La citation suivante démontre d'ailleurs que même les dirigeants étatiques ne peuvent agir totalement en vase clos :

[...] while the executive is potentially autonomous from society, in many contexts political arrangements frequently compel it to bargain with domestic actors (such as the legislature, political parties, economic sectors, classes, or the public as a whole) in order to enact policy and extract resources to implement policy choices (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 25).

Bref, ces différents postulats démontrent bien que malgré la constance de certains principes réalistes de bases, tels que l'importance de la puissance dans le système international, le réalisme néoclassique intègre de nouveaux éléments très intéressants pour comprendre les politiques étrangères propres à chaque État.

Qui plus est, puisque cette théorie est relativement récente, elle est encore peu utilisée pour analyser la politique de défense du Canada. Elle a par exemple été utilisée de façon très sommaire par Norrin M. Ripsman pour démontrer que les groupes d'intérêt

avaient une influence sur la politique internationale, contrairement à ce que disent les réalistes structuralistes. Pour ce faire, il cita brièvement l'influence des groupes de pression québécois sur la décision du gouvernement libéral de ne pas suivre les États-Unis en Irak en 2003 (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 288). Un autre article traitant du réalisme néoclassique a également été écrit par David Haglund et Tudor Onea en 2008. Ces derniers avancent que le réalisme néoclassique a été utilisé dans l'analyse de la politique étrangère canadienne bien avant qu'il soit connu sous son nom actuel (Haglund et Onea 2008, 61). Haglund et Onea analysent différents comportements canadiens à l'aide du réalisme néoclassique. Parmi ceux-ci, notons le mythe du sacrifice. Ce mythe soutient que le Canada ne veut pas être abandonné par ces alliés, mais qu'il ne veut cependant pas être entraîné avec eux dans des conflits. Ce mythe aurait persisté au Canada depuis son passé de colonie et d'allié minoritaire (OTAN). Ainsi, sa position dans le système international amène le Canada à vouloir des alliés, mais des forces internes le poussent à ne pas appuyer ses alliés en cas de conflits. Tout en soulignant quelques faiblesses du réalisme néoclassique, Haglund et Onea lui prédisent un long avenir dans l'analyse de la politique étrangère canadienne.

### **1.3.1. Principes du modèle causal**

Le réalisme néoclassique est une théorie intéressante dans la mesure où elle conserve la simplicité causale des théories réalistes, tout en offrant une voie mitoyenne entre les théories de niveau systémique et les théories de niveau étatique. Cette voie mitoyenne a comme grande nouveauté d'utiliser des variables intermédiaires dans son modèle causal. Ce modèle causal utilise la puissance relative comme variable indépendante pour expliquer la variable dépendante : la politique étrangère. Puis, les variables intermédiaires sont constituées de caractéristiques internes des États (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 7). Lobell, Ripsman et Taliaferro identifient deux catégories de variables intermédiaires, soit les perceptions des décideurs et les contraintes de politique intérieure. L'ensemble de ces variables crée un modèle complet de la prise de décision permettant de

comprendre les processus amenant le Canada à intervenir ou non dans certains conflits sélectionnés.

Bien que la plupart des auteurs réalistes néoclassiques s'entendent sur la simple composition des variables dépendante et indépendante, plus de variations existent pour les variables intermédiaires. La majorité des auteurs répertoriés identifiaient la perception des décideurs du pouvoir relatif de leur État comme une variable intermédiaire.<sup>10</sup> C'est plutôt au niveau du choix des contraintes de politique intérieure que se font les débats. Lobell, Ripsman et Taliaferro offrent une perspective très intéressante de ces contraintes, en incluant le degré d'autonomie de l'État, le niveau de cohésion des élites et de la société, l'influence des acteurs sociétaux et des groupes d'intérêt, ainsi que la cohésion des institutions politico-militaires (Lobell, Ripsman et Taliaferro 2009, 4). Il est évident que cette version ne fait pas l'unanimité parmi les auteurs réalistes néoclassiques, mais elle est appropriée pour le cas canadien. Ce modèle réaliste néoclassique de prise de décision permettra de comprendre plusieurs éléments tels que l'impact de la force du gouvernement en place à Ottawa (minoritaire ou majoritaire); l'influence des positions des chefs des autres partis; l'influence de l'opinion publique; l'importance de l'appui des militaires pour la mise en œuvre des politiques gouvernementales; ainsi que l'impact des groupes sociétaux sur les décisions en matière de défense à Ottawa.<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Jeffrey W. Taliaferro souligne que plusieurs auteurs ont utilisé les perceptions et calculs des élites du pouvoir relatif et des intentions des autres États comme variable centrale de leurs analyses réalistes néoclassiques : Friedberg, Aaron L. 1988. *The Weary Titan : Britain and the Experience of Relative Decline, 1895-1905*. Princeton : Princeton University Press. ; Wohlforth, William Curti. 1993. *The Elusive Balance : Power and Perception during the Cold War*. Ithaca : Cornell University Press. ; Cha, Victor D. 2000. « Abandonment, Entrapment, and Neoclassical Realism in East Asia : The United States, Japan, and Korea ». *International Studies Quarterly* 44 (no 2) : 261-291. ; etc. (Taliaferro 2006, 485-86).

<sup>11</sup> Ces exemples constituent une application des variables génériques de ce modèle au cas canadien.

**Figure 1** Modèle réaliste néoclassique de prise de décision



### 1.3.2. Question de recherche, postulat et hypothèse

Le modèle de prise de décision réaliste néoclassique permettra de déterminer ce qui motive le Canada à intervenir dans certains conflits, et non dans d'autres. Puis, cette analyse permettra de déduire si les processus décisionnels ont évolué entre la fin de la guerre froide et le début du XXI<sup>e</sup> siècle? Pour ce faire, trois cas étalés sur cette période historique ont été choisis, soit la guerre du Golfe (1990), la guerre en Afghanistan (2001), ainsi que la guerre en Irak (2003). En optant pour une période historique où la structure du système international est la même, il n'y a pas de variations dans la variable indépendante. Ce sont donc de bons cas pour déduire l'importance réelle des variables intermédiaires du modèle réaliste néoclassique. En effet, si une variation s'observe au niveau de la variable dépendante, alors que la variable indépendante reste constante, il est possible d'évaluer l'influence d'autres éléments.

En supposant que la puissance relative du Canada sur la scène internationale n'a pas changé depuis 1989, ce modèle propose que les processus décisionnels en matière

d'intervention militaire demeureront influencés par des éléments similaires. Ainsi, le statut de puissance moyenne du Canada permet de supposer qu'il secondera son puissant voisin américain dans ses décisions.

*Proposition 1. La position relative du Canada dans le système international est le facteur influençant principalement les processus décisionnels de la politique de défense.*

La théorie réaliste néoclassique affirme par ailleurs que des facteurs intervenants, issus de la politique interne et des dirigeants en place, peuvent influencer les choix d'un État. Ces facteurs ont ainsi la capacité d'amener un État à agir de façon contraire à ce que lui dicterait sa position dans le système international.

*Proposition 2. Les contraintes internes et les perceptions des élites canadiennes de la situation internationale peuvent amener le Canada à agir de façon distincte à ce que dicte sa position dans le système international.<sup>12</sup>*

Ces propositions permettront de déterminer si la façon dont le Canada prend ces décisions a évolué depuis la fin de la guerre froide. Ce test définira également si le réalisme néoclassique offre un cadre complet pour l'analyse des processus décisionnels en matière de politique de défense au Canada.

---

<sup>12</sup> Ceci est d'ailleurs bien illustré dans les choix faits par le gouvernement canadien dans la crise de Cuba de 1962. Initialement, les perceptions de Diefenbaker sur les États-Unis, Kennedy, ainsi que sur la réalité de la menace russe l'ont initialement amené à ne pas suivre les États-Unis. Cependant, plusieurs variables intermédiaires issues des contraintes internes influencent plutôt le gouvernement à appuyer les États-Unis (NORAD, difficultés administratives avec le déclenchement de Defcon 3, gouvernement minoritaire). En conclusion, les actions canadiennes lors de la crise de Cuba opèrent selon un schéma réaliste néoclassique voulant que les États puissent se comporter, à court terme, de façon contraire à ce que dicte l'ordre international, mais qu'en dernier lieu, les forces du système structurent les actions finales des États.

## 1.4. Méthodologie de recherche

Les informations utilisées dans cette recherche seront essentiellement qualitatives. Une analyse diversifiée et complète des discours et documents officiels sera exécutée. Les perceptions du public seront également examinées. Plusieurs sources secondaires d'auteurs ayant analysé les trois conflits à l'étude contribueront aussi à cette analyse. Cette approche permettra ainsi de voir la cohérence entre les contraintes internes, les perceptions des élites, la position du Canada dans le système international et les énoncés de politique.

La partie principale de la recherche sera fondée sur des études de cas détaillées. Selon Lijphart, les études de cas sont un excellent moyen pour tester la validité d'une théorie (Lijphart 1971, 692). Les études de cas seront construites autour des variables du modèle de prise de décision réaliste néo-classique identifiées plus haut. Ce découpage permettra ainsi de créer un historique réaliste néo-classique des processus décisionnels dans le cadre de l'intervention dans le Golfe Persique, de l'intervention en Afghanistan et de la décision de non-intervention en Irak.<sup>13</sup> Ces trois différentes histoires permettront de voir l'influence de la variable indépendante et des variables intermédiaires sur les décisions du gouvernement canadien.

Certes, trois études de cas ne constituent pas un échantillon suffisant pour avoir une portée généralisatrice (George et Bennett 1997). En revanche, selon Van Evera, ces difficultés de généralisation sont compensées par la qualité des recherches produites par les études de cas (Van Evera 1997, 54). L'auteur souligne également que les études de cas sont plus pertinentes que les études grand N pour des recherches qui, comme celle-ci, cherchent à comprendre le « comment » d'un processus décisionnel.

---

<sup>13</sup> Ces trois cas ont été choisis, car ce sont des guerres, et non des missions de paix (Roussel 2007). Il est en effet important de choisir des interventions similaires dans la mesure où il sera plus facile pour le gouvernement de faire accepter à la population la participation du Canada à une mission de paix. Qui plus est, la proximité géographique de nos trois études de cas sera intéressante pour contrôler l'intérêt régional du Canada.

### 1.4.1. Le corpus d'analyse

L'analyse des processus décisionnels lors de la guerre du Golfe, de la guerre en Irak et de la guerre en Afghanistan sera soutenue par une importante recherche documentaire de sources primaires et de sources secondaires. Tout d'abord, la recherche se basera sur l'analyse des politiques officielles du ministère de la Défense. D'autres documents officiels viendront également compléter l'analyse, tels que les débats en chambre, les débats des comités parlementaires, ainsi que les discours officiels prononcés par les élus (principalement le ministre de la Défense, des Affaires étrangères et le premier ministre). Finalement, des statistiques économiques et budgétaires du Canada seront utilisées pour comprendre sa position relative dans le système international. Le PIB et le niveau de dépense militaire<sup>14</sup> du Canada permettront de procéder à cette analyse.

Une place importante sera également donnée aux sources non gouvernementales. Tout d'abord, les sondages d'opinion publique serviront à comprendre la position et la cohésion de la société derrière les interventions internationales étudiées. Ensuite, les études faites sur les discours et la documentation issue des représentants de la société civile seront analysées. Ceci permettra de voir si la société civile et les groupes d'intérêt ont une voix importante auprès du gouvernement lors de l'élaboration des décisions d'intervention militaire. Des études analysant les éditoriaux de certains journaux canadiens durant les périodes précédant les décisions politiques serviront à l'analyse. Pour comprendre les perceptions des élites, certaines sources secondaires, telles que les biographies des leaders, seront utilisées. Il sera à cet effet intéressant d'étudier les biographies récentes de Brian Mulroney, Jean Chrétien et Paul Martin, tout comme celle de conseillers politiques, tels qu'Eddie Goldenberg. Ces sources sont simplement complémentaires, mais elles peuvent être intéressantes pour comprendre l'état d'esprit des dirigeants. Finalement, pour ouvrir la

---

<sup>14</sup> Les données des dépenses militaires sont compilées pour tous les pays chaque année par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI 2009).

boîte noire du gouvernement lors de la prise de décision, des ouvrages analytiques se basant sur des entrevues avec le personnel politique et les élus seront exploités.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Pour le cas de l’Afghanistan, l’ouvrage de Janice Gross Stein et Eugene Lang, *Unexpected War : Canada in Kandahar* sera utilisé. Pour le cas de la guerre du Golfe, ce sera l’ouvrage *La dernière croisade, La guerre du golfe et le rôle caché du Canada* de Jocelyn Coulon ; ainsi que celui de Sean M. Maloney, *War with Iraq : Canada’s Strategy in the Persian Gulf, 1990-2002*. Puis, pour le cas de l’Irak en 2003, la note de recherche de Sean M. Maloney intitulée *Are We Really Just: Peacekeepers? The Perception Versus the Reality of Canadian the Iraq War Military Involvement in the Iraq War* sera employée.

**Tableau 1** Les variables et leurs indicateurs

	<b>Variables</b>	<b>Indicateurs</b>
Variable indépendante	La distribution de la puissance relative	Le niveau des dépenses militaires Le Produit intérieur brut
Variables intermédiaires	Autonomie de l'État	Gouvernement majoritaire ou minoritaire Discipline de parti
	Cohésion des élites	Position des partis de l'opposition
	Cohésion de la société	Fragmentation de l'opinion publique (sondage) Manifestations populaires
	Cohésion des institutions politico-militaires	Opinion des dirigeants militaires sur les décisions gouvernementales Relations entre les institutions militaires et gouvernementales
	Influence des acteurs sociétaux et des groupes d'intérêt	Présence dans des manifestations publiques Déclarations publiques dans les médias
	Perception du décideur	Déclaration du premier ministre Sources secondaires (ex: analyse se basant sur des entrevues, biographie et autobiographie)



## Chapitre 2. La guerre du Golfe

Après près de huit années de guerre, la résolution 598 de l'ONU, acceptée par l'Iran, consacre officiellement la fin de la guerre Iran-Irak. Suite à ce long conflit, l'économie de l'Irak est très affaiblie. Lorsque le Koweït décide de hausser la production de ses puits de Rumaylah, l'État irakien perd d'importants revenus, car il doit baisser les prix de ses propres productions pétrolières. La situation devient d'autant plus tendue puisque la zone du Rumaylah est revendiquée par l'Irak. Au début de l'année 1990, l'Irak fait monter la tension en exécutant un journaliste britannique d'origine iranienne, Farzad Bazoft, accusé d'espionnage. Le ton monte également contre les États-Unis, en raison de leur présence navale dans le golfe Persique dénoncée par Saddam Hussein. De plus, en mars 1990, plusieurs découvertes reliées à un trafic irakien de technologie nucléaire inquiètent la communauté internationale (Maloney 2002, 3-6).

Dans les mois qui suivent, les tensions persistent au niveau de l'enjeu de l'extraction du pétrole. Le département d'État américain sonne d'ailleurs l'alarme lorsqu'il constate que 300 000 soldats irakiens sont massés aux frontières du Koweït. Les forces militaires navales des États-Unis présentes dans le golfe Persique se mettent alors en état d'alerte. L'ambassadrice américaine en Irak, April Glaspie, s'assoit avec le président irakien le 25 juillet et le pousse vers la voie diplomatique en disant que les États-Unis ne veulent pas s'impliquer dans le conflit (Institut National de l'Audiovisuel 1990). C'est ainsi qu'une réunion de l'OPEP prit place à Genève le 26 juillet. À la suite des pressions de l'Irak et de l'Iran, les membres décidèrent d'augmenter le prix du baril de pétrole de 3 \$, passant ainsi de 18 à 21 \$. Puis, le 31 juillet et le 1<sup>er</sup> août, l'Irak et le Koweït décidèrent de s'asseoir pour résoudre le problème frontalier. Cependant, lors de la seconde journée de cette rencontre, l'Irak quitta la table des négociations, entraînant une fermeture de la frontière entre les deux États. La nuit suivante, l'armée irakienne envahit le Koweït et occupa tout le territoire après cinq heures. La crise du Golfe était alors entamée, et les réactions internationales ne se firent pas attendre (Davis 1997, 25).

Suite à l'attaque de l'Irak, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptent la résolution 660, exigeant « le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces irakiennes sur les positions qu'elles occupent » (Conseil de sécurité 1990). Au Canada, Joe Clark se fit alors porte-parole du gouvernement pour condamner l'intervention militaire irakienne au Koweït. Ce dernier ajoutera d'ailleurs le lendemain que « l'invasion irakienne est un des plus dangereux événements au Moyen-Orient depuis 20 ans, mais [il] récuse toute action militaire » (Coulon 1992, 183). Le 4 août, la Communauté des États européens, conjointement avec le Japon et le Canada, adopte des mesures d'embargo pétrolier et militaire. De plus, le Canada mettra en place un contrôle des exportations canadiennes en direction de l'Irak et suspendra ses accords bilatéraux avec l'État voyou. Le 6 août, le Conseil de sécurité serrera davantage la vis à l'Irak en adoptant une des résolutions les plus sévères jamais adoptées par l'ONU, la résolution 661. Celle-ci engendra un boycott général de l'Irak, exception faite des produits alimentaires et médicaux (Conseil de sécurité 1990a). Le 7 août est lancée l'opération « Bouclier du désert » avec l'envoi d'une force multinationale en Arabie saoudite. Puis, le 9 août, le Conseil de sécurité déclare l'annexion du Koweït par l'Irak nulle et non avenue grâce à la résolution 662 (Conseil de sécurité 1990b).

Pour faire suite à ces réponses de la communauté internationale, l'Irak brandira la menace des otages. C'est ainsi que l'ONU décida d'adopter la résolution 664, demandant la libération immédiate des ressortissants étrangers en Irak et au Koweït (Conseil de sécurité 1990c). Cependant, l'Irak ne reculera pas. Les Nations Unies adopteront donc le 25 août 1990 une résolution historique (665), permettant le recours à la force contre l'Irak pour faire respecter l'embargo (Conseil de sécurité 1990d). Durant l'automne, l'Irak et la coalition internationale, postée dans le golfe Persique, ne baissent pas les bras, et la tension ne cesse de monter. Après des semaines de négociations, les membres du Conseil de sécurité adoptent finalement la résolution 678, donnant à l'Irak jusqu'au 15 janvier 1991 pour se retirer du Koweït. En l'absence de coopération de la part de l'Irak, l'ONU autorise les États qui coopèrent avec le Koweït à user de tous les moyens nécessaires pour faire

appliquer la résolution 660, ainsi que les résolutions subséquentes (Conseil de sécurité 1990e). Ainsi, devant la persistance d'Hussein, la guerre éclata le 16 janvier 1991 et dura jusqu'à la proclamation du cessez-le-feu, le 28 février 1991.

Cet historique des événements internationaux majeurs lors de la crise du Golfe permettra de mettre en perspectives les actions canadiennes lors de l'analyse de la décision d'intervenir dans la guerre du Golfe. Dans la partie suivante, le processus décisionnel ayant mené à l'intervention militaire du 16 janvier sera donc décortiqué. Ainsi, l'analyse portera sur ce qui s'est passé au Canada entre le 2 août 1990 et le 16 janvier 1991, selon les différentes variables du modèle réaliste néoclassique de prise de décision mentionnées précédemment.

## **2.1. Variable indépendante : la distribution de la puissance relative**

Pour déterminer la position du Canada dans la distribution de la puissance relative au moment du déclenchement de la guerre du Golfe, des indicateurs d'inspiration réaliste structuraliste reflétant ses capacités matérielles seront utilisés (Rose 1998). La variable indépendante de la théorie réaliste néoclassique s'inspire effectivement du réalisme structuraliste. Pour ce faire, les dépenses militaires du Canada seront d'abord analysées. De plus, comme l'économie est un important facteur de puissance, le produit intérieur brut du Canada permettra également de déterminer sa puissance relative. Il est important d'ajouter un indicateur économique à l'analyse des dépenses militaires, car comme le souligne Waltz, « les muscles militaires ne garantissent plus l'influence politique. Les géants économiques peuvent être militairement faibles, et la force militaire peut ne pas occulter la faible économique » (Waltz 1979, 130). Ces deux mêmes indicateurs serviront pour l'étude de la guerre en Afghanistan ainsi que de la guerre en Irak.

Au cours de l'année 1990, selon le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI), le Canada a utilisé 13,318 millions de dollars canadiens pour ses dépenses

militaires. Ce montant correspond à 2 % de son produit intérieur brut (PIB) (SIPRI 2010a). Le calcul des dépenses militaires du SIPRI inclut, lorsque cela est possible, les forces armées, les forces de maintien de la paix, le ministère de la Défense et les autres agences gouvernementales agissant sur des projets de défense, les forces paramilitaires agissant dans des opérations militaires, ainsi que les activités d'espace militaire (SIPRI 2010b). Évidemment, pour bien comprendre la distribution de la puissance relative dans le système international, il est nécessaire de comparer le montant des dépenses militaires du Canada avec celui d'autres États. Ainsi, en comparant les données canadiennes avec les données en provenance des États-Unis, il est frappant de constater à quel point les dépenses militaires canadiennes sont relativement peu importantes. Les États-Unis ont en effet attribué, en 1990, 306,170 millions de dollars américains aux dépenses militaires, soit 5,3 % de son PIB. Ses dépenses sont environ vingt-trois fois supérieures à celles du Canada. Parmi les 15 pays membres de l'OTAN au moment de publier l'édition de 1991 du guide SIPRI, le Canada se classait sixième au niveau des dépenses militaires. Il était respectivement derrière les États-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie (SIPRI Yearbook 1991, 169).

Ensuite, comme cela a été mentionné plus haut, l'économie est un important facteur de puissance. Il est ainsi intéressant de procéder de la même façon qu'avec les dépenses militaires pour comparer le PIB du Canada. En 1990, le Canada avait un PIB de 582,723 milliards de dollars US courant (Perspective Monde 2010). Avec ce montant, il se classait au septième rang mondial. Les six pays précédant le Canada étaient les États-Unis (5,757 billions de dollars US courant), le Japon (3,018 billions de dollars US courant), l'Allemagne (1,714 billion de dollars US courant), la France (1,244 billion de dollars US courant), l'Italie (1,133 billions de dollars US courant) et le Royaume-Uni (995,893 milliards de dollars US courant) (Perspective Monde 2010). Ainsi, selon ces données, les États-Unis conservent facilement leur titre de puissance principale. Par ailleurs, il est intéressant de constater que l'échelle économique démontre un Canada plus

puissant que l'échelle militaire. En conclusion, le Canada se situe bien au milieu de la distribution de la puissance dans le système international.

Quel est l'impact de cette posture de puissance moyenne sur la façon dont le Canada répondit à l'attaque irakienne du Koweït? En 1990, selon cette variable indépendante, le Canada était vulnérable à l'influence des États-Unis, la puissance dominante et l'État adjacent au Canada. Les États-Unis ont favorisé la participation du Canada à une intervention contre l'Irak dès le début de l'attaque du Koweït. De plus, en tant que puissance moyenne, le Canada favorise les institutions internationales pour promouvoir son rayonnement et sa crédibilité. Ainsi, la position du Canada dans le système international lors de l'attaque de l'Irak en 1990 l'amènera à se retourner vers les Nations Unies (Peters 1999, 64). Ceci est d'autant plus plausible dans la mesure où le Canada était membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies durant cette période (Association canadienne des Nations Unies s.d.). Il était ainsi dans une excellente position pour faire valoir les intérêts canadiens. Évidemment, la posture canadienne décrite ici est aussi influencée par une série de variables intermédiaires, issues de la politique interne, pouvant favoriser ou nuire à l'intervention au Koweït. Ces différentes contraintes seront décrites dans la section suivante.

## **2.2. Les variables intermédiaires**

### **2.2.1. Autonomie de l'État**

Lorsqu'à l'été 1990 l'Irak attaque le Koweït, le Canada est dirigé par le gouvernement majoritaire progressiste-conservateur de Brian Mulroney. Élu le 21 novembre 1988, le parti progressiste-conservateur a raflé 169 des 295 sièges de la Chambre des communes. Les Libéraux en avaient pour leur part 83, et le Nouveau parti démocratique 43 (Parlement du Canada 2009). Cette 34<sup>e</sup> législature fut d'une durée de quatre années, huit mois et 27 jours (Parlement du Canada 2010). Il est important de mentionner cette importante majorité du gouvernement Mulroney en chambre, car cela joue de façon

primordiale sur l'autonomie de l'État. En effet, comme le soutient Peter Volpe, « la taille de la majorité à la Chambre des communes britannique et canadienne peut nuire à la liberté avec laquelle les premiers ministres de ces pays peuvent prendre des décisions concernant l'utilisation de la force » (Volpe 2004, 81). Ainsi, puisque même une alliance des deux partis de l'opposition ne pouvait contrer une décision gouvernementale, le gouvernement Mulroney était très autonome face au Parlement dans sa décision. Par ailleurs, dans la mesure où le gouvernement était environ à la moitié de son terme électoral, plusieurs députés songeaient à l'impact de la participation à cette guerre sur leur chance de réélection. Plusieurs membres du parti progressiste-conservateur craignaient en effet que cette guerre nuise à leur chance de réélection au Québec (Davis 1997, iii-iv).

Il est de plus intéressant de souligner que le gouvernement Mulroney a fait plusieurs réformes de l'administration publique pour instaurer une gestion contrôlée et efficace. Ainsi, le premier ministre Mulroney « privilégie deux facteurs, soit affermir un contrôle politique solide sur l'élaboration ainsi que sur l'instauration des politiques, et transgresser les systèmes de prise de décision afin d'atteindre des résultats rapidement » (Schacter 1999, 10). Ce contrôle serré des décisions s'est également illustré lors de la guerre du Golfe. Effectivement, dès le début de la crise, le gouvernement Mulroney refuse de convoquer le Parlement pour discuter d'un potentiel engagement militaire du Canada (Davis 1997, 78). Cette attitude autoritaire entraînera des dissensions au Parlement et dans la population. Les citoyens canadiens furent également pris par surprise lorsque le premier ministre annonça le 10 août l'envoi de navires militaires canadiens au Koweït. Cette annonce fut faite sans une consultation préalable des leaders de l'opposition, créant encore davantage de dissension entre le gouvernement et le Parlement (Davis 1997, 78-80). Certains auteurs soutiennent également que le Parlement n'a pas été rappelé, car le gouvernement avait peur de subir des critiques en raison de la révolte des Mohawks à Oka. Puis, le gouvernement craint également d'avoir les mains liées par d'éventuelles décisions du Parlement. Un général anonyme interviewé par Coulon soutient d'ailleurs que cette gestion centralisée de la guerre du Golfe s'est poursuivie après le début de l'engagement. Il affirme que « le moindre

déplacement d'un de nos navires ou l'envoi de six avions supplémentaires provoquait des discussions politiques délicates et tortueuses » (Coulon 1992, 53).

Par ailleurs, l'autonomie est aussi perceptible dans l'importance accordée à l'opinion publique. Un gouvernement suivant attentivement l'évolution de l'opinion publique pour prendre ses décisions ne peut être considéré parfaitement autonome. Des statistiques démontrent que 69 % des décisions du gouvernement Mulroney vont dans le sens de l'opinion publique. Ce pourcentage est relativement élevé comparativement au 49 % du gouvernement Chrétien (Petry et Mendelsohn 2000, 507). Ceci est intéressant dans la mesure où plusieurs décideurs étaient très inquiets avant de prendre la décision de participer à l'opération *Desert Storm* (Davis 1997, 68). À ce moment, le gouvernement progressiste-conservateur était très impopulaire, avec environ 14 % de soutien (Gallup 1991). Il sera donc intéressant de voir quel a été l'impact de l'opinion publique sur l'autonomie du gouvernement Mulroney et sur sa décision d'intervention finale.

Ensuite, l'autonomie étatique est également influencée par le système international. Ainsi, est-ce que le Canada est réellement autonome face à son puissant allié américain? Les opinions sur cette question sont partagées. Certains auteurs soutiennent que « la perception des valeurs partagées a joué un rôle plus important que la prépondérance matérielle des États-Unis » (Aleprete 2003, 201). Selon Aleprete, ceci ne signifie pas que la prépondérance de la puissance américaine n'est pas un élément important du système international, mais bien qu'elle est normalisée dans la relation canado-américaine. Janin Desmarais aborde dans le sens d'Aleprete pour relativiser l'importance de l'influence des États-Unis, sans toutefois plaider pour une autonomie absolue de l'État canadien. En effet, Desmarais croit que les pressions des États-Unis ne constituent pas le facteur ayant amené le Canada à se joindre à la coalition contre l'Irak. Le Canada s'est plutôt laissé influencer par le prestige et le droit de parole inhérents par la participation à la coalition (Desmarais 2003, 30).

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que le Canada a fait prévaloir son autonomie une fois qu'il s'est joint à la coalition contre l'Irak (Jockel 1991, 408). Ainsi, « une fois à l'intérieur de la coalition, le Canada décide de lui-même l'importance de sa contribution et les Américains ne peuvent pas réellement l'imposer au Canada » (Desmarais 2003, 30). De plus, certains auteurs soulignent qu'une fois que le gouvernement du Canada a accepté de se joindre à la coalition contre l'Irak par l'envoi de deux contre-torpilleurs et d'un navire de ravitaillement, il a eu plus d'influence sur les États-Unis (Davis 1997, 50). Joe Clark, le ministre des Affaires extérieures, affirme d'ailleurs

qu'en août et en septembre, les États-Unis considéraient sérieusement y aller seul. Le Canada a constamment argumenté que les États-Unis devaient y aller sous l'ONU, que s'il devait y avoir une action, elle devait se faire dans le cadre des Nations Unies. C'est ce qui est arrivé (Wirick 1992,96).

Selon plusieurs auteurs, cette influence du gouvernement canadien sur l'administration américaine s'est matérialisée grâce à la relation spéciale qu'entretenaient Mulroney et Bush. Ces derniers étaient en effet très près l'un de l'autre. Ainsi, lors de leur rencontre du 6 août à Washington, le premier ministre rappelle au président américain que les États-Unis devaient agir dans le cadre des Nations Unies (Aleprete 2003, 233-234). Il souligne également l'importance de gérer cette crise avec les Nations Unies pour en assurer la crédibilité (Desmarais 2003, 38).

Bref, le gouvernement du Canada était relativement autonome au moment de choisir de s'investir ou non dans la guerre du Golfe. Le gouvernement était en effet supporté par une importante majorité parlementaire, ainsi que par une relation de proximité avec le gouvernement américain. Par ailleurs, l'opinion publique était une influence importante pour le gouvernement en perte majeure de popularité, nuisant ainsi à son autonomie. Le rôle de l'autonomie sur la décision finale de s'investir modérément dans la crise du Golfe ne peut cependant être déterminé qu'en analysant, dans les sections suivantes, l'importance relative des facteurs internes du modèle réaliste néo-classique.

### 2.2.2. Cohésion des élites

La cohésion des élites est un autre élément jouant sur la facilité de prendre une décision portant sur un engagement militaire à l'étranger. Les élites canadiennes sont définies ici comme les députés élus au Parlement. Lors de la guerre du Golfe, les élites canadiennes avaient une base commune pour amorcer le débat sur l'intervention militaire potentielle. En effet, les représentants des trois partis présents à la Chambre des communes condamnaient l'agression du Koweït par le régime irakien de Saddam Hussein (Aleprete 2003, 202-203; Desmarais 2003, 83). Tous les élus s'entendaient également pour dire que la guerre du Golfe était l'occasion pour donner un second souffle à l'ONU, en lui permettant « de jouer un rôle pour lequel elle a été créée... rôle qu'elle n'a jamais vraiment pu jouer depuis sa création à cause de la guerre froide » (Desmarais 2003, 83). Finalement, les partis s'entendent pour dire qu'il faut également tenter de régler les problèmes du Moyen-Orient, soit « l'abondance d'armes de destructions massives et le problème de la Palestine » (Desmarais 2003, 83). Le Nouveau parti démocratique a d'ailleurs insisté plus que les deux autres sur ce dernier point.

Par ailleurs, au-delà de ces points d'accord, les partis d'opposition s'opposent fortement au gouvernement du Canada dans le dossier de la guerre du Golfe. Tout d'abord, le NPD et le PLC fulminent en raison de la façon dont le gouvernement a pris la décision de s'investir dans la guerre du Golfe. En effet, le gouvernement n'a pas convoqué le Parlement plus tôt en août pour débattre de la contribution militaire canadienne. Il a décidé seul de la voie à adopter. Ainsi, dans leur premier discours à la reprise des travaux de la Chambre des communes, le NPD et le PLC expriment leur mécontentement. Le Parti libéral s'exprime de la façon suivante dans son discours du 24 septembre 1990:

[...] il [premier ministre] a dit que nous en étions à un moment réellement important [...] dans l'histoire du pays. [...] si le moment était si important et si crucial, pourquoi le Parlement a-t-il donc été condamné au silence pendant sept semaines? Pourquoi avoir refusé aux Canadiens la possibilité d'examiner cette crise ensemble? (Débat de la Chambre des communes 1990a, 13236).

L'analyse des débats de la Chambre des communes démontre d'ailleurs que le gouvernement canadien n'était pas cohérent dans la façon dont il traitait les urgences au Parlement. Dans la citation suivante sur la gestion de Mulroney, un député libéral démontre d'ailleurs bien ce paradoxe :

[...] il a qualifié d'urgence nationale l'arrivée de 56 réfugiés sur les côtes du Canada, mais il a autorisé l'envoi de 1500 membres des Forces canadiennes dans une zone de combat où ils courent un risque important, en reconnaissant que le Canada s'acquitte ainsi d'obligations dans un contexte international historique, sans avoir jugé bon de consulter la population à ce sujet par l'intermédiaire de ses représentants élus (Débat de la Chambre des communes 1990a, 13237).

Finalement, un dernier élément important ressortant de l'analyse des débats est une critique de la proximité du premier ministre Mulroney avec son homologue américain. Certains députés soutiennent en effet que Mulroney est plus près et à l'écoute des besoins du président Bush que de la population canadienne qui l'a élu. Cette critique est bien illustrée dans la citation suivante :

Le gouvernement a envoyé l'armée canadienne dans le Golfe sans consulter le Parlement ni les Canadiens. Il y a eu des consultations avec les États-Unis. En fait, le gouvernement a donné suite à une demande des États-Unis. C'est le 6 août [...] que le premier ministre s'est rendu à Washington consulter le président Bush et qu'il a appuyé le blocus de l'Irak. Il est évident que le Canada a agi à la demande expresse des États-Unis. Le Canada n'a jamais agi après consultation du Parlement ou de la population du Canada (Débat de la Chambre des communes 1990a, 13252).

Ces différents extraits de débat démontrent bien que la façon de faire du gouvernement a créé une dissension à l'intérieur du Parlement. Les Libéraux et les Néo-démocrates s'entendent pour leur part sur un simple envoi de navires dans le Golfe pour faire respecter l'embargo. Ils s'opposent par ailleurs à l'envoi de CF-18 adopté le 14 septembre 1990, craignant que « ceux-ci soient employés pour d'autres raisons que le respect de l'embargo et de la protection des navires et donc que les forces canadiennes dépassent le mandat de l'ONU. » (Desmarais 2003, 52)

Bien que le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique s'entendent sur plusieurs points, il est tout de même possible de constater des divergences entre les deux partis. Le NPD adopte effectivement des positions plus radicales que les Libéraux. En plus d'être contre une intervention militaire, le NPD se démarque des deux autres partis par ses positions antiaméricaines récurrentes dans les débats en Chambre. (Desmarais 2003, 85) Ces derniers affirment haut et fort que les États-Unis sont un allié dangereux pour le Canada. (Débat de la Chambre des communes 1990b, 15870)

De leur côté, les Libéraux ont une position beaucoup plus nuancée, voir nébuleuse. Ces derniers se retrouvent parfois à appuyer le gouvernement sur la question du Golfe, alors qu'à d'autres moments, ils adoptent une position adverse. (Desmarais 2003, 84) Les divisions internes sur la question du Golfe entraînent une absence de ligne de parti clairement définie. Guy Lachapelle et Jean Noiseux soulignent d'ailleurs bien les impacts de ce manque de cohésion dans la citation suivante :

L'ambiguïté entourant les deux résolutions eut également pour effet d'accroître les divisions au sein du caucus libéral qui eurent tôt fait de circuler dans les corridors du Parlement et dans les médias; cela eut pour effet de limiter l'efficacité du Parti libéral du Canada comme opposition (Lachapelle et Noiseux 1996, 108).

Ainsi, ce manque de consensus et d'unité à travers les élites de l'opposition aurait eu pour conséquence d'aider le gouvernement à faire accepter ces décisions (Davis 1997,73). En effet, les divergences d'opinions transcendant les lignes de partis politiques, rendant l'enjeu controversé non partisan, facilitent l'appui pour le gouvernement. Ainsi, grâce à cette dépolitisation, la population pouvait appuyer la participation des Forces même si elle supportait très peu le gouvernement Mulroney (Davis 1997, 73). En conclusion, il est intéressant de constater qu'un manque de consensus important peut favoriser le processus décisionnel gouvernemental d'une façon similaire à un support unanime. Dans la partie suivante, il sera possible de déterminer si l'effet est similaire avec le consensus de la société civile.

### 2.2.3. Cohésion de la société

L'opinion de la population est un important facteur influençant les élus, responsable devant cette dernière. Ainsi, les sondages, ces instruments de capture de l'opinion populaire, « sans dicter l'agenda du gouvernement, [...] font partie de l'exercice du pouvoir » (Hamann 1999). Lors de la guerre du Golfe, un cadre supérieur de département des Affaires extérieures a affirmé que les « sondages d'opinion publique avaient un impact significatif » sur les ministres du cabinet » (Gray 1991, 8). Qui plus est, « à la fin de 1990 et au début de 1991, le gouvernement Mulroney commandait des sondages presque quotidiens pour connaître l'opinion de la population sur la participation canadienne à la guerre du golfe Persique » (Hamann 1999). Ainsi, ceci laisse croire que le gouvernement canadien était à l'écoute de la population lors de la guerre du Golfe. À cet effet, l'approche très incrémentale du gouvernement canadien lors de cette crise aurait été adoptée pour ne pas brusquer la population en adoptant un rôle offensif trop agressif (Davis 1997, 76-77). De plus, Guy Lachapelle soutient que Mulroney « a attendu de voir une légère majorité de Québécois se prononcer en faveur d'une intervention militaire [...] pour donner aux troupes canadiennes le feu vert pour participer aux opérations militaires » (Lachapelle 2003, 912-3). Pour mesurer l'impact réel de l'opinion publique sur le processus décisionnel de la guerre du Golfe, il faudra par ailleurs déterminer l'efficacité du message envoyé par la population en observant sa cohésion.

L'opinion de la population canadienne a évolué et fluctué entre le moment de l'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août 1990, l'opération bouclier du désert à l'automne 1990 et l'attaque de la coalition multinationale le 16 janvier 1991 dans le cadre de l'opération Tempête du désert. Durant les six mois précédant l'attaque du 16 janvier 1991, soit la guerre du Golfe proprement dite, le gouvernement canadien justifiera sa participation au conflit grâce à l'autorisation fournie par l'ONU pour toutes les actions de cette coalition (Collins 1991, 582). Cependant, malgré cette justification internationaliste cohérente avec les politiques habituelles du Canada, les Canadiens n'ont pas fortement supporté l'engagement dans le conflit du golfe Persique. Effectivement, durant la période

précédemment mentionnée, « l'appui des Canadiens à leur gouvernement va fluctuer entre 40 et 60 % » (Coulon 2000, 4). Ainsi, l'opinion publique était bien partagée. Les raisons soutenant l'opposition et l'appui à la participation militaire du Canada à l'offensive du golfe Persique seront abordées dans la section qui suit.

Pour commencer, plusieurs Canadiens soutenaient que la participation du Canada à une coalition militaire allait à l'encontre de sa tradition de maintien de la paix (Miller 1994, 129). De plus, malgré l'intention du président George W. H. Bush de prendre la voie onusienne, les Canadiens favorisent majoritairement les sanctions économiques, plutôt qu'une intervention militaire en Irak. Selon un sondage du Toronto Sun du 28 novembre 1990, seulement 19 % des Canadiens appuient « une initiative militaire pour repousser les Irakiens du Koweït, alors qu'une légère majorité de 53 % soutient l'implication des troupes canadiennes si la guerre venait à éclater » (Claiborne 1990, A43). Puis, il est intéressant de constater qu'après la campagne aérienne de l'opération Tempête du désert, seulement 36 % des Canadiens croyaient que les « forces canadiennes devraient participer activement aux actions militaires et envoyer des troupes dans la bataille contre l'Irak » (Xinhua General Overseas News Service 1991). Par ailleurs, le même sondage révèle un paradoxe intéressant. En effet, 73 % des Canadiens appuyaient la décision des États-Unis d'utiliser la force. Ainsi, les Canadiens veulent que l'Irak se retire du Koweït, mais ils ne veulent pas que le Canada participe militairement (Xinhua General Overseas News Service 1991). Finalement, d'autres auteurs expliquent la tiédeur des Canadiens envers l'intervention militaire dans le golfe Persique s'explique en raison de la division des élites et des pressions pacifistes. Ce premier facteur a été traité dans la section précédente. Il est évident qu'un accord politique entre le gouvernement et l'opposition ralliera plus facilement la population canadienne. Pour ce qui est des pressions pacifistes, elles seront traitées plus en détail dans la section abordant l'influence des groupes sociaux. Il est par ailleurs intéressant de noter que le 13 janvier 1991, environ 25000 Canadiens ont défilé dans les rues de 32 villes du pays. Ces chiffres ne sont pas très impressionnants dans la mesure où le

mouvement pacifiste « a déjà réussi à mobiliser des dizaines de milliers de personnes pendant la crise des euromissiles en 1983 » (Coulon 1992, 107).

En observant le soutien pour l'intervention militaire canadienne au golfe Persique, il est tout d'abord intéressant de constater l'importance de l'appui rétroactif. En effet, 69 % des Canadiens (62 % des Québécois) se disaient pour l'envoi des navires dans le Golfe, et ce, malgré le faible nombre de Canadiens donnant le bénéfice du doute à Mulroney lors des premiers moments de la crise (Kirton 1992, 385). Ainsi, les sondages effectués durant la crise offrent un appui moins important pour la participation du Canada. D'ailleurs, le Québec se distingue encore plus du reste du Canada avec une opposition constante à l'intervention jusqu'à la mi-février. Il est également intéressant de souligner qu'après le début des bombardements, le 16 janvier 1991, l'appui des Canadiens pour la guerre du Golfe augmenta. Les données précises de cet appui varient d'une source à l'autre. Selon La Presse, l'appui plafonna alors à 64 % (La Presse 1991, B6). Du côté de Angus-Reid/Southam News et Globe & Mail/CBC, l'appui atteignit 74 % (Cannon 1998, 163). Il est par ailleurs intéressant de noter que l'opinion des Québécois, bien qu'elle soit devenue également plus favorable, resta toujours moins positive que celle du reste du Canada (Coulon 1992, 109-110). D'autres auteurs affirment que l'appui pour l'intervention militaire dans le Golfe Persique a été facilité par les sentiments antiarabe et antimusulman présents chez une partie de la population canadienne (Graff 1992, 420). Finalement, l'appui des Canadiens pour l'intervention militaire était motivé par leurs inquiétudes pour le sort des Koweïtiens. Les conditions immorales affrontées par ces derniers sont des raisons légitimant, selon plusieurs Canadiens, une intervention militaire contre l'Irak (Cannon 1998, 185-7).

En résumé, cette analyse démontre bien que tout comme les élites, la société civile n'avait pas de ligne de pensée claire sur le cas de la guerre du Golfe. À certains moments, une légère majorité s'opposait à l'intervention, alors qu'à d'autres, une légère majorité l'appuyait. Ainsi, l'absence de consensus clair de la société civile, tout comme pour les élites de l'opposition, a facilité la mise en place de l'intervention militaire par le

gouvernement Mulroney. À la lumière de cet effet similaire du manque de consensus, il sera intéressant de relativiser l'importance, dans la section suivante, du consensus des institutions politiques et des institutions militaires.

#### **2.2.4 Cohésion des institutions politico-militaires**

Lorsque les institutions politiques d'un État ont des positions divergentes de ses institutions militaires, des frictions sont à prévoir au moment de choisir la voie appropriée à adopter face à une intervention militaire potentielle. Dans le cas de la guerre du Golfe, la coordination politico-militaire a été relativement efficace. Par ailleurs, un accord entre le politique et le militaire ne signifie pas que les raisons motivant leur choix sont nécessairement les mêmes. La coordination quotidienne de la crise du Golfe au Canada sera d'abord abordée. Puis, les points de vue de différentes institutions politique et militaire sur la participation au conflit seront mis en perspective.

Durant la crise du Golfe, la Défense nationale, les Affaires extérieures, le Conseil privé et le bureau du premier ministre fonctionnaient selon le même modèle de gestion. Selon ce modèle, chaque journée débute chaque matin par une réunion, qui commence vers 7 h, pour permettre aux principaux fonctionnaires de chaque ministère de discuter entre eux des informations amassées par une cellule de crise pendant la nuit. Ensuite, si le besoin s'en fait sentir, les sous-ministres et conseillers se rendent vers 8 h 30 chez Paul Tellier, le greffier du Conseil privé présidant le Groupe directeur interministériel. Ces réunions devaient faire le lien entre la fonction publique et les décideurs politiques. Selon les propos de Paul Tellier, « les fonctionnaires [y] discutaient de quatre choses : [l']état de la situation passée et à venir sur le plan militaire; [les] réactions diplomatiques; [les] questions d'orientation politique; [et la] préparation du Conseil des ministres » (Coulon 1992, 49-50). Par la suite, vers 9 h 30, les membres du Groupe directeur interministériel retournent informer leur patron respectif des derniers événements de la crise. Puis, si le besoin s'en fait sentir, Mulroney,

après avoir reçu des *briefings* personnels de Paul Tellier, de De Montigny Marchand et de quelques membres de son bureau, convoque alors vers les 10 h 30 -11 h une réunion soit du cabinet de guerre, qui regroupe un nombre restreint de ministres, soit de tout le cabinet, pour discuter de la politique du gouvernement (Coulon 1992, 49-50).

Durant ces réunions, les fonctionnaires étaient souvent présents pour répondre aux questions des ministres. Paul Tellier, dans une entrevue, souligne à cet effet que « [l]’influence de la chaîne de télévision CNN pendant la crise était telle que les questions fusaient de toutes parts pendant le Conseil des ministres » (Coulon 1992, 49-50). Il est intéressant de noter qu’entre le 8 août 1990 et le 26 février 1991, les ministres ont discuté à 29 reprises de la crise du Golfe, soit six fois au Conseil des ministres, trois fois au Comité des priorités et 20 fois au cabinet de guerre (Coulon 1992, 50). Ceci permet donc de constater que le contrôle politique de la crise était très important. D’ailleurs, lors d’une entrevue, Bill McKnight, ministre de la Défense au moment de la crise du Golfe, souligne que la gestion de la crise fut largement laissée aux mains des principaux bureaucrates du gouvernement canadien. Ainsi, « toutes les actions militaires doivent être approuvées par le premier ministre et par un cercle très restreint de conseillers, au plus grand déplaisir de bien des militaires » (Coulon 1992, 53). Selon McKnight, « le pouvoir politique avait le contrôle total de cette affaire » (Coulon 1992, 53). De plus, Hugh Winsor du *Globe and Mail* va plus loin en soutenant qu’un nombre restreint de membres du gouvernement avait le contrôle décisionnel. Selon lui, le Cabinet a eu une influence minimale dans la décision de participer à l’opération Tempête du désert (Davis 1997, 83). Ce serait plutôt des individus influents des Affaires extérieures, de la Défense nationale et du bureau du premier ministre qui auraient pris la décision, tôt dans la crise, d’envoyer les navires dans le golfe Persique. Ces décisions se sont prises dans le quasi secret avec les hauts fonctionnaires, incluant très faiblement le cabinet ou le public (Winsor 1990, A1). Le rôle du Cabinet se limitait d’ailleurs à autoriser les décisions prises par les trois instances mentionnées précédemment. Bref, non seulement les décisions militaires du golfe Persique sont contrôlées par le politique, elles sont également dirigées par un nombre très restreint de personnes.

Après la description des processus politiques de gestion de la crise, les positions des différentes instances politiques et militaires seront maintenant analysées. Tout d'abord, le ministère des Affaires extérieures voyait deux principaux bénéficiaires à l'intervention au golfe Persique (Davis 1997, 81). Premièrement, les partisans de la vision *pearsonienne* du ministère croyaient que le Canada devait participer à cette guerre, car elle serait une occasion pour les Nations Unies d'agir en tant que police globale, le rôle que lui avaient donné ses fondateurs (Gray 1991a, 13). Puis, les partisans de la vision de marché du ministère croyaient que le Canada devait participer à la coalition de la guerre du Golfe pour ne pas nuire à ses relations commerciales avec les États-Unis (Gray 1991a, 13). Joe Clark, alors ministre des Affaires extérieures, n'a par ailleurs pas été convaincu immédiatement de l'avantage d'une intervention militaire par rapport aux sanctions économiques (Davis 1997, 82). Cependant, lorsque la guerre semble inévitable, il écrit une lettre au Comité permanent des affaires extérieures de la Chambre des communes affirmant que le Canada devait se préparer pour la guerre, car les sanctions économiques ne nuisent seulement qu'aux Irakiens, sans faire reculer les troupes du Koweït (Clark 1990).

Du côté du ministère de la Défense nationale (MDN), les fonctionnaires tentent de faire de la pression sur le gouvernement pour que le Canada contribue militairement à l'opération Tempête du désert. Le MDN soutient que cela procurerait plus d'influence internationale au Canada (Davis 1997, 80). Le MDN pousse plus particulièrement pour l'envoi de forces terrestres, car « ce sont les soldats sur le terrain, et non les navires ou les avions, qui gagnent les guerres et qui vous procurent par la suite une place à la table » (Gray 1991a, 11). La cellule de crise de la Défense nationale, l'état-major interarmées, sous la direction du lieutenant-général David Huddleston, commence très tôt les plans d'envoi des forces dans le Golfe. Le travail de la cellule a été facilité grâce à l'adoption de la résolution 665, autorisant l'emploi de la force pour faire respecter l'embargo. Cette résolution a été adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 25 août 1990 (Conseil de sécurité 1990d). Plusieurs auteurs soulignent que les militaires sont décidés à jouer un rôle plus important que la simple surveillance de l'embargo (Maloney 2002a). Les

officiers de l'armée canadienne font également entendre leur désir d'être déployé dans le Golfe Persique. D'ailleurs, après leur démonstration de force réussie lors de la crise d'Oka, un nouvel engouement populaire se manifeste pour l'armée (Maloney 2002a). Dans cet ordre d'idée, il est intéressant de noter que la crise d'Oka a influencé la participation militaire du Canada dans le Golfe. En effet, au moment de l'invasion, 20 % des forces terrestres étaient déjà déployées à Oka (Davis 1997, 78). Malgré ces contraintes, un plan de déploiement d'un groupe-brigade de mécanisé d'environ 5000 militaires a été établi (Coulon 1992, 55-56). Par ailleurs, au-delà des désirs de déploiement des forces de terre, le général de Chastelain affirme lors d'une entrevue avoir dû exposer les importantes difficultés de ce déploiement potentiel au ministre McKnight. Selon lui, il serait logistiquement difficile de trouver un endroit pour installer la brigade et les équipements lourds en Arabie Saoudite en raison des 700 000 soldats de la coalition présents aux frontières du Koweït et de l'Irak. Puis, comme les troupes ne pourraient se déployer avant quatre mois, et qu'elles devraient ensuite s'entraîner un mois de plus sur le terrain pour expérimenter la guerre dans le désert, elles ne seraient pas prêtes à la mi-janvier pour le début de la guerre (Coulon 1992, 55-56). Bref, malgré la volonté de la Défense nationale d'envoyer des Forces terrestres, et au-delà des réticences politiques abordées plus loin, les contraintes logistiques mentionnées plus haut ont eu un impact important sur la participation limitée du Canada à la guerre du Golfe.

Finalement, il est important de souligner que la volonté des États-Unis de travailler dans le cadre onusien pour l'intervention au golfe Persique a réellement facilité la coordination des institutions politico-militaire. Il est en effet beaucoup plus facile pour les instances politiques canadiennes, en raison de leur grande tradition de maintien de la paix, d'endosser une mission désirée par les instances militaires si elle se déroule sous le mandat de l'ONU. Le gouvernement Mulroney a affectivement justifié « le déploiement des forces canadiennes dans le Golfe comme nécessaire pour maintenir l'engagement du Canada envers les principes des Nations Unies » (Aleprete 2003, 225).

### **2.2.5 Influence des acteurs sociétaux et des groupes d'intérêt**

Il a précédemment été souligné que les forces pacifistes ont été l'un des deux éléments structurant l'opinion publique de la population canadienne durant la crise du Golfe. Il est par ailleurs intéressant de souligner que les groupes pacifistes n'ont pas condamné immédiatement l'invasion irakienne. Étrangement, « aucun de leurs membres ne va manifester devant les missions diplomatiques irakiennes » (Coulon 1992, 105). Ce n'est en effet qu'au moment où les États-Unis choisissent d'entrer en action qu'ils commencent à s'intéresser à la question. Ceci eut pour effet de former des coalitions ayant pour mandat de coordonner l'action des pacifistes, pour ainsi influencer plus efficacement les débats parlementaires. L'Alliance canadienne pour la paix dirige le mouvement pacifiste pancanadien, alors que la coalition Échec à la guerre fait le même travail au Québec (Coulon 1992, 105).

Le mouvement pacifiste était composé de groupes d'intérêt et d'associations relativement diversifiées. Ces derniers n'étaient effectivement pas tous associés à la gauche pacifiste traditionnelle. C'était par exemple le cas des groupes religieux et de la communauté arabo-canadienne (Davis 1997, 15-16). Les autres étaient ceux s'opposant traditionnellement aux recours à la force, soit certains syndicats, des associations étudiantes ainsi que des groupes féministes. Les syndicats sont réputés pour leurs interventions fréquentes sur les questions de sécurité et de défense. La Centrale des enseignants du Québec (CEQ) a joué, par exemple, un « rôle important dans les efforts de mobilisation de l'opinion publique contre la participation canadienne à la guerre du Golfe en 1991 » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 188). Certains membres de la CEQ incitent de plus des adolescents du secondaire à descendre dans la rue pour manifester devant le consulat américain. Plusieurs ont d'ailleurs dénoncé ces pratiques, qu'ils qualifiaient d'endoctrinements de la jeunesse québécoise. La CEQ faisait partie des regroupements appuyant la coalition Échec à la guerre. Échec à la guerre n'a cependant pas réussi à mobiliser les foules contre l'intervention militaire, s'étant plutôt fait connaître par son antiaméricanisme que par ses contributions constructives à l'analyse de la crise. Le

mouvement pacifiste a d'ailleurs vécu des difficultés partout au Canada. Effectivement, même si la population était divisée sur la question de l'intervention militaire, elle ne s'identifie pas à la vision du mouvement pacifiste. Ceci s'explique entre autres par le fait que la population ne croit pas que l'Irak est une innocente victime des Américains et des compagnies pétrolières (Davis 1997, 67).

Les groupes et acteurs sociaux ayant soutenu l'intervention militaire du Canada dans le Golfe Persique. Selon Kim Richard Nossal, le gouvernement Mulroney aurait subi un lot plus important de critiques s'il avait choisi la non-intervention plutôt que l'intervention (Nossal 1994, 215). Il est d'ailleurs intéressant de constater que certains groupes traditionnellement associés à des positions pacifistes aient choisi de supporter l'intervention militaire dans le cas de la guerre du Golfe. C'est par exemple le cas de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ainsi que du Parti québécois.

Sans causer de surprise, les acteurs économiques importants et les dirigeants d'entreprises ont prôné une intervention au côté des États-Unis. Ils voulaient ainsi éviter toute répercussion économique potentielle (Graff 1992, 418). La sécurité énergétique mondiale était également mise de l'avant comme un enjeu justifiant le maintien de la paix au Moyen-Orient (Peters 1999, 64). Le Canada, même s'il n'était pas particulièrement tributaire des ressources pétrolières du Moyen-Orient<sup>16</sup>, devrait ainsi participer au rétablissement de la paix au bénéfice de l'économie internationale (Rudner 1991, 269). Les producteurs de céréales ont aussi fait des pressions en raison des conséquences économiques de la guerre, ou plus spécifiquement des sanctions économiques (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 192). L'intérêt canadien le plus fort liant le Canada et l'Irak était effectivement ses exportations de céréales (Aleprete 2003, 232). Les exportations du Canada vers l'Irak totalisaient, en 1989, 258 millions de dollars canadiens (95 % des exportations sont du blé et de l'orge); alors que ces importations, presque toutes reliées aux produits du pétrole, totalisaient à peine 61 millions (Wood 1991, 35). Conséquemment,

pour satisfaire les producteurs de céréales et les empêcher de se retourner contre l'intervention militaire et les sanctions économiques, le Canada décida le 5 août 1990 de ne pas mettre le blé sur la liste des sanctions unilatérales contre l'Irak (Davis 1997, 70). Le Canada donnait ainsi l'apparence de soutenir la coalition en punissant l'Irak, mais il conservait en fait presque toutes ses relations économiques avec l'État voyou. Finalement, sur une note positive, la participation à la coalition militaire permettrait au Canada de participer à de la coopération financière pour des fonds d'aide arabes. Ces fonds permettent de cofinancer « des projets d'infrastructures dans des pays du tiers-monde soutenu par le Canada » (Rudner 1987, 137-8). Le Canada en retirait donc des bénéfices économiques.

Pour conclure cette analyse de l'influence des groupes d'intérêt et des acteurs sociétaux, le rôle joué par les médias canadiens dans la crise sera étudié. John Kirton soutient que la façon dont les médias ont couvert la guerre du Golfe en créant une mythologie nationale du bien et du mal a eu un impact sur l'appui populaire à l'intervention canadienne (Kirton 1993, 426). Puis, selon Hibbard et Keenleyside, le gouvernement Mulroney n'a pas reçu de carte blanche des médias. Ces derniers n'ont en effet pas contribué à construire le support populaire pour l'intervention dans le Golfe Persique. La couverture médiatique canadienne de la crise du Golfe fut en effet relativement neutre. Par ailleurs, la diffusion des atrocités perpétrées par les Irakiens a facilité, selon Kirton, le ralliement populaire derrière la décision d'intervenir du gouvernement canadien (Kirton 1992, 385). Les messages antiguerres transparaissent quant à eux dans les éditoriaux, les colonnes ainsi que les lettres des lecteurs (Hibbard et Keenleyside 1995, 262). Hibbard, dans une étude des éditoriaux de journaux canadiens, a découvert que les tendances de ces derniers variaient par ailleurs selon le contexte politique. Effectivement, deux semaines avant la résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations Unies, autorisant tous les moyens nécessaires pour retirer l'Irak du Koweït après le 15 janvier, les éditoriaux étaient bien répartis entre les partisans et les opposants à l'intervention. Cependant, suite à

---

<sup>16</sup> Peu de discussions concernant l'enjeu du pétrole ont eu lieu au Parlement du Canada durant la crise du Golfe.

l'adoption de la résolution, il y eut un déclin constant dans l'appui pour l'intervention dans les éditoriaux (Hibbard 1993, 99-100). En résumé, les médias ne semblent pas avoir eu un impact majeur sur la décision ou bien sur les tendances de l'opinion publique. Les acteurs économiques semblaient avoir davantage l'oreille du gouvernement lors de la guerre du Golfe.

### **2.2.6. Perceptions des décideurs**

Pour terminer l'analyse des différentes variables internes influençant les processus décisionnels, il est nécessaire de prendre en considération les perceptions que les principaux décideurs avaient du conflit et de la situation internationale. Dans le cas de la guerre du Golfe, c'est le premier ministre Mulroney qui occupa le rôle central. En effet, comme cela a été mentionné précédemment, Mulroney favorisait un contrôle serré des décisions. Charlotte Gray et Ronnie Miller soutiennent d'ailleurs que Mulroney était largement responsable des actions que le Canada a entreprises dans le Golfe Persique (Davis, 1997, 85). Ainsi, en raison de l'importance du premier ministre dans la décision d'intervenir, il est intéressant d'analyser ses positions sur le conflit ainsi que ses sources d'influence au moment de prendre la décision.

Tout d'abord, le premier ministre Mulroney n'avait pas de préjugé négatif contre les investissements de fonds publics dans la défense nationale. Il était même partisan d'une augmentation du budget militaire canadien (Aleprete 2003, 210). Lorsqu'il prit le pouvoir, le gouvernement de Mulroney a d'ailleurs jugé nécessaire de faire une révision approfondie de l'armée canadienne et de la politique de défense. Le rapport produit suite à cette révision concluait qu'une augmentation des dépenses de défense serait nécessaire pour s'assurer de la capacité du Canada de respecter ses engagements au sein de l'OTAN ainsi que ses ententes de défense bilatérales (Melakipides 1998, 133-134). Ensuite, Mulroney croyait à l'importance de valoriser le rôle de l'ONU. Ainsi, cela a été mentionné précédemment, la guerre du Golfe offrait une occasion en or pour les Nations Unies de jouer leur rôle de médiateur dans les conflits interétatiques (Nossal 1994, 208).

Un autre élément important ayant influencé la décision d'intervenir dans le conflit est la relation d'amitié qu'entretenait le premier ministre Mulroney avec le président George H. W. Bush (Desmarais 2003, 37). Mulroney est d'ailleurs le chef que Bush consultera le plus souvent durant toute la crise du Golfe (Cooper, Higgot et Nossal 1993, 138). Il est donc probable que cette proximité ait induit un biais dans les intentions de Mulroney de participer à la guerre du Golfe. À titre anecdotique, il est intéressant de souligner que très peu de temps après l'attaque du Koweït par l'Irak, Bush appela Mulroney pour l'inviter à une rencontre à la Maison-Blanche. À son arrivée, après avoir mis Mulroney au courant des projets immédiats des États-Unis, Bush lui remit les derniers rapports produits par les services secrets américains, en lui disant qu'il pouvait les ramener à Ottawa (Mulroney 2007, 946). Cette marque de confiance importante envers Mulroney est un autre exemple de la profondeur de la relation qui unissait les deux leaders. Dans cette rencontre avec Bush, Mulroney a alors souligné l'importance pour les États-Unis d'être soutenu par un large consensus d'alliés et d'organisations internationales telles que l'ONU et l'OTAN (Mulroney 2007, 947). Puis, pendant toute la crise, Mulroney dit avoir fait des efforts constants pour promouvoir une solution diplomatique à la crise du Golfe (Mulroney 2007, 948). Ceci rejoint son intérêt, mentionné plus haut, de revaloriser le rôle des Nations Unies. Par ailleurs, dans ses mémoires, Mulroney met l'accent sur son rôle international dans la crise et sur sa relation de proximité avec Bush, laissant dans le noir ses relations avec son gouvernement, son cabinet ainsi que ses hauts fonctionnaires au cours de la crise. Ceci permet de confirmer l'idée selon laquelle la crise du Golfe a été décidée et dirigée d'une main forte par Mulroney.

### **2.3. Variable dépendante : la décision**

Au bout du compte, le Canada décida de contribuer militairement à la coalition contre l'Irak lors de la guerre du Golfe. Cependant, le Canada ne contribua pas de forces terrestres, le symbole le plus fort d'un engagement militaire (Tasseron 2003, 24). Ainsi, le seul moment où les militaires canadiens ont vu l'action en terrain irakien ou koweïtien fut

lorsque leurs avions ont escorté les bombardiers américains à leur cible (Davis 1997, 24). Il est pertinent de se demander pourquoi aucune force terrestre n'a été envoyée. Tout d'abord, certains affirmaient que la crise d'Oka avait monopolisé les forces de façon trop importante. Il a effectivement été mentionné plus haut que 20 % des forces de terre s'y trouvaient pour rétablir l'ordre. Par ailleurs, si les décideurs l'avaient jugé nécessaire, le déploiement à Oka n'aurait pas empêché de former une force de terrain pour le golfe Persique (Peters 1999, 70).

Avant d'observer les éléments internes ou externes ayant influencé le choix de ne pas déployer complètement les forces canadiennes, il est important de se demander à quel point les forces canadiennes étaient réellement demandées dans le Golfe. Plusieurs auteurs soulignent en effet que les forces de combat terrestre n'ont pas été envoyées, car elles n'étaient pas jugées nécessaires par le gouvernement du Canada ou le gouvernement des États-Unis (Peters 1999, 71). Les États-Unis avaient effectivement davantage besoin de l'appui diplomatique et de la légitimité multilatérale fournie par le Canada que de sa contribution militaire (Peters 1999, 72). Ainsi, sans pression externe pour en faire plus, le Canada a considéré sa contribution navale et aérienne suffisante. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette contribution, principalement grâce à ses escadrons de combat, excédait confortablement la contribution de la majorité des puissances moyennes de la coalition (Cooper et Nossal 1997, 270).

Évidemment, d'autres raisons sont également évoquées pour expliquer la décision canadienne de ne pas déployer de forces de combat au Golfe Persique. Ainsi, en rappelant bien que les États-Unis étaient complètement satisfaits de la contribution canadienne, Louis Delvoie souligne dans une entrevue que cette contribution correspondait au niveau des intérêts canadiens au Moyen-Orient (Blaxland 2004, 440). Il ajoute même qu'il aurait été difficile de trouver une façon de rendre les forces terrestres sur le terrain à temps pour le début de la guerre. Qui plus est, d'autres éléments issus de la politique interne sont également identifiés comme ayant influencé la décision de retenue au niveau des forces terrestres canadiennes. Selon Robert Davis, les inquiétudes du parti progressiste-

conservateur de ne pas se faire réélire au Québec, la relation économique entre l'Irak et le Canada et le support modéré de la population canadienne pour la participation à cette guerre sont tous des éléments ayant contribué à la décision finale du Canada pour la guerre du Golfe (Davis 1997, iii-iv).

En résumé, en utilisant la décision dans la perspective du modèle de prise de décision réaliste néoclassique, il est possible de constater que la décision initiale de s'impliquer dans le conflit fut motivée par la position du Canada dans le système international (Davis 1997, iii-iv). La première proposition de cette recherche semble donc validée pour le cas de la guerre du Golfe. En effet, comme cela a été mentionné en traitant la variable indépendante, les attentes des États-Unis envers son proche allié du Nord ont influencé la participation du Canada. Ces attentes étaient par ailleurs modérées, les États-Unis n'ayant pas fondamentalement besoin d'un appui militaire du Canada. De plus, la volonté de valoriser le rôle du Canada à travers les Nations Unies a aussi dominé la décision d'intervenir au Golfe Persique en 1990 et 1991.

La seconde proposition du modèle de prise de décision réaliste néoclassique semble également démontrée, dans la mesure où les variables intermédiaires du modèle de prise de décision réaliste néoclassique ont entraîné un engagement militaire modéré du Canada (naval et aérien). L'opinion publique négative a en effet eu un impact important sur le gouvernement Mulroney, qui était en perte majeure de popularité et qui avait de plus peur de perdre une quantité importante de sièges à la prochaine élection. Qui plus est, les contraintes militaires au niveau de la capacité de déploiement rapide des forces terrestres ont découragé les dirigeants canadiens à aller vers cette voie, puisque les forces ne seraient pas prêtes à combattre sur le terrain avant le début de la guerre.

La validation de la seconde proposition ne contredit pas la première. En effet, même si la contribution militaire du Canada est limitée, elle correspond à ce que lui dictait sa position d'allié minoritaire des États-Unis et de puissance moyenne promouvant les institutions internationales. Il aurait certes été très surprenant que le Canada, un État

participant à presque toutes les missions de la paix à cette époque, refuse de se joindre à une intervention internationale mandatée par les Nations Unies. Qui plus est, en plus d'être un allié militaire de longue date, le Canada entretient des liens économiques des plus importants avec les États-Unis. Les pressions économiques ont donc été également très importantes en 1990 pour que les dirigeants canadiens ne tournent pas le dos aux États-Unis. Des facteurs internes ont donc été également à l'œuvre ici pour favoriser la participation à l'intervention militaire. D'autres facteurs ont évidemment influencé le Canada vers le chemin du Koweït. Parmi ceux-ci, notons les fortes pressions de l'armée canadienne et du ministère de la Défense du Canada, les divisions partisans ainsi que la faible discipline de parti sur cette question, ainsi que l'importance des liens personnels entre Bush et Mulroney.

En conclusion, le modèle de prise de décision réaliste néo-classique s'applique très bien au cas de l'intervention canadienne au golfe Persique. Cette lecture permet de bien démêler les influences principales amenant la participation du Canada, des simples contraintes modifiant la forme de cette participation. Il sera intéressant de voir si ce modèle tient toujours la route pour expliquer l'intervention canadienne en Afghanistan en 2001, ainsi que le choix de ne pas intervenir en Irak en 2003.

## Chapitre 3. La guerre en Afghanistan

L'Afghanistan est une terre ayant été transformée par les forces étrangères depuis des siècles. Presque tous les grands chefs militaires de l'histoire<sup>17</sup> se sont arrêtés ou ont traversé le sol afghan (Gross Stein et Lang 2007, 21). Avant la découverte de la voie maritime, l'Afghanistan était effectivement la route pour l'Asie centrale et le sous-continent indien. Les envahisseurs de l'Afghanistan y ont subi de difficiles défaites, et ce, depuis des siècles. Plus récemment, en 1979, l'Union soviétique n'a pas réussi à contrôler et à préserver le régime communiste en place. Lorsque les Soviétiques se retirèrent complètement de l'Afghanistan en 1989, une guerre civile provoquée par les seigneurs de guerre débuta. Elle ne se termina qu'au moment où, en 1996, les talibans se sont emparés de Kandahar, contrôlant ainsi la grande majorité du territoire afghan. Le nerf économique de cette guerre civile était le trafic illégal de l'opium. Les talibans étaient des « militants islamistes voulant purifier l'Afghanistan de la corruption et de la violence » (Gross Stein et Lang 2007, 29). L'ordre fut amené par les talibans grâce à une application extrémiste des lois islamiques, entraînant une période noire pour les Afghanes, qui perdirent presque tous leurs droits (Gross Stein et Lang 2007).

Les liens entre les talibans et Al-Qaïda ont commencé à se tisser à la fin des années 1990, grâce à une relation mutuellement bénéfique établie entre Ben Laden<sup>18</sup> et les talibans. Ben Laden recevait la protection des talibans en échange d'un financement. C'est après avoir été expulsé du Soudan, grâce aux pressions des États-Unis et de l'Arabie Saoudite que Ben Laden est revenu en Afghanistan. Ben Laden avait participé aux combats contre les Soviétiques une décennie plus tôt, et était donc bien familier avec le territoire. Il a déclaré la guerre aux États-Unis en août 1996 (Gross Stein et Lang 2007, 31-32). Dans le cadre de cette guerre, Ben Laden a perpétré différents attentats contre les États-Unis, dont

---

<sup>17</sup> « L'Afghanistan a attiré Alexandre le Grand, les Perses, les Arabes, et maintenant, les États-Unis et l'OTAN, avec ces partenaires » (Gross Stein et Lang 2007, 21).

<sup>18</sup> Oussama ben Laden est originaire d'une riche famille saoudienne et dirigeant du réseau jihadiste Al-Qaïda (Encyclopedia Universalis 2008).

l'attaque de son ambassade en Afrique et d'un de ses navires de guerre. Ben Laden voulait provoquer la colère des États-Unis pour qu'ils attaquent l'Afghanistan. Selon lui, les États-Unis éclateraient de la même façon que l'Union soviétique s'ils se mesuraient aux combattants afghans. Par ailleurs, comme les différents attentats de ben Laden ne suscitent pas cette réponse, il planifiera une attaque de très grande envergure, soit le détournement d'avion vers le World Trade Center et le Pentagone (Gross Stein et Lang 2007, 32-33).

Les attaques du 11 septembre 2001, perpétrées par Al-Qaïda, ont permis d'atteindre l'objectif de Ben Laden. Les États-Unis n'allaient effectivement pas rester les bras croisés. Dans la communauté internationale, le support pour les États-Unis fut immédiat. D'ailleurs, le 12 septembre 2001, les membres de l'OTAN décidèrent d'invoquer l'article cinq du traité de l'OTAN (Fitzsimmons 2009, 7). Cet article veut qu'une attaque contre un membre de l'alliance corresponde à une attaque contre l'ensemble des membres (OTAN 1949). Le 7 octobre 2001, Washington décida d'entreprendre une guerre par *proxy* sous le nom d'Opération *Enduring Freedom* (RAND 2005). Les actions initiées par les États-Unis étaient supportées par le Conseil de sécurité des Nations Unies grâce aux résolutions 1368 et 1373, adoptées respectivement le 12 septembre et le 28 septembre 2001. Ces résolutions mettent de l'avant le droit inhérent à la défense collective et individuelle (Fitzsimmons 2009, 13). Cet appui onusien légitimait l'intervention des États-Unis et a donc facilité le soutien de plusieurs États, dont le Canada.

Dans le cadre de l'Opération *Enduring Freedom*, des bombardements, ainsi qu'une alliance entre les forces spéciales américaines et l'Alliance du nord<sup>19</sup>, ont permis de défaire le régime taliban. Ainsi, après deux mois, les « talibans étaient partis et Oussama ben Laden s'était enfui dans les montagnes avec ce qui restait d'Al-Qaïda » (Gross Stein et Lang 2007, 33). Par ailleurs, le manque de planification de la transition après la chute des talibans entraîna de nouveaux défis pour les alliés de l'OTAN. C'est sous la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) que la transition fut établie. La FIAS a vu le jour le 20

---

<sup>19</sup> Une coalition de chefs tribaux du nord et de l'ouest de l'Afghanistan.

décembre 2001 grâce à la Résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Ministère de la Défense nationale 2010). Cette résolution donnait le mandat à la FIAS de maintenir la sécurité de la ville de Kaboul. Elle devait ainsi offrir un environnement sécuritaire aux employés de l’Autorité intérimaire afghane et aux employés des Nations Unies. La mission a ensuite été prolongée jusqu’au 20 décembre 2002 grâce à la résolution 1413, adoptée le 23 mai 2002. Le procédé fut le même pour la prolongation jusqu’au 20 décembre 2003 (résolution 1444). Depuis le 11 août 2003, la FIAS est sous l’égide de l’OTAN (Ministère de la Défense nationale 2010).

Cette mise en contexte, bien que succincte, permettra de mieux comprendre les influences subies par le Canada lors de la décision d’intervenir ou non en territoire afghan. Dans les parties qui suivent, les différentes variables du modèle de prise de décision réaliste néoclassique seront utilisées pour comprendre les facteurs clés de la décision d’intervenir militairement en Afghanistan. Cette analyse se concentrera ainsi sur les actions canadiennes entre les attentats du 11 septembre 2001, et la décision, prise le 8 octobre 2001, de participer à l’Opération *Enduring Freedom* au côté des Américains.

### **3.1. Variable indépendante : la distribution de la puissance relative**

Les deux principaux éléments qui détermineront la position relative du Canada dans le système international seront les mêmes que pour la guerre du Golfe. Les niveaux des dépenses militaires et du produit intérieur brut serviront d’instrument de comparaison avec les autres puissances mondiales. Pour commencer, en 2001, les dépenses militaires du Canada s’élevaient à 12,972 millions de dollars canadiens. Ce montant correspond à 1,1 % du produit intérieur brut canadien. Encore une fois, ces dépenses sont relativement peu élevées comparativement aux États-Unis, ayant alloué 3,1 % de son budget à ses dépenses militaires. Ce pourcentage équivaut à 312,743 millions de dollars américains. (SIPRI 2010a) En outre, le Canada se classait au seizième rang mondial au niveau de ses dépenses

militaires en 2001. Le Canada<sup>20</sup> se trouvait respectivement derrière les États-Unis (304 130<sup>21</sup>), le Japon (46 259), le Royaume-Uni (36 420), la France (33 708), l'Allemagne (27 554), la République populaire de Chine (25 900<sup>22</sup>), l'Italie (22 042), l'Arabie Saoudite (21 188), l'Iran (14 609<sup>23</sup>), la Corée du Sud (13 079), l'Inde (11 397), la Russie (11 200), la Turquie (9 161), Israël (9 044), ainsi que le Brésil (8 898) (SIPRI Yearbook 2003, 350-355). Ces données confirment de nouveau le statut de puissance militaire moyenne du Canada.

Pour compléter ce portrait de la puissance canadienne, le niveau du produit intérieur brut en 2001 sera maintenant analysé et comparé à celui d'autres grandes puissances. Comme ce fut le cas lors de la guerre du Golfe, le rang du Canada était plus élevé lorsque la mesure comparative était le produit intérieur brut (PIB), plutôt que le niveau des dépenses militaires. Il a par ailleurs reculé d'une place comparativement à 1990, se retrouvant au huitième rang mondial avec 715,424 milliards de dollars US courant (Perspective Monde 2010a). Les sept pays précédant le Canada en 2001 au niveau du PIB étaient respectivement les États-Unis (10,075 billions de dollars US courant), le Japon (4,095 billions de dollars US courant), l'Allemagne (1,890 billion de dollars US courant), le Royaume-Uni (1,444 billion de dollars US courant), la France (1,339 billion de dollars US courant), la Chine (1,324 billion de dollars US courant), ainsi que l'Italie (1,117 billion de dollars US courant) (Perspective Monde 2010a). La comparaison des PIB de 1990 et de 2001 permet de constater que la montée économique de la Chine fait reculer le Canada. Cependant, le Canada se classe tout de même parmi les plus grandes puissances économiques mondiales. Son influence économique est certes plus importante que son influence militaire.

---

<sup>20</sup> Le Canada a dépensé 8 600 millions de dollars US (constant 2000).

<sup>21</sup> Tous les montants sont en millions de dollars US, au prix constant de l'année 2000.

<sup>22</sup> Ce montant constitue une estimation.

<sup>23</sup> Ceci n'inclus pas les dépenses d'ordre publique et de sécurité

Il est maintenant intéressant de prendre en considération le statut de puissance moyenne du Canada pour mettre en perspective sa réaction lors de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001. Il est évident qu'un choc tel que le 11 septembre 2001 ébranle le sentiment de sécurité des démocraties telles que le Canada. Elles chercheront ainsi une façon d'assurer la stabilité du système international dans les jours suivant l'attaque. Ottawa, comme plusieurs autres capitales mondiales, voulait alors s'allier avec les États-Unis pour contrer cette menace terroriste (Dawson 2003, 184). C'est d'ailleurs dans cette perspective que les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) invoquent l'Article 5, selon lequel une menace contre un membre est une menace contre tous (OTAN 1949). Le choc externe fut tellement important pour les États-Unis et l'ensemble des démocraties occidentales que des dirigeants réfractaires aux interventions militaires, tels que Jean Chrétien, embrassèrent la participation à la guerre contre le terrorisme (Kirton 2007, 204). De plus, devant un consensus international pareil pour une intervention militaire, le gouvernement canadien ne veut certainement pas être laissé de côté. Le Canada veut en effet se démarquer et améliorer sa posture internationale en contribuant avec des forces de terrain («boots on the ground») (Gross Stein et Lang 2007, 16). Cette contribution navale et terrestre est de plus une bonne façon, pour le Canada, d'appuyer son principal allié militaire (McDonough 2007, 631). Bref, la crise suscitée par l'attaque du 11 septembre 2001 est constituée des éléments clés pour favoriser l'intervention d'une puissance moyenne comme le Canada (protection de son puissant allié, approbation des Nations Unies, menace à la sécurité nationale).

## **3.2. Les variables intermédiaires**

### **3.2.1. Autonomie de l'État**

Au moment de l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, le Canada est dirigé par un gouvernement majoritaire libéral. Cette 37<sup>e</sup> législature est gouvernée par Jean Chrétien, premier ministre depuis 1993. Élu le 11 novembre 2000, cette législature a été au pouvoir

pendant 3 années, 3 mois et 24 jours (Parlement du Canada 2010a). Le gouvernement de Jean Chrétien possédait alors 172 des 301 députés que comptait alors la Chambre des communes. Le reste des députés étaient répartis entre quatre autres partis, soit l'Alliance canadienne (66), le Bloc québécois (38), le Nouveau parti démocratique (13) et le Parti conservateur (12) (Parlement du Canada 2010a). Cette division idéologique et géographique de l'opposition assurait au gouvernement libéral la domination des processus décisionnels et des processus législatifs de la Chambre des communes.

Il est intéressant de comparer les styles de gestion de Mulroney et Chrétien pour déterminer leur autonomie respective. Tout d'abord, Chrétien a choisi de continuer la simplification des structures administratives qu'avait entamée Mulroney dans ses années au pouvoir. Par ailleurs, Chrétien rejette le système ad hoc de Mulroney pour inclure plus d'acteurs dans les processus décisionnels. Le premier ministre « préfère un style de prise de décision à mi-chemin entre le multilatéralisme lourdement bureaucratique de Trudeau et le bilatéralisme exempt de processus de Mulroney » (Schacter 1999, 11). Dans le même ordre d'idée, lorsque le gouvernement libéral arrive au pouvoir, il promet de corriger le déficit démocratique du précédent gouvernement au niveau de la politique étrangère. En effet, entre 1988 et 1993 l'opposition a reproché au gouvernement de prendre ses décisions derrière « des portes closes et de ne pas consulter la population sur les questions de politique étrangère » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 211). Pour combler ces lacunes, les Libéraux de Jean Chrétien ont ainsi mis en place des mécanismes de consultations supplémentaires pour s'assurer du respect des processus démocratiques dans l'élaboration de la politique étrangère.

Par ailleurs, il est important de souligner que des processus démocratiques inclusifs et collaboratifs n'induisent pas nécessairement un gouvernement faiblement autonome. Le premier ministre Jean Chrétien avait d'ailleurs un important pouvoir au niveau de la politique étrangère du Canada. Jean Chrétien, ayant acquis beaucoup de confiance et d'expérience durant ses longues années en politique, nommait des politiciens juniors au ministère des Affaires étrangères. Il pouvait ainsi plus facilement conserver le contrôle de

la politique (Fraser 2004, 171). La politique étrangère de Chrétien était ainsi concentrée sur deux priorités, soit le commerce et l'unité nationale (Noury 2007, 8). De plus, comme cela a été précédemment mentionné, le gouvernement Chrétien était plus autonome par rapport à l'opinion publique que le gouvernement Mulroney. Une étude démontrait effectivement que 49 % des décisions du gouvernement Chrétien allaient dans le sens de l'opinion publique, alors que ce chiffre atteignait 69 % pour le gouvernement Mulroney (Petry et Mendelson 2000,507). Ainsi, en plus de contrôler largement la politique étrangère du Canada, Jean Chrétien était relativement plus autonome de l'opinion publique canadienne que Mulroney.

Par ailleurs, pour ce qui est du degré d'autonomie quant à la décision de participer ou non à l'intervention militaire en Afghanistan, les points de vue sont davantage mitigés. Certains voient la participation du Canada comme une volonté de se démarquer et d'acquérir de l'influence dans les institutions internationales, telles que l'OTAN. D'autres auteurs mettent par ailleurs l'accent sur l'entrée incrémentale du Canada dans la guerre en Afghanistan pour illustrer que son autonomie était limitée. Christine Oldfield croit effectivement que le Canada s'est laissé entraîner étape par étape en Afghanistan, sans totalement comprendre qu'il s'en allait en guerre (Oldfield 2009, 69).

En résumé, au moment de l'attaque terroriste d'Al-Qaïda aux États-Unis, le gouvernement libéral en place au Canada était puissant et autonome. De plus, le premier ministre Jean Chrétien détenait un contrôle très important sur les décisions de politique étrangère. Il sera donc intéressant d'observer plus loin ses sources d'influence et ses perceptions de la situation internationale suite à ce choc mondial. Puis, l'analyse des autres éléments ayant influencé l'entrée incrémentale du Canada dans le conflit en Afghanistan déterminera l'impact relatif de l'autonomie du gouvernement canadien.

### 3.2.2. Cohésion des élites

Comme l'analyse de la guerre du Golfe l'a démontré, la cohésion forte ou très faible des élites influence la capacité d'un gouvernement à mettre en place ses politiques. Le cas de la guerre en Afghanistan est par ailleurs différent de celui de la guerre du Golfe. En 1990, les partis s'entendaient tous pour dénoncer l'invasion irakienne du Koweït, mais l'attaque n'avait pas entraîné de sentiment d'insécurité en sol canadien. Ce fut très différent en 2001, alors que les démocraties occidentales se sentent également attaquées. Les Canadiens se croient en danger et veulent se savoir protégés par leur gouvernement. Cette unité occidentale devant l'ennemi est d'ailleurs bien évoquée par le chef du Bloc québécois lors d'un débat parlementaire le 17 septembre 2001 :

Cette attaque du 11 septembre dernier, rappelons-le, est une attaque non seulement contre les États-Unis, mais contre les valeurs démocratiques, contre la liberté et contre chaque pays qui défend ces valeurs, une attaque contre toutes les populations du monde qui aspirent à la justice, à la liberté, à la démocratie, surtout les populations qui subissent le joug de tyrans et d'illuminés, telle la population afghane qui subit chaque jour la terreur totalitariste des talibans (Débat de la Chambre des communes 2001a, 5121).

Cet élément très important change la donne lorsque vient le temps pour les élus canadiens de se prononcer pour ou contre une intervention contre les responsables de l'attaque. La citation suivante de Jean Chrétien démontre d'ailleurs bien l'état d'esprit animant la Chambre des communes, tout comme la population en général par rapport à l'attaque et à une réponse militaire potentielle :

Soyons clairs. Cette attaque ne visait pas seulement les États-Unis. Les tueurs ont agi de sang-froid et porté un coup aux valeurs et aux convictions des peuples libres et civilisés de la terre entière. Le monde a subi une attaque. Le monde doit riposter. Et le Canada, un pays fondé sur un idéal de liberté, de justice et de tolérance, participera à cette riposte, car nous sommes en guerre contre le terrorisme (Débat de la Chambre des communes 2001a, 5116).

Le premier ministre a fait ce discours dans le cadre d'un débat sur la motion inscrite en son nom. Malgré les nombreux débats sur le type de réponse que le Canada devait fournir à cette attaque, cette motion reçut l'appui unanime de la chambre. Elle se lisait de la façon suivante :

Que la Chambre exprime son émoi et sa consternation face aux attaques insensées et odieuses dont les États-Unis ont été la cible le 11 septembre 2001; qu'elle offre ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple américain tout entier; qu'elle réitère sa détermination à défendre la liberté et la démocratie, à traduire en justice ceux dont les actions témoignent de leur mépris pour ces valeurs fondamentales, ainsi qu'à défendre le monde civilisé contre toute nouvelle attaque terroriste (Débat de la Chambre des communes 2001a, 5115).

Il est également intéressant de constater que malgré les différences idéologiques des cinq différents partis représentés à la Chambre des communes, l'appui à la cause américaine était indéniable (Vennesson 2009, 14). Tous s'entendaient ainsi sur l'importance de ne pas laisser cette attaque sans réponse, mais le Nouveau parti démocrate n'était pas favorable à une intervention militaire. Plaidant pour la retenue, Alexa McDonough s'exprime de la façon suivante sur la réponse que son parti prône pour le Canada : « Je serai claire. Je ne prône ni le pacifisme ni l'apaisement devant une agression. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour traduire en justice tous les responsables de ces atrocités et pour éradiquer de la planète le fléau qu'est le terrorisme » (Débat de la Chambre des communes 2001a, 5123).

Évidemment, il est relativement facile de s'entendre sur des motions générales, n'engendrant pas de conséquences directes. Comme le veut le dicton, le diable est dans les détails. Ainsi, lorsqu'est venu le moment de déterminer au Cabinet quel sera le rôle joué par le Canada en Afghanistan, les débats ont été beaucoup plus difficiles. Le débat dans ce cas-ci n'abordait pas la possibilité d'un déploiement, mais plutôt le type de déploiement à fournir (Gross Stein et Lang 2007, 14). Plusieurs ministres du gouvernement Chrétien n'approuvaient en effet pas la voie militaire que le Canada était sur le point d'adopter (Oldfield 2009, 18). Par ailleurs, il est intéressant de constater qu'il n'y eut pas de débat le

19 novembre 2001, lorsque Art Eggleton, le ministre de la Défense, fit l'annonce officielle du déploiement militaire canadien en Afghanistan (Strickland 2004, 50). Eggleton annonça alors le départ prochain d'un contingent de 1000 soldats du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* (PPCLI) et d'une compagnie du 2e Bataillon de Winnipeg pour une période de six mois (Débat de la Chambre des communes 2001b, 7267).

Cette contribution militaire devait se faire à l'intérieur de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une coalition européenne. Pour les élus, le choix de la FIAS était facile à endosser, car la mission, située dans la capitale afghane, s'annonçait relativement calme et stable (Gross Stein et Lang 2007, 15). De plus, l'accent principal de la mission serait d'abord humanitaire, puis ensuite sécuritaire. Ainsi, la FIAS ne serait pas une mission de combat. Les combats seraient uniquement pris en charge par les forces américaines dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom*. Cependant, le gouvernement a assumé trop vite qu'il pourrait faire partie de la FIAS. En effet, les Anglais, responsables de mettre sur pied la mission, laissaient entendre que c'était une mission européenne, et que la contribution canadienne n'était pas la bienvenue (Gross Stein et Lang 2007, 16). C'est ainsi que le Canada s'est retourné vers les États-Unis pour lui offrir de contribuer à l'opération *Euduring Freedom* (Gross Stein et Lang 2007, 18). L'impact organisationnel de ce changement de plan dans la participation canadienne sera abordé lors de l'analyse de la cohésion des institutions politico-militaires.

En résumé, le support indéniable des élus canadiens pour une réponse forte aux attaques terroristes a facilité la décision du gouvernement canadien de déployer les forces canadiennes en Afghanistan. Contrairement au cas de la guerre du Golfe, où les opinions divergentes et la faible discipline de partis avaient permis au gouvernement d'adopter une décision controversée; la controverse dans le cas de l'Afghanistan est plutôt venue après la décision. C'est en effet au moment de choisir le type de contribution à apporter que les divisions sont apparues. Il est intéressant de constater que lors de la guerre en Afghanistan, les lignes de partis se sont également effacées, mais cette fois pour appuyer la mission. Comme l'a dit Stockwell Day le 17 septembre dans un échange à la Chambre des

communes, « [a]ujourd'hui, je sais que chacun des députés de chaque parti dirait sans hésiter qu'il est un Canadien, un allié, un ami et non uniquement un député d'un parti donné » (Débat de la Chambre des communes 2001a, 5117).

### **3.2.3. Cohésion de la société**

Au-delà de l'unité des élus canadiens, l'opinion des citoyens canadiens peut également influencer le gouvernement dans une direction lors des prises des décisions dans la politique de défense canadienne. Dans le cas de la guerre en Afghanistan, les opinions des élus et de la population canadienne étaient bien synchronisées. Les Canadiens, touchés par la brutalité des attentats terroristes du 11 septembre 2001, ont rapidement apporté leur soutien aux États-Unis dans leur volonté de punir les coupables. Ainsi, les multiples sondages d'opinion publique démontrant un appui pour l'intervention militaire en Afghanistan ont certainement renforcé les positions de la politique du gouvernement Chrétien.

Le premier sondage effectué après les attentats terroristes, entre le 17 et le 20 septembre 2001, démontrait de façon générale que le public canadien était rationnel dans son appui à l'effort de guerre et qu'il comprenait bien les enjeux sous-jacents à cette guerre (Kirton et Guebert 2007, 14). La majorité des Canadiens, soit 73 %, était prête à se joindre aux États-Unis pour déclarer la guerre au terrorisme international. De plus, cette majorité ne diminuait qu'à 54 % lorsque la possibilité d'attaques terroristes sur des civils canadiens était prise en considération. Les Canadiens désiraient également à un niveau de 53 % que plus de pouvoir soit donné aux responsables de la sécurité du pays. Qui plus est, ce premier sondage révèle, au grand plaisir du gouvernement, que les Canadiens approuvent fortement (74 %) la façon dont Chrétien a géré la crise ayant suivi les attentats terroristes (Kirton et Guebert 2007, 14).

Puis, de façon surprenante, alors que le choc des attentats se dissipe peu à peu, le soutien à l'intervention contre le terrorisme international reste constant. Un sondage

effectué quelques jours après l'attaque américaine en Afghanistan le 7 octobre 2001 démontra qu'une majorité de Canadiens (72 %) appuyaient fortement les attaques aériennes britannique et américaine contre les talibans et Al-Qaïda (Kirton et Guebert 2007, 14). Encore une fois, cet appui diminuait peu (66 %) lorsque les répondants envisageaient la possibilité que ces bombardements entraînent des attaques biologiques ou chimiques contre des civils canadiens. Puis, bien que le pourcentage a diminué quelque peu, une majorité de 62 % de Canadiens croit toujours que Chrétien a effectué une bonne gestion de la crise (Kirton et Guebert 2007, 14).

Qui plus est, l'annonce de l'envoi d'un contingent canadien n'a pas non plus contribué à diminuer de façon significative l'appui pour l'intervention en Afghanistan. Malgré une diminution de 5 % par rapport à un sondage effectué trois semaines plus tôt, une majorité de 79 % de Canadiens supportait toujours l'intervention (Oldfield 2009, 20). Puis, l'appui pour la mission continua à diminuer à mesure que le public canadien commença à réaliser que les troupes canadiennes affrontaient d'importants risques sur le terrain, et que la mission ne serait pas accomplie rapidement. Ainsi, dans un sondage effectué en janvier 2002, 66 % des Canadiens approuvaient le rôle de combat des troupes canadiennes en Afghanistan, alors que 33 % préféreraient un rôle plus traditionnel de maintien de la paix (Oldfield 2009, 22). À mesure que les atrocités des attentats terroristes du 11 septembre 2001 quittent l'imaginaire des Canadiens, ceux-ci sont de moins en moins enclins à soutenir la participation de leurs troupes à de dangereux combats en sol afghan.

Ensuite, comme cela a été le cas lors de la guerre du Golfe, les Québécois appuient moins l'envoi des troupes canadiennes en zone de conflit que le reste du pays. Selon Kirton et Guebert, dès le début du conflit, les deux solitudes sont très visibles (Kirton et Guebert 2007, 14). Ainsi, après les attentats terroristes, une majorité plus faible de Québécois (59 %) que de Canadiens (73 %) était prête à se joindre aux États-Unis dans une guerre. Par ailleurs, cet appui diminuait à 31 % lorsque le risque d'attaque terroriste visant des civils canadiens était pris en considération (54 % pour le reste du Canada). Puis, en octobre, ces deux solitudes se rapprochèrent quelque peu. Effectivement, 60 % des Québécois

approuvent alors les attaques aériennes des Américains et des Britanniques en sol afghan, un pourcentage plus faible que dans le sondage de septembre avec l'ensemble du Canada (72 %). Cette différence disparaît presque complètement lorsque vient le temps d'analyser la gestion de Jean Chrétien de cette crise. Les Québécois soutenaient maintenant davantage Chrétien (66 %) que le reste du Canada (62 %) (Kirton et Guebert 2007, 15). Les deux solitudes continuent de s'amenuiser dans un sondage effectué à la suite à l'envoi des navires canadiens dans le théâtre de guerre afghan. À ce moment, 84 % des Canadiens supportaient la décision canadienne de soutenir les États-Unis dans la guerre contre le gouvernement taliban en Afghanistan. Ce chiffre, également élevé, était de 78,4 % pour les Québécois. Kirton et Guebert affirment alors que les Québécois se sont ralliés à leurs confrères canadiens pour défendre le drapeau canadien (Kirton et Guebert 2007, 15). Cette correspondance entre les Québécois et les Canadiens cessa par ailleurs rapidement. Ainsi au début de janvier, moins de 50 % des Québécois souscrivaient au rôle de combat des Forces canadiennes en Afghanistan.

En résumé, il est intéressant de constater que l'intervention militaire des troupes canadiennes fut très bien acceptée par les Canadiens et les Québécois durant l'ensemble de la période du processus décisionnel. Ainsi, même si les sondages démontrent un appui moins important pour les Québécois, leur appui est tout de même majoritaire durant la période où le gouvernement doit prendre la décision d'appuyer ou non l'envoi de militaire en Afghanistan. Cet appui, beaucoup plus généralisé qu'au moment de la guerre du Golfe, pourrait expliquer pourquoi le gouvernement a choisi d'envoyer des troupes terrestres, ce qu'il avait refusé en 1990. Évidemment, comme l'opinion publique n'est pas l'unique élément ayant influencé la décision de s'impliquer en Afghanistan, les relations entre les organisations politiques et militaires seront observées dans la section suivante.

### **3.2.4 Cohésion des institutions politico-militaires**

La cohésion des institutions politiques et militaires au cours du processus décisionnel ayant mené à la participation militaire canadienne à la guerre en Afghanistan fut

relativement efficace. Les institutions politiques et les institutions militaires ont réagi rapidement suite à la crise, et elles ont su s'adapter pour déterminer les possibilités de déploiement militaire canadien. Les institutions militaires ont également été en mesure de coordonner efficacement leur effort avec les besoins de leur voisin du sud. Ces différents éléments seront observés plus en détail dans les paragraphes qui suivent.

Malgré la suspension de la session parlementaire lors des attentats terroristes du 11 septembre 2001, le gouvernement n'a pas tardé pour réagir à la crise. Les dirigeants canadiens ont rapidement pris une série de décisions fondamentales concernant l'attaque (Gross Stein et Lang 2007, 5). D'ailleurs, le 13 septembre, le premier ministre a déjà mis en place un comité informel du cabinet pour gérer la crise de façon immédiate. Cette même journée, Jean Chrétien fut également le premier dirigeant de l'OTAN à suggérer publiquement que l'article cinq du Traité de l'OTAN devrait être invoqué pour la première fois pour répondre à l'attaque (Goldenberg 2006, 263). Puis, dès la reprise de la session parlementaire, le gouvernement travailla sans relâche pour présenter une législation antiterroriste. Un comité ad hoc du cabinet fut créé le 2 octobre 2001 pour élaborer cette nouvelle législation. Des ajustements immédiats ont également dû se faire au niveau du budget qui devait être présenté sous peu. Effectivement, comme ce budget devait mettre l'accent sur l'éducation postsecondaire, plusieurs ministres, dont John Manley, croyaient qu'il devait être complètement révisé. Ce dernier se consternait devant les membres du Cabinet soutenant que le budget ne devait pas être modifié, pour ne pas se soumettre au moindre désir des États-Unis. Dans une entrevue, Manley évoque d'ailleurs ces débats de la façon suivante :

Je leur disais « Excusez-moi, il faut que ce soit un budget de sécurité, avez-vous lu les journaux récemment? » Alors que d'autres ministres disaient « Ne soyons pas entraînés par les Américains, démontrons-leur que nous avons notre propre ordre du jour ». Je croyais que ces gens étaient fous, et je le crois encore (Entrevue avec John Manley, 17 novembre 2006, dans Gross Stein et Lang 2007, 6).

La vision de Manley fut par ailleurs la gagnante, alors que le budget livré en décembre 2001 accordait près de huit milliards de dollars aux départements et aux agences traitant des dossiers liés à la sécurité nationale. Ce type de budget ne s'était pas vu au Canada depuis de nombreuses générations (Gross Stein et Lang 2007, 6).

Du côté militaire, les préparatifs pour une intervention devançant quelque peu les décisions politiques. Effectivement, lorsque l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci, affirme qu'il croyait que le président Bush allait demander le soutien militaire du Canada lors de sa prochaine réunion avec Jean Chrétien, les dirigeants militaires commencèrent à planifier les options pour contribuer à l'opération *Enduring Freedom* (Gross Stein et Lang 2007, 10). Quelques jours plus tard, Art Eggleton annonça la mise sur pied de l'opération Apollo. Suite à l'adoption de cette opération, quatre navires allèrent rejoindre les formations américaines dans la mer d'Oman, soit le NCSM Halifax, le NCSM Preserver, le NCSM Charlottetown et le NCSM Vancouver. Dans le cadre de cette opération, le gouvernement du Canada a également déployé au début du mois de décembre 2001 sa deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI 2). Cette décision d'envoyer le commando d'élite canadien, en combinaison avec les navires de combat, permettait de concilier les désirs militaires et politiques. Cette approche limitée et discrète correspondait en effet à l'approche de gestion sans risque du premier ministre Chrétien (Gross Stein et Lang 2007, 11). Il eut cependant une faille de coordination importante lors de l'envoi de la FOI 2. Le ministre de la Défense Eggleton n'a effectivement jamais annoncé l'envoi de la force de combat. Le public ainsi que les élus de l'opposition n'étaient donc pas au courant que le Canada avait déjà des troupes sur le terrain à compter de décembre. Ce manque de transparence, bien connu du militaire, est certes très négatif du côté politique.

Il est intéressant de constater que les problèmes de coordination lors de la crise afghane n'ont pas été majeurs entre le politique et le militaire canadien. La coordination a par ailleurs été plus difficile entre le militaire et le politique américains, entraînant des impacts quant à la participation potentielle du Canada à l'intervention dirigée par les États-Unis (Gross Stein et Lang 2007, 17-18). Ces problèmes ont commencé après que le Canada

s'est vu refuser l'entrée à la FIAS, et dû donc se retourner vers les États-Unis pour participer à cette intervention militaire.

Le Canada a rencontré des réticences à sa volonté initiale de participer à la FIAS en raison du caractère européen de la mission défendu par le Royaume-Uni. Les officiers supérieurs des forces canadiennes étaient particulièrement offensés par les critiques européennes voulant que les troupes canadiennes ne soient pas suffisamment équipées pour soutenir une longue intervention en Afghanistan (Gross Stein et Lang 2007, 16). Quelque temps plus tard, les autorités anglaises ont finalement demandé au Canada de déployer deux-cents ingénieurs et trois-cents troupes d'infanteries d'ici trois mois. Les dirigeants canadiens au ministère de la Défense nationale furent à la fois offusqués par l'ordre de dernière minute, et gênés de ne pas être en mesure de répondre à la demande du Royaume-Uni. C'est ainsi qu'au début du mois de janvier 2002, après bien des efforts, Eggleton accepta qu'il n'y avait pas de rôle possible pour le Canada au sein de la FIAS (Gross Stein et Lang 2007, 17). Par ailleurs, les membres du gouvernement continuaient de croire que le Canada devait démontrer un appui important pour les Américains et pour leur mission contre les talibans en Afghanistan. Le politique et le militaire étaient ainsi en accord sur le grand objectif devant être poursuivi par le Canada; il fallait trouver une façon de participer à la mission en Afghanistan à la mesure des capacités canadiennes. Dans une entrevue, Paul Celluci se souvient d'ailleurs d'un message téléphonique du ministre de la Défense Art Eggleton disant que le Canada voulait faire partie de l'intervention (Gross Stein et Lang 2007, 18).

Du côté militaire, il est important de mentionner que des officiers des Forces canadiennes étaient depuis quelque temps au quartier général du *U.S. Central Command* à Tampa en Floride. Ils avaient été invités par le Pentagone, qui cherchait à bâtir un appui chez ses alliés pour qu'ils contribuent militairement à l'opération américaine en Afghanistan. Ainsi, lorsque les négociations entre le Canada et la FIAS échouent, les militaires américains à Tampa s'empressent de dire aux officiers canadiens qu'ils aimeraient avoir les forces canadiennes avec eux dans le sud de l'Afghanistan. Cette

demande se rendit donc à Ottawa, sans passer par les autorités politiques américaines (Gross Stein et Lang 2007, 17-18). Lorsque John Manley eut vent de cette invitation, il fut bien surpris, car Donald Rumsfeld, secrétaire à la Défense, et Colin Powell, secrétaire d'État, n'avaient jamais mentionné qu'ils auraient besoin des troupes canadiennes. Dans une entrevue, Manley affirme qu'il téléphona alors à Powell pour éclaircir la situation sur ce que voulaient réellement les Américains. Powell dit alors qu'il n'était pas au courant d'un besoin de forces canadiennes. Il recontacta par ailleurs Manley quelques jours plus tard, furieux, en s'excusant de la situation, et en ajoutant qu'il avait déjà demandé au Pentagone de ne pas solliciter l'aide de nos alliés sans le consulter au préalable (Gross Stein et Lang 2007, 17-18).

Au-delà de la confusion et du manque de cohésion entre les autorités politiques et militaires américaines, l'invitation était lancée. Ainsi, une proposition de déploiement d'un contingent de 800 soldats à Kandahar fut établie par les dirigeants militaires et fut ensuite envoyée à Eggleton. Ce dernier présenta alors cette proposition au premier ministre et au Cabinet, qui acceptèrent immédiatement cette option, comme la participation avec l'ISAF n'était plus possible. Ottawa promit à Washington que les troupes seraient sur place en février pour une période de six mois. Janice Gross Stein et Eugene Lang soulignent ainsi que le choix qu'à fait le Cabinet à ce moment n'était pas la meilleure option, ni la moins offensive, mais bien la seule option restant si le Canada voulait faire partie de la grande coalition de pays contribuant à la mission en Afghanistan (Gross Stein et Lang 2007, 19). Les dirigeants militaires canadiens se réjouissaient de cette décision. Cette mission était l'occasion de démontrer que les forces canadiennes sont des forces de combats efficaces, et sont ainsi bien plus que des casques bleus. En plus de changer la donne au niveau militaire, cette décision était un grand tournant politique pour le Canada, qui s'engageait dans la première mission de combat des forces canadiennes depuis la guerre de Corée (Gross Stein et Lang 2007, 19).

En résumé, bien que le militaire avait tendance à devancer le politique pour planifier le potentiel déploiement du Canada en Afghanistan, les objectifs communs des deux

institutions ont garanti leur cohésion et ont facilité le choix de l'intervention militaire. Il est également important de souligner que l'approbation de cette mission par les Nations Unies a fortement contribué à cette cohésion entre le politique et le militaire, en légitimant ainsi l'intervention potentielle du Canada (Fitzsimmons 2009, 12-13). C'est en effet les résolutions 1368 et 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU qui ont fourni le cadre légal pour les législations antiterroristes du Canada, légitimant l'intervention dans le cadre de la menace terroriste<sup>24</sup>. Quant au choix d'envoyer des troupes terrestres, cela s'expliquait davantage par un manque d'alternatives qu'à une véritable cohésion militaire et politique. Par ailleurs, si les décideurs politiques avaient réellement perçu des réticences populaires ou politiques pour l'envoi de forces terrestres, il aurait pu se contenter d'une contribution aérienne et navale, comme ce fut le cas lors de la guerre du Golfe. Ainsi, la distance entre militaire et politique était ici mineure.

### **3.2.5 Influence des acteurs sociétaux et des groupes d'intérêt**

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, le monde semblait collectivement uni contre la menace terroriste ayant frappé les États-Unis. Ainsi, il n'y a pas eu de manifestation publique ou de protestation pacifique majeure pour empêcher la participation du Canada à une coalition militaire en Afghanistan, ainsi qu'à la guerre contre le terrorisme. En effet, à l'automne 2001, les désaccords contre la position gouvernementale ne se faisaient à peu près pas entendre.

Évidemment, la tragédie humaine causée par les attentats du 11 septembre a réuni les Canadiens derrière leur allié. Ils se sentaient eux-mêmes attaqués. D'ailleurs, le 14 septembre 2001, 80,000 personnes se sont rassemblées sur la colline parlementaire canadienne pour une cérémonie honorant la mémoire des disparus (Musée canadien de la guerre 2007). Ce soutien incomparable démontre bien que le temps était au deuil, et non à la controverse politique.

---

<sup>24</sup> En plus de l'invocation de l'article cinq du traité de l'OTAN.

De plus, dès le début de l'automne, les médias canadiens-anglais laissaient clairement entendre que le Canada participerait à la guerre contre le terrorisme avec les États-Unis. Ceci s'est d'ailleurs confirmé encore plus fortement lorsque la France a dit vouloir participer à cette guerre. Du côté des Canadiens français, la couverture médiatique était différente, faisant moins référence à une guerre à venir, mais plutôt aux attaques. Par ailleurs, au cours des semaines suivant l'attaque, le traitement des médias francophones et anglophones s'homogénéisa (Kirton et Guebert 2007, 20-21). Ainsi, si les médias ont eu une influence sur l'opinion de la population, celle-ci fut certainement en faveur de l'intervention militaire en Afghanistan.

Finalement, alors que le Parlement canadien n'a pas ressenti de pression contre l'intervention militaire en Afghanistan, les pressions pour l'intervention ont par ailleurs été importantes. Au-delà des pressions populaires pour que le Canada contribue à éliminer le terrorisme international, des pressions importantes se sont également élevées du milieu des affaires canadien. Les acteurs majeurs du milieu des affaires craignent en effet une vengeance commerciale des États-Unis si le Canada refusait de participer à la guerre contre le terrorisme (Sloan 2005, 65). Ce dernier exemple démontre bien que dans la conjoncture de l'automne 2001, le gouvernement avait peu d'influence l'amenant à ne pas s'impliquer dans la guerre au terrorisme en prenant part à l'intervention en Afghanistan auprès des États-Unis. Les pressions pour l'intervention étaient à cet effet plus nombreuses et pesaient plus lourdement dans la balance.

### **3.2.6. Perceptions des décideurs**

Comme cela a été précédemment mentionné, Jean Chrétien avait une influence très forte sur la politique étrangère et la politique de défense canadienne. Pour améliorer son contrôle, il sélectionnait des ministres ayant peu d'expérience. (Fraser 2004, 171). Il pouvait ainsi plus facilement les contrôler. Il est donc intéressant d'analyser les motivations profondes du premier ministre.

Tout d'abord, comme tout bon chef de l'opposition, Chrétien a été très critique des politiques du gouvernement Mulroney. Selon Nossal, Roussel et Paquin, « il n'avait pas ménagé les [critiques à l'égard des] politiques formulées par le gouvernement conservateur, de la participation canadienne à la guerre du Golfe jusqu'à l'achat de nouveaux hélicoptères de patrouille maritime pour les Forces canadiennes » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 305). Ainsi, lorsque Chrétien prit le pouvoir en 1993, il tâcha de se distancier immédiatement des positions conservatrices qu'il avait auparavant dénoncées. Pour éviter de refléter une image similaire au gouvernement conservateur, il adopta donc une approche se voulant plus réservée et discrète (Hampson et Molot 2000, 18). Durant ces années au pouvoir, Chrétien se démontra très résistant envers les dépenses militaires (Noury 2007, 10-11). Chrétien critiquait également sévèrement les politiques interventionnistes du gouvernement précédent (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 306).

Jean Chrétien tenta aussi de se distinguer de Mulroney qui avait été « cloué au pilori pour avoir trop recherché la compagnie des présidents américains » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 305). Le premier ministre ne chercha donc pas à avoir une rencontre avec le président Bill Clinton. Il le rencontra évidemment dans le cadre de réunions multilatérales, telles que le « Sommet de l'APEC à Seattle (novembre 1993) et [...] de l'OTAN (janvier 1994), lors du cinquantenaire du débarquement de Normandie (juin), ou encore au sommet du G7 (juillet) » (Nossal, Roussel et Paquin 2007, 305). La première rencontre bilatérale entre les deux dirigeants nord-américains n'eut lieu que quinze mois après l'arrivée de Chrétien au pouvoir, soit en février 1995. Ainsi, en ne cherchant pas à se rapprocher des États-Unis, Chrétien a mené de front des initiatives de politique étrangère allant même jusqu'à déplaire à son voisin du sud. Parmi ces initiatives, notons que Chrétien contribua à lancer la négociation sur le traité d'interdiction des mines antipersonnel, la création de la Cour pénale internationale, ainsi qu'une « vaste réflexion sur la protection des civils en temps de guerre et une autre sur le devoir d'ingérence lorsque les droits de la personne sont massivement violés » (Coulon 2004, 129). Cette politique fut mise en œuvre plus concrètement par le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, en poste entre 1996

et 2000. Axworthy et Chrétien avaient pour objectif, avec cette politique étrangère, de faire du Canada un leader mondial au niveau de la protection de la sécurité humaine et des droits fondamentaux. (Flon 2008, 68) Ceci entraine dans les grands objectifs de politique étrangère du gouvernement Chrétien, qui étaient de promouvoir les droits de la personne, la consolidation de la paix, la justice sociale et économique, le partage avec les personnes dans le besoin, la protection de l'environnement, le pluralisme démocratique, ainsi que la diversité culturelle (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 1995).

Par ailleurs, malgré les réticences de Chrétien pour les interventions militaires, il était évident que l'ampleur inouïe des attentats terroristes du 11 septembre 2001 ne pouvait rester sans réponse. Ainsi, Chrétien s'engagea progressivement dans la guerre en Afghanistan. Le 13 septembre, Chrétien affirma que le Canada était prêt à se joindre à une réponse américaine, mais qu'il ne pouvait pas tout de suite s'engager militairement (Kirton 2007, 170). Puis, lors d'une rencontre entre Bush et Chrétien le 24 septembre 2001, Chrétien promit de contribuer militairement à l'intervention, avec des troupes et de l'équipement, si les États-Unis en avaient besoin. Ce support militaire se concrétisa le 7 octobre, lors d'une conversation téléphonique avec le président Bush qui dura dix minutes (Kirton 2007, 170). À ce moment, Chrétien et son gouvernement voulaient que la contribution à la mission en Afghanistan soit « rapidement arrivée, rapidement partie »<sup>25</sup>. Le gouvernement voulait un engagement court et propre pour démontrer le support canadien, sans être engagé dans un conflit sans issue (Oldfield 2009, 68). L'analyse des décisions prises au cours des années suivantes démontre par ailleurs que le Canada est bien arrivé rapidement, mais il n'est cependant pas parti rapidement. Les troupes canadiennes quitteront en effet progressivement le territoire afghan à compter de juillet 2011 (Witol 2010).

---

<sup>25</sup> Early in-early out (Oldfield 2009, 68).

### **3.3. Variable dépendante : la décision**

La décision que prit le gouvernement Chrétien fut d'envoyer des troupes terrestres, en plus des navires de guerre et du commando d'élite. Bien que le premier engagement ne fut que pour une période de six mois maximum, il fut plus complet que l'engagement au golfe Persique en 1990-1991 (Gross Stein et Lang 2007, 15). Qui plus est, lorsque la décision canadienne d'intervenir en Afghanistan est analysée, il est toujours important de remettre en perspective le caractère incrémental de cette décision. Les décideurs en 2001 ne planifiaient certainement pas un engagement qui perdurerait jusqu'en 2011. Il est intéressant de rappeler dans cette section les différentes variables ayant eu un impact important sur la décision d'intervenir en Afghanistan. Ceci permettra ensuite de confirmer ou de réfuter les hypothèses du modèle de prise de décision réaliste néoclassique.

Tout d'abord, il est évident que dans le cas de la guerre en Afghanistan, il aurait été très délicat de refuser d'aider les États-Unis. Ces derniers avaient en effet été fortement affectés par les attentats, et cela aurait été perçu comme un grave manque de solidarité. Ainsi, la dépendance militaire et économique du Canada sur son voisin du sud a certainement eu un impact important sur la décision de les appuyer dans leur guerre contre le terrorisme. Le milieu des affaires canadien faisait d'ailleurs de fortes pressions pour que le Canada contribue militairement à l'intervention américaine, pour ainsi éviter de refroidir les relations commerciales entre les deux États. Qui plus est, la menace terroriste faisait peur à plusieurs citoyens canadiens, poussant encore davantage le gouvernement à contribuer à la sécurisation internationale via la guerre au terrorisme.

Les pressions populaires et du milieu des affaires démontrent ici que les variables intermédiaires de niveau étatique ne sont pas seulement des éléments pouvant freiner une intervention militaire; elles peuvent également la rendre plus probable. La majorité des variables intermédiaires analysées pour la guerre en Afghanistan favorisent d'ailleurs l'intervention militaire. Les élites canadiennes étaient effectivement unies pour répondre aux attentats terroristes du 11 septembre. L'enjeu, selon plusieurs députés, allait au-delà des

débats partisans. De plus, la société était au diapason des élites, soutenant majoritairement l'appui militaire du Canada aux États-Unis. Les institutions politiques et militaires étaient également bien synchronisées, travaillant vers les mêmes objectifs pour favoriser une participation réaliste du Canada à la guerre au terrorisme. Finalement, comme les groupes pacifistes ne se sont pas fait réellement entendre, le gouvernement n'avait pas d'objection majeure à contrer pour promouvoir son intervention en Afghanistan.

En fait, dans le cas de l'intervention canadienne en Afghanistan, il serait réaliste de dire que le plus grand facteur qui aurait pu nuire à l'intervention résidait dans les perceptions du premier ministre. Ce dernier n'appréciait pas les interventions militaires, les dépenses de défense ainsi que les politiques à la remorque des États-Unis. Puis, comme Chrétien était le dirigeant d'un gouvernement majoritaire, il aurait pu avoir une influence importante s'il n'avait réellement pas voulu participer à la guerre en Afghanistan. Par ailleurs, comme l'intervention était approuvée par les Nations Unies, et qu'un refus aurait pu fortement endommager les relations canado-américaines, Chrétien s'est rabattu sur la théorie du « rapidement arrivé, rapidement partie » pour planifier l'intervention des troupes canadiennes en Afghanistan.

Ainsi, l'analyse ci-contre permet de démontrer la validité de la première proposition du modèle voulant que la place du Canada détermine les orientations de sa politique de défense. Ici, l'influence des États-Unis était trop importante pour que le Canada ne puisse refuser de participer à l'intervention militaire en Afghanistan. La seconde proposition semble également vérifiée dans la mesure où il n'y a pas de facteur interne majeur ayant freiné le gouvernement canadien dans sa décision de contribuer militairement à cette guerre. Les facteurs internes ont simplement consolidé la décision, car ils allaient majoritairement dans le sens de l'intervention. Ces derniers ont également pris le dessus sur les quelques éléments qui auraient pu nuire à l'intervention, tels que les positions personnelles de Jean Chrétien.

En conclusion, le modèle de prise de décision réaliste néoclassique s'est avéré une fois de plus pertinent pour analyser une intervention militaire du Canada. L'alignement des désirs des États-Unis avec les opinions populaires et des élites a permis au gouvernement Chrétien de choisir une intervention complète en territoire afghan. Comme dans le cas de la guerre du Golfe, le modèle a permis de mettre en perspective les éléments ayant eu une influence prépondérante sur la décision d'intervenir, par rapport aux éléments plus banals. Le dernier test du modèle de prise de décision sera fait grâce à la décision de ne pas intervenir en Irak en 2003.

## Chapitre 4. La guerre en Irak

La guerre préventive contre l'Irak s'inscrit dans le contexte international de la période post 11 septembre 2001. En effet, lorsque les États-Unis déclarèrent la guerre au terrorisme international, ils ne s'arrêtèrent pas à défaire le gouvernement taliban en Afghanistan. Lors du discours sur l'État de l'union du 29 janvier 2002, le président américain George W. Bush soutient qu'il faut combattre les États de l'« axe du Mal », soit l'Irak, l'Iran et la Corée du Nord. Bush accuse alors ces trois États « d'aider des terroristes, de menacer la paix du monde et de détenir des armes de destruction massive » (Foucrier 2008). Saddam Hussein était le chef le plus pointé du doigt par les États-Unis. Les difficultés rencontrées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans ses inspections des installations nucléaires irakiennes n'ont fait que renforcer les justifications américaines pour une intervention préventive (Rossi, Rondot et Al Rachid 2008). Certains membres du gouvernement Bush le croyaient associé avec les attentats du 11 septembre 2001, car il était un des rares chefs d'État n'ayant pas dénoncé les actions d'Al-Qaïda (Leclerc 2009).

Des voix s'élevèrent alors pour dénoncer cette guerre préventive. La France, l'Allemagne, la Chine et la Russie demandèrent que plus de temps et de ressources soient accordés aux inspecteurs du désarmement. Le Conseil de sécurité refusa d'approuver le recours à la force contre l'Irak. L'opinion publique internationale se positionne également contre la guerre. Malgré tout, le 17 mars 2003, Bush lança un ultimatum à Saddam Hussein et ses deux fils. Si ces derniers ne quittaient pas le pays, une guerre éclaterait. Devant le refus de Hussein, les États-Unis, avec l'appui du Royaume-Uni, attaquèrent l'Irak le 20 mars 2003. Le 9 avril 2003, cette attaque faite sans l'aval de l'ONU provoqua la chute de Bagdad (Foucrier 2008). Par ailleurs, suite à la victoire américaine contre le régime baasiste, aucune arme de destruction massive ne fut retrouvée en Irak. De plus, les liens entre le régime et Al-Qaïda n'ont pas pu être confirmés (Rossi, Rondot et Al Rachid 2008). La légitimité de l'intervention fut alors doublement entachée.

Les impacts de la victoire du 9 avril 2003 ne seront pas abordés ici, car cette recherche se concentre sur les processus décisionnels. Une analyse historique permettra de mieux saisir le contexte dans lequel le Canada a dû prendre sa décision d'intervenir ou non dans ce second conflit avec l'Irak. Les différentes variables utilisées pour comprendre les deux précédentes décisions du Canada seront de nouveau utilisées pour expliquer les facteurs ayant poussé le gouvernement Chrétien à refuser de participer à la guerre en Irak. Les actions canadiennes dans les mois précédant le 17 mars 2003, jour du refus canadien, seront ainsi détaillées dans les pages qui suivent.

#### **4.1. Variable indépendante : la distribution de la puissance relative**

Dans le but de faciliter la comparaison entre les trois études de cas présentées ici, les deux mêmes indicateurs de la puissance relative du Canada seront observés. Il s'agit évidemment des dépenses militaires et du produit intérieur brut. Tout d'abord, en 2003, 13,952 millions de dollars canadiens ont été alloués aux dépenses militaires. Ce montant correspondait alors à 1,2 % du budget total, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à 2001 (SIPRI 2010a) Du côté des États-Unis, le montant des dépenses militaires s'élevait en 2003 à 415,223 millions, soit 3,8 % du budget total. L'augmentation de 0,7 % des dépenses militaires américaines entre 2001 et 2003 est proportionnellement plus importante que celle du Canada. Ainsi, en 2003, l'augmentation du budget militaire américain était trois fois plus importante que celle du Canada. Cette augmentation est certainement liée à la guerre en Irak. Ainsi, bien que les dépenses du Canada semblent diminuer lorsqu'elles sont comparées aux États-Unis, elles n'ont pas changé par rapport au classement mondial. En effet, tout comme en 2001, le Canada occupe le seizième rang au niveau de ses dépenses militaires<sup>26</sup> (SIPRI Yearbook 2003, 352). Il était devancé respectivement par les États-Unis

---

<sup>26</sup> Le Canada a dépensé 8 769 millions de dollars US (constant 2000).

(417 363<sup>27</sup>), le Japon (46 895), le Royaume-Uni (37 137), la France (35 030), la République populaire de Chine (32 800<sup>28</sup>), l'Allemagne (27 169), l'Italie (20 811), l'Iran (13 000<sup>29</sup>), l'Arabie Saoudite (19 102), la Corée du Sud (13 925), la Russie (13 000), l'Inde (12 394), Israël (9 981), la Turquie (9 888) et le Brésil (9 172) (SIPRI Yearbook 2003, 350-355). Il est donc encore une fois possible de conclure que le Canada se classe parmi les puissances militaires moyennes.

Le niveau du produit intérieur brut (PIB) est maintenant utilisé pour compléter le portrait de la puissance relative du Canada. Le classement du Canada selon son PIB est encore une fois plus élevé que son classement selon son niveau des dépenses militaires. Tout comme en 2001, le rang du Canada a cependant diminué d'une position, pour passer au neuvième rang. En 2003, le PIB du Canada était de 865,873 milliards de dollars US courant (Perspective Monde 2010b). Le Canada se classait respectivement derrière les États-Unis (10,908 billions de dollars US courant), le Japon (4,229 billions de dollars US courant), l'Allemagne (2,442 billions de dollars US courant), le Royaume-Uni (1,825 billion de US courant), la France (1,800 billion de dollars US courant), la Chine (1,640 billion de dollars US courant), l'Italie (1,507 billion de dollars US courant), ainsi que l'Espagne (883,667 milliards de dollars US courant) (Perspective Monde 2010b). La montée du PIB de l'Espagne entre 2001 et 2003 a déclassé le Canada d'une position. Par ailleurs, malgré cette perte de puissance relative, le Canada se situe encore parmi les puissances économiques mondiales.

Selon l'hypothèse principale du modèle de prise de décision réaliste néoclassique, le statut relativement similaire du Canada en 1990, en 2001 et en 2003 entraînerait une réponse similaire lors des interventions militaires. Ainsi, selon cette théorie, le Canada devrait suivre les États-Unis dans la guerre en Irak. Les États-Unis ont effectivement toujours une très grande influence sur le Canada. Ceci est d'autant plus vrai après le 11

---

<sup>27</sup> Tous les montants sont en millions de dollars US, au prix constant de l'année 2000.

<sup>28</sup> Ce montant constitue une estimation.

<sup>29</sup> Ceci n'inclus pas les dépenses d'ordre public et de sécurité.

septembre 2001, alors que les mesures de sécurité entre les deux États ont été largement renforcées. De plus, l'insatisfaction des États-Unis envers la contribution du Canada aux opérations de l'OTAN devrait motiver la participation canadienne à la guerre en Irak (Bercuson et al. 2003, 1). Par ailleurs, pour une puissance moyenne comme le Canada, il est plus difficile de sanctionner une intervention dénoncée par les Nations Unies. Les Nations Unies sont effectivement un outil pour favoriser le rayonnement du Canada sur la scène internationale. L'absence de sanction internationale est certes un élément qui a joué sur la décision du Canada de ne pas participer à la guerre en Irak. Le gouvernement du Canada a plutôt choisi de déployer d'importante force en Afghanistan, démontrant ainsi son appui aux États-Unis d'une autre façon. Il est par ailleurs impossible d'expliquer ce refus uniquement par cet argument. L'impact des facteurs internes sera analysé dans la section suivante pour bien comprendre toutes les ramifications de la décision.

## **4.2. Les variables intermédiaires**

### **4.2.1. Autonomie de l'État**

Le gouvernement en place au moment de prendre la décision sur la guerre en Irak était le même ayant pris la décision d'intervenir en Afghanistan en 2001. La 37<sup>e</sup> législature du gouvernement majoritaire de Jean Chrétien était toujours au pouvoir. Par ailleurs, une donnée était différente par rapport à la situation de 2001. Effectivement, le premier ministre Jean Chrétien avait annoncé le 21 août 2002 qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat (Le Devoir 2002). Il est important de prendre cet élément en considération dans l'analyse de la décision de ne pas intervenir en Irak. Un chef d'État voulant se faire réélire pourrait effectivement avoir une logique d'action différente face à une décision aussi délicate.

Il n'est évidemment pas nécessaire ici de répéter toutes les caractéristiques de Jean Chrétien et de son gouvernement. L'étude de la guerre en Afghanistan a permis de mettre en évidence le caractère relativement contrôlant du premier ministre. Selon certains auteurs, le refus de participer à la guerre en Irak reflète la volonté du gouvernement Chrétien de

« préserver une marge de manœuvre politique et diplomatique » (Massie et Roussel 2005, 70). Ainsi, le gouvernement Chrétien a attendu au dernier moment, soit le 17 mars 2003, pour dire aux États-Unis qu'il ne soutiendrait pas la guerre en Irak. Cette stratégie de procrastination lui a permis de « laisser le contexte international évoluer et de minimiser les coûts politiques et économiques de sa décision » (Massie et Roussel 2005, 70).

En résumé, le gouvernement Chrétien était encore plus autonome en 2003 qu'il ne l'était en 2001. En effet, tout comme en 2001, Chrétien avait un gouvernement majoritaire fort, une opposition divisée, ainsi qu'un contrôle important des décisions de politique étrangère. Par ailleurs, il avait une plus grande autonomie, car il ne désirait pas se faire réélire, et n'était donc pas sous l'influence de l'opinion publique. Ainsi, comme Chrétien semble avoir un rôle très prédominant dans la décision de rester hors de l'Irak, il sera important de bien analyser ses perceptions de la situation plus loin dans cette étude.

#### **4.2.2. Cohésion des élites**

En 1990, la division complète des élites avait permis au gouvernement Mulroney de faire passer son intervention au golfe Persique. En 2001, une volonté de ne pas laisser les attentats terroristes du 11 septembre sans réponse unifiait les élites. Ceci avait donc entraîné une intervention militaire complète en Afghanistan. Qu'en est-il de la guerre en Irak?

En 2003, la cohésion des élites n'était pas parfaite. Par ailleurs, la majorité des députés fédéraux étaient positionnés contre la guerre en Irak (Vucetic 2008, 277). En effet, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2002, lors d'un débat sur la situation irakienne à la Chambre des communes, les Libéraux, les Néo-démocrates, les Bloquistes et les Progressistes-conservateurs étaient en faveur d'une réponse onusienne (Barry 2005, 219-220). Seul les députés de l'Alliance canadienne défendaient l'importance de s'aligner sur la politique américaine en Irak, avec ou sans l'approbation des Nations Unies (Débat à la Chambre des communes 2002, 87). Selon Stephen Harper, chef de l'Alliance canadienne, la position du gouvernement sur la question irakienne est inadéquate « pour trois raisons, à savoir le droit

international, la menace que représentent les armes de destruction massive et l'intégrité de la politique étrangère canadienne » (Coulon 2004, 135). Puis, il est intéressant de noter que le parti Libéral, le Nouveau parti démocratique et le Bloc québécois défendaient alors des positions très antiguerres (Barry 2005, 235).

Par ailleurs, malgré le consensus des Libéraux pour éviter la guerre, des divisions se créaient au sein du parti en raison de la succession de Jean Chrétien. Chrétien craignait particulièrement que Paul Martin tente de former une révolte au sein du caucus en raison de sa gestion de la crise irakienne (Gross Stein et Lang 2007, 56). Plusieurs Libéraux menaçaient en effet de quitter le parti si Chrétien supportait la guerre en Irak sans la résolution de l'ONU (Fawn 2008, 527). Certains Libéraux ont même été jusqu'à dénigrer publiquement l'administration Bush. En effet, le ministre Herb Dhaliwal dit publiquement que le président américain était « un homme raté », et la députée Carolyn Parrish qu'elle haïssait les Américains. Elle les traita de salauds. Puis, la directrice des communications de Jean Chrétien traita Bush de crétin (Robitaille 2003). Chrétien a donc ainsi été des plus prudents pour ne pas choquer les membres de son parti, en ne prenant pas de décision hâtive, et en laissant le temps aux autorités internationales d'agir en Irak. Des divisions étaient même présentes entre Bill Graham, le ministre des Affaires étrangères, et Jean Chrétien. Lorsque les divisions entre les deux hommes se concrétisaient sur la guerre en Irak, Graham apprit à ses dépens que le ministre des Affaires étrangères n'est pas l'auteur suprême de la politique étrangère (Hart 2008, 66). Ceci confirme bien l'énoncé voulant que Jean Chrétien ait eu une très grande influence sur la décision de ne pas aller en Irak.

Plusieurs analystes croient également que la position des Québécois a eu un impact sur la décision de rester en dehors de l'Irak. Les Québécois sont effectivement davantage opposés à la guerre en Irak que le reste du Canada. Les raisons et les conséquences de ceci seront davantage analysées dans la partie suivante de cette étude de cas. La politique québécoise aurait également influencé le choix de Jean Chrétien. Comme Jean Chrétien travaillait constamment au maintien de l'unité nationale, il craignait fortement l'impact de la participation du Canada à la guerre en Irak sur les résultats l'élection provinciale

québécoise, devant se tenir le 14 avril 2003. Selon John C. Blaxtand, si l'élection québécoise s'était tenue avant la guerre en Irak, le Canada aurait participé auprès des États-Unis (Blaxtand 2004, 511). Cette théorie a par ailleurs été niée par Eddie Goldenberg, un proche conseiller de Jean Chrétien lors d'une entrevue avec l'universitaire canadien John English. Dans son manuscrit, Goldenberg soutient que contrairement à ce qu'affirmait English, le Québec n'avait pas fait partie de ses discussions avec le premier ministre sur la situation irakienne. Selon Goldenberg, l'effet positif de la décision sur l'unité nationale n'a été qu'un effet secondaire d'une décision prise pour des raisons bien différentes (Goldenberg 2006, 297). Cet argument n'est évidemment que la vision d'un seul homme, il est difficile de savoir si cela représente l'ensemble des décideurs gouvernementaux.

Par ailleurs, il est intéressant de noter à quel point des clivages géographiques étaient présents dans les mois ayant précédé la décision de ne pas intervenir en Irak. Alors que le Québec était mobilisé contre la guerre, l'Ouest canadien était beaucoup plus favorable à l'intervention. Ceci se reflétait évidemment dans les positions des députés en provenance de ces deux régions, soit le Bloc québécois et l'Alliance canadienne. À cet effet, il est intéressant de noter les actions menées au niveau de la politique provinciale de ces deux régions. D'abord, le gouvernement québécois fut le seul gouvernement provincial ayant adopté une motion « signifiant son souhait de voir cette crise résolue par voies diplomatiques et pacifiques » (Lachapelle 2003, 921). À l'opposé, le premier ministre Ralph Klein a envoyé une lettre personnelle à George W. Bush le félicitant pour son leadership exemplaire dans la crise irakienne (Massie 2008, 19).

Malgré ces fortes influences provinciales, le gouvernement Chrétien continua à prôner l'attente au mois de janvier 2003. Selon Chrétien, il faut laisser plus de temps aux inspecteurs de l'ONU pour effectuer leur travail (Massie 2007). Puis, le 29 janvier, Graham invoque dans un discours à la Chambre des communes le droit du Canada de prendre sa propre décision sur le dossier irakien. Pour décrire le partenariat du Canada et des États-Unis, il s'exprime de la façon suivante :

Comme la Chambre le sait, le Canada et les États-Unis sont d'excellents amis et alliés. Ces deux pays travaillent en coopération et en partenariat depuis fort longtemps, et ils sont d'accord sur les questions importantes. Toutefois, ce n'est pas parce que deux pays sont amis et alliés qu'ils doivent adopter des approches identiques en tout temps. C'est en débattant leurs points de vue différents et en poursuivant des approches variées et à la fois complémentaires qu'ils réussissent à se conseiller et à s'épauler mutuellement (Débat de la Chambre des Communes 2003b, 2878).

Dans cette citation, il est possible de constater que le gouvernement commençait à préparer sérieusement le terrain pour le refus de soutenir la guerre en Irak qu'il allait annoncer quelques semaines plus tard. Le 11 février, les Libéraux ont par ailleurs défait une motion du Bloc québécois « conditionnant l'éventuelle participation canadienne à la guerre à l'adoption d'une seconde résolution par le Conseil de sécurité, et demandant la tenue d'un vote advenant l'envoi de troupes canadiennes » (Massie 2007). Cependant, en raison des dissensions au sein du parti, quatre députés libéraux ont voté pour la motion du Bloc.

Puis, après avoir annoncé l'envoi de 1900 soldats en Afghanistan, le Canada continue de marteler qu'il ne participerait pas sans un mandat de l'ONU. Le 14 février 2003, le rapport de la COCOVINU et de l'AEIA soutient qu'aucune preuve ne permet d'affirmer que l'Irak possède des armes de destruction massive. Ces conclusions amènent le Canada à soumettre une proposition allouant plus de temps aux inspecteurs au Conseil de sécurité. Il tentera également de faire adopter une nouvelle résolution pour le désarmement de l'Irak, avec une date butoir (28 mars 2003), mais celle-ci ne sera pas acceptée par les États-Unis. Le 17 mars 2003, devant l'échec des pourparlers au Conseil de sécurité, « Londres, Washington et Madrid retirent leur proposition » (Massie 2007). Bush lancera alors un ultimatum de 48 heures au régime irakien, sans quoi une guerre sera lancée. C'est donc cette même journée que Chrétien annonça à la Chambre des communes que le Canada ne soutiendrait pas cette action militaire.

Suite à la décision du gouvernement de rester en dehors de la guerre en Irak, le parti Libéral, le Nouveau parti démocratique et le Bloc québécois votèrent tous en faveur d'une motion approuvant cette position. Les partis plus à droite de la chambre, soit les

Progressistes-conservateurs et l'Alliance canadienne (sauf un député) ont voté contre la motion (Barry 2005, 229). Il est ainsi possible de conclure que l'appui des trois quarts des députés pour la non-participation à la guerre en Irak a certes facilité la décision du gouvernement Chrétien de poursuivre cette voie.

### **4.2.3. Cohésion de la société**

Comme dans le cas de l'Afghanistan, l'opinion publique sur la guerre en Irak correspondait bien aux opinions émises par les élites au parlement canadien. Les Canadiens ne se sentent pas réellement menacés par l'Irak (Clarkson et Lachapelle 2005, 75). Le sentiment général était ainsi très différent que lors de la guerre en Afghanistan en 2001, où la menace terroriste pesait davantage. Ainsi, de façon générale, les Canadiens se sont opposés à la participation à la guerre en Irak sans mandat de l'ONU (Massie et Roussel 2005, 85). Par ailleurs, une analyse plus poussée des données démontre des particularités régionales importantes, comme ce fut le cas pour les élites canadiennes. L'analyse par région géographique démontre effectivement que l'opinion des Québécois « était fort divergent du reste du Canada pour converger davantage avec les positions française et européenne opposées à une opération militaire contre Saddam Hussein » (Lachapelle 2003, 917). En octobre 2002, l'opposition des Québécois à la participation du Canada à la guerre en Irak s'élevait à un sommet de 76 % (Lachapelle 2003, 917). La société québécoise était ainsi plus unie contre l'intervention que le reste du Canada (Fawn 2008, 527). De plus, en mars 2003, les Québécois (56 %) s'opposent deux fois plus que le reste du Canada (27 %) à une intervention canadienne en Irak, même si celle-ci est sous un mandat de l'ONU (Parkin 2003, 7). À l'opposé des Québécois, les Albertains sont les Canadiens appuyaient le plus l'intervention canadienne en Irak. À cet effet, le 22 mars 2003, 16 % des Québécois et 30 % des Canadiens croyaient que le Canada devait participer à la guerre. Ce chiffre était par ailleurs de 49 % pour les Albertains (Buzzetti 2003, A1). Ces divergences régionales se

sont également reflétées dans le nombre de personnes ayant manifesté<sup>30</sup> contre la guerre en Irak dans les différentes villes canadiennes. La manifestation la plus imposante s'est produite le 15 février 2003, réunissant 150,000 personnes à Montréal malgré une température glaciale de -26 degrés Celsius. Cette manifestation record au Québec ne peut réellement se mesurer aux quelque 20,000 personnes à Vancouver, 12,000 à Edmonton, 10,000 à Toronto et 2,000 à Ottawa (Lachapelle 2003, 920). En comparant ces données régionales, il est évidemment possible d'affirmer que le clivage des différents partis au pouvoir, observé précédemment, reflète très bien les divergences populaires régionales. Selon Lachapelle, l'opinion publique, et plus spécialement l'opinion des Québécois, a joué un rôle déterminant dans la décision du gouvernement Chrétien de ne pas participer à la guerre en Irak. Il explique d'ailleurs cet argument dans la citation suivante :

Le fait que l'ambassadeur américain au Canada, Paul Celluci, ait informé le Département d'État américain de l'opposition québécoise démontre bien comment l'opinion publique au Québec constituait un facteur non négligeable dans l'analyse américaine de la politique canadienne. Elle constituait certainement une donnée incontournable dans la réponse canadienne aux Américains (Lachapelle 2003, 912-913).

Ceci démontre l'importance d'analyser l'opinion publique des différentes régions du Canada pour bien comprendre les décisions gouvernementales. Il a d'ailleurs été mentionné que l'approche des élections provinciales au Québec aurait amené le gouvernement Chrétien à vouloir se rallier les Québécois, pour ainsi éviter la montée du mouvement souverainiste (Fawn 2008, 527).

Il est également intéressant d'observer que le niveau de sympathie exprimé par les Canadiens envers les États-Unis est également plus faible qu'en 2001. En effet, l'attitude agressive des États-Unis envers l'Irak aurait contribué, selon plusieurs auteurs, à exacerber l'anti-américanisme canadien entre 2002 et 2003 (Vucetic 2008, 240). Il est cependant nécessaire d'établir une nuance. L'anti-américanisme était alors dirigé vers l'administration

---

<sup>30</sup> Des manifestations ont eu lieu, comme partout dans le monde, le 18 janvier 2003, le 15 février

américaine, et non la population. Des statistiques confirment d'ailleurs ceci juste avant le déclenchement de la guerre en démontrant que 80 % des Canadiens aiment les Américains, alors qu'un tiers apprécie l'administration républicaine (Galloway 2003). Les Canadiens craignent en effet l'unilatéralisme de l'administration Bush envers l'Irak. Près de la moitié des Canadiens dénonçaient alors l'attitude tyrannique des États-Unis, craignant une perte d'indépendance pour le Canada (Ouellette S.d, 2).

En conclusion, il est possible d'affirmer que malgré certaines divergences régionales, la plupart des Canadiens n'étaient pas favorables à soutenir les États-Unis dans la guerre contre l'Irak sans un mandat de l'ONU. Ainsi, il était plus facile pour le gouvernement de refuser d'intervenir en Irak, se légitimant avec les désirs de ses citoyens. Il est ici question de légitimation, car il serait effectivement difficile de dire que les contestations populaires sont une des causes du refus, celles-ci ont par ailleurs certainement contribué à justifier cette décision. C'est ainsi que le refus de participer à l'intervention contre Saddam Hussein fut « favorablement accueilli au Canada, et surtout au Québec » (Roussel 2007, 111).

#### **4.2.4 Cohésion des institutions politico-militaires**

La cohésion entre les désirs politiques et militaires pour la guerre en Irak ne fut pas très bonne. La cohésion politique et militaire pour l'Irak fut certainement pire que celle des deux autres cas analysés dans cette étude. Évidemment, l'Irak est également le seul des trois cas où le Canada n'a offert aucune participation militaire. Il sera intéressant d'analyser l'impact réel de ce manque de cohésion sur la décision politique de ne pas aller en guerre en Irak.

Dès le début des négociations diplomatiques sur la question du désarmement de l'Irak et d'une intervention militaire potentielle, le politique et le militaire ne sont pas en accord sur les prochains mandats des forces canadiennes. Dès le départ, les dirigeants

politiques sont froids à l'idée de s'impliquer militairement en Irak, alors que les officiers militaires préféreraient se déployer en Irak plutôt qu'en Afghanistan (Strickland 2004, 55). Du côté politique, les élus soulignent l'importance d'avoir une intervention militaire approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU (Vucetic 2006, 2). Le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, ont d'ailleurs répété à plusieurs occasions que le Canada ne se joindrait pas à une campagne militaire sans le support de l'ONU (Oldfield 2009, 25-26). Par ailleurs, Chrétien et Graham ont également pris soin de toujours laisser une porte ouverte à une intervention canadienne sans approbation des Nations unies, dans le cas où des circonstances extraordinaires rendraient l'adoption d'un mandat de l'ONU impossible, tel que dans le cas du Kosovo (Thompson 2003, A10). Puis, le ministre de la Défense John McCallum, en raison de son manque d'expérience avec les médias, dévoila la position gouvernementale beaucoup plus clairement que ne le faisaient Chrétien et Graham. Celui-ci s'exprima de la façon suivante à Washington, suite à une rencontre avec Donald Rumsfeld :

Nous nous réservons le droit de prendre cette décision [même s'il n'y a pas de résolution du Conseil de sécurité]... plusieurs, plusieurs pays sont dans une position où ils offrent une coopération contingente. Certains pourraient dire « Nous le ferons seulement avec un mandat de l'ONU ». Ce que nous disons c'est que nous préférons ceci, mais que nous pourrions faire sans (Walker 2003, A2).

Cette déclaration permet de déduire que « l'idée d'une participation canadienne sans mandat de l'ONU circulait toujours au Cabinet et n'avait pas été complètement rejetée, contrairement au dire de Chrétien (Massie et Roussel 2005, 72). Cette déclaration créa évidemment des remous au Canada, alors que la population, ainsi que les membres du parti libéral se sentaient trahis par ce qu'il considérait comme un revirement de position de la part du gouvernement (Gross Stein et Lang 2007, 55-56).

La position énoncée par le ministre McCallum plaisait par ailleurs aux dirigeants militaires, qui tentaient de pousser le gouvernement à agir en Irak. Lors d'une entrevue faite en 2007, John McCallum se souvient d'ailleurs que les officiers lui présentaient des plans

pour l'Irak, alors qu'il ne les avait pas demandés (Gross Stein et Lang 2007, 59-60). Qui plus est, les officiers dépeignaient les options de déploiement en Irak positivement, alors que les plans pour l'Afghanistan étaient présentés de façon négative (Gross Stein et Lang 2007, 59-60). Les dirigeants militaires canadiens insistèrent alors pour être envoyés à la réunion préparatoire du *U.S. Central Command* auxquels ils avaient été invités à Tampa. Cependant, malgré son ouverture initiale pour l'intervention en Irak, McCallum refuse que le Canada soit représenté à cette réunion. Le politique n'était absolument pas sur la même longueur d'onde que le militaire, croyant que la présence du Canada à cette réunion pourrait être perçue comme un signal d'un engagement actif. McCallum affirme en entrevue que le Canada aurait été davantage entraîné dans le conflit s'il avait permis à ses dirigeants militaires de participer à cette réunion (Gross Stein et Lang 2007, 62-63). Devant le mécontentement des militaires face à ce manque de préparation, McCallum ajouta que si, de façon surprenante, le Canada en venait à soutenir la guerre en Irak, il serait quasi impossible qu'il envoie des troupes de terrain. Ceci serait en effet impossible si le Canada voulait accepter un rôle plus important au sein de la FIAS, une option de plus en plus considérée pas McCallum (Gross Stein et Lang 2007, 62-63).

Ce revirement de situation était désappointant pour les dirigeants militaires canadiens, qui planifiaient une intervention militaire en Irak depuis l'automne 2002 avec leurs collègues américains. Ces derniers avaient également espoir de se racheter auprès des Américains, puisque le Canada s'était fait exclure des réunions de participations après avoir refusé à Powell, lors de sa visite à Ottawa le 14 novembre 2002, de fournir les éléments militaires<sup>31</sup> qu'il désirait en Irak (Barry 2005, 221). Ainsi, lorsque Ray Henault et Greg Maddison, respectivement chef et sous-chef d'État-major de la Défense, reçurent l'invitation des États-Unis pour cette réunion à Tampa, ils voulaient absolument participer. En fait, Henault et Maddison ont même dit au Pentagone qu'il serait présent à la réunion, et ce, avant même d'en avoir parlé à leur ministre. Les dirigeants militaires n'avaient ainsi pas

bien su se mettre dans la peau du gouvernement, et avaient automatiquement assumé que le Canada partirait en Irak auprès des États-Unis (Gross Stein et Lang 2007, 58-59). Les dirigeants militaires croyaient de plus que la direction canadienne de la Force opérationnelle 151 rendrait la participation à la guerre en Irak quasi automatique, car cette force maritime opérant dans le golfe Persique porterait les deux chapeaux des opérations *Enduring Freedom* et *Iraqi Freedom* (Gross Stein et Lang 2007, 83). Le gouvernement ne se laissa par ailleurs pas influencer par cette contribution opérationnelle. Ces exemples illustrent bien le très grand manque de cohésion entre les institutions politiques et militaires lors de la crise irakienne.

La mauvaise communication entre les institutions politiques et militaires n'était pas uniquement causée par les militaires. La situation était également la même chez les élus. Le ministre de la Défense a en effet pris tous les militaires par surprise lorsqu'il annonça le 12 février que le Canada enverrait 2000 militaires en Afghanistan pour un an. Les officiers supérieurs ont appris le déploiement à la télévision comme tous les autres Canadiens (Coulon 2004, 136-137). Bien que le ministre dit alors que cette décision n'annonce rien sur la participation du Canada à la guerre en Irak, il prend le soin de spécifier que « plus un pays envoie de soldats dans un endroit, moins il y a de soldats disponibles ailleurs » (CBC News 2003). Ce déploiement de force supplémentaire permet également de rejeter l'hypothèse voulant que le Canada n'ait simplement pas suffisamment de troupes pour aller en Irak; un choix a plutôt été fait pour les déployer ailleurs (McDonough 2004, 34).

Le choc de cette annonce fut tellement important que le lendemain, le conseiller militaire du ministre, le général Cameron Ross, démissionna de son poste. (Hira et Ross 2006, 7) Ce dernier, responsable des « politiques de sécurité nationale et de la planification des déploiements extérieurs [...] travaillait depuis plusieurs mois sur un scénario d'engagement en Irak » (Coulon 2004, 137). Par ailleurs, malgré la forte déception des

---

<sup>31</sup> Powell avait demandé au Canada de fournir des frégates, des véhicules de reconnaissance et la Deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI2). Ceux-ci étaient par ailleurs tous utilisés dans la campagne afghane (Barry 2005, 221).

militaires, la décision du gouvernement canadien d'envoyer plus de militaires en Afghanistan, plutôt que de s'impliquer en Irak, correspondait davantage au désir des États-Unis. Lors d'une rencontre à Washington entre Rumsfeld et McCallum le 9 janvier 2003, Rumsfeld avait effectivement demandé à McCallum de prendre le contrôle de la FIAS en Afghanistan. Il voulait ainsi libérer des forces américaines pour un redéploiement en Irak. Lorsque McCallum lui répondit que cette tâche empêcherait un futur déploiement en Irak, Rumsfeld répondit simplement «Oui, je le sais», et puis il continua la réunion (Gross Stein et Lang 2007, 50). McCallum comprit alors que les États-Unis ne voulaient pas d'appui militaire en Irak, simplement un appui politique.

En résumé, la très faible cohésion des institutions politique et militaire a ici entraîné deux planifications distinctes de la politique de défense canadienne. Ceci a également entraîné des frictions entre ces deux institutions. Les militaires n'ont pas suffisamment pris en compte les contraintes politiques pesant sur les élus. Il sera donc intéressant de continuer l'analyse des contraintes pour déterminer pourquoi l'appui politique fut refusé, même s'il ne coûtait rien au Canada.

#### **4.2.5 Influence des acteurs sociétaux et des groupes d'intérêt**

Comme ce fut le cas lors de la guerre du Golfe, les acteurs économiques canadiens craignent beaucoup qu'un refus de contribuer militairement à la guerre en Irak entraîne des répercussions financières importantes pour le pays (Hira et Ross 2006, 7). Ces craintes ont d'ailleurs été alimentées par certains experts et journalistes américains, tels que Pat Buchanan<sup>32</sup> et Bill O'Reilly<sup>33</sup>, qui demandaient aux citoyens américains de boycotter les biens canadiens (Ouellette S.d., 8). Un sondage effectué après la décision du Canada de ne pas entrer en guerre démontrait d'ailleurs que 48 % des Américains achèterait certainement, ou très certainement, un substitut pour des produits canadiens (Canadian Press 2003). Par ailleurs, ces intentions ne se sont pas traduites en effets concrets. En effet, le « refus

---

<sup>32</sup> Journaliste et homme politique conservateur américain.

d'épauler les États-Unis n'a pas eu de conséquences importantes dans d'autres dossiers que ceux concernant l'Irak » (Massie et Roussel 2005, 77). Dès le début des débats sur la participation potentielle du Canada à l'intervention en Irak, Jean Chrétien a toujours pris soin de souligner que le Canada n'irait pas en guerre pour des raisons économiques. Dans un discours en chambre, Chrétien exprima cette idée dans les mots suivants : « La décision d'envoyer ou non des troupes au combat doit toujours être fondée sur des principes, et non sur des raisons d'économie, ni même sur des raisons d'amitié seulement » (Débat de la Chambre des communes 2003c, 5211). Cette citation démontre bien que Jean Chrétien ne voulait pas être vu comme un premier ministre pliant devant les pressions américaines. Il voulait rassurer la classe économique que son gouvernement resterait fort, et ce peu importe sa décision.

La position de principe de Chrétien dans la guerre en Irak était supportée par une grande partie de la population et des groupes d'intérêt qui se réunissaient sous une même bannière dans les importantes manifestations organisées par des regroupements pacifistes. Le collectif échec à la guerre a fait l'appel au rassemblement au Québec. Échec à la guerre a ainsi réussi à réunir « des artistes et des personnalités issues de soixante-douze organismes étudiants, communautaires et syndicaux, des réseaux de la santé et de l'éducation » (Radio-Canada 2003). Les universitaires comptaient également parmi les groupes n'appuyant pas la participation du Canada à la guerre en Irak (Hira et Ross 2006, 7). Le mouvement souverainiste québécois a lui aussi été très actif dans les mois précédant la décision canadienne pour l'Irak, en dénonçant vigoureusement cette intervention militaire. Le refus massif des Québécois, contrastant massivement avec le reste du Canada, permit au souverainiste de revigorer l'appui à l'indépendance du Québec. D'ailleurs, à la suite de la manifestation majeure du 15 mars 2003 à Montréal, Bernard Landry affirmera que le refus plus catégorique de cette guerre chez les Québécois démontrait bien qu'il y a deux nations au Canada (Massie 2008, 19).

---

<sup>33</sup> Journaliste et auteur.

Pour ce qui est du rôle des médias, une distinction s'impose entre les médias francophones et les médias anglophones. Les médias francophones avaient en effet tendance à dénoncer plus fortement la guerre en Irak que les médias anglophones. Par ailleurs, les critiques et les éditoriaux à caractère antiaméricain des médias francophones seront principalement présents durant la période de la guerre. En effet, avant la guerre le traitement médiatique était plus neutre (Fortin 2005, 79). Par ailleurs, du côté anglophone, les médias n'ont pas tendu vers cet anti-américanisme, et ce, autant avant que pendant la guerre (Fortin 2005, 80). Ainsi, il serait important de relativiser l'importance des médias comme facteur d'influence pour le gouvernement Chrétien dans sa décision de ne pas intervenir en Irak.

En résumé, les pressions faites par les acteurs économiques n'ont pas eu une influence aussi importante auprès du gouvernement que lors de la guerre du Golfe. Mulroney avait effectivement toujours eu une oreille plus attentive pour le milieu des affaires. Il est ainsi possible de postuler ici que la très forte mobilisation populaire contre la guerre en Irak a eu une influence importante sur la décision de ne pas intervenir en Irak. L'instrumentalisation du refus québécois par le mouvement souverainiste est également, comme cela a déjà été mentionné, un élément qui dérangeait fortement le gouvernement Chrétien (Kirton 2007, 170-171). Ce dernier a en effet passé toute sa carrière politique à promouvoir l'unité nationale en combattant le mouvement souverainiste. Ces éléments de l'analyse soulèvent par ailleurs l'importance d'un autre facteur devant être analysé pour comprendre la décision du Canada, soit la perception du conflit chez les décideurs. Ce facteur sera analysé dans la section suivante.

#### **4.2.6. Perceptions des décideurs**

L'analyse de la perception des décideurs sera encore une fois concentrée sur Jean Chrétien, réputé être le premier ministre canadien le plus puissant de l'histoire récente (Savoie 2003, 82-87). Selon Savoie, cette affirmation est entre autres confirmée par les nombreuses critiques de déficit démocratique faites à l'endroit de Jean Chrétien. De plus, la

puissance de Jean Chrétien aurait augmenté, selon différents analystes, lorsqu'il a annoncé sa retraite (Vucetic 2006, 13). Comme le premier ministre n'avait pu besoin de s'inquiéter de se faire réélire, il aurait acquis encore plus de puissance au niveau décisionnel. Chrétien aurait alors tenté de prendre une décision qui lui permettrait de laisser un héritage de sa gouverne, tout en se positionnant où il le désirait dans le « panthéon libéral » (Martin 2003, A21). Ainsi, selon ces analyses, la décision de ne pas aller en Irak aurait été prise uniquement et ultimement par Jean Chrétien (Vucetic 2006, 13; MacDonald 2002, 30). C'est pourquoi cette section se concentrera sur la gestion de Jean Chrétien, sur sa perception des États-Unis et de l'administration Bush, ainsi que sur sa vision de la guerre en Irak.

Il est d'abord important de souligner que Jean Chrétien est un chef très prudent, tentant d'éviter les gestes audacieux pouvant avoir d'importante répercussion au Canada. Selon certains auteurs, Chrétien « n'était pas un chef qui était entraîné naturellement vers des innovations politiques radicales » (McGrath 2006, 200). Chrétien était effectivement un premier ministre raisonnable, qui privilégiait les changements incrémentaux. À cet effet, il a été mentionné précédemment que le gouvernement Chrétien s'était impliqué de façon incrémentale dans le conflit en Afghanistan. Ainsi, pour Chrétien, une guerre préventive était un changement trop radical par rapport à la culture de défense canadienne (McGrath 2006, 200). Chrétien trouvait d'ailleurs que l'administration américaine agissait trop rapidement et trop tôt avec leur projet d'invasion de l'Irak (Bothwell 2004, 150).

La faible relation entre le président américain George W. Bush et Jean Chrétien est un autre élément à prendre en considération dans l'analyse de la décision de ne pas aller en Irak. Bien que cela ne constitue pas une raison majeure du refus, la faible camaraderie entre les deux dirigeants est une variable contextuelle nécessaire pour comprendre le climat dans lequel la décision fut prise. Massie et Roussel soulignent à cet effet qu'une « atmosphère de mépris et de méfiance mutuelle a teinté les rapports entre les deux chefs de gouvernement, atmosphère qui s'est maintenue jusqu'à ce que Chrétien quitte la scène politique » (Massie et Roussel 2005, 83). La guerre en Irak ne fut d'ailleurs rien pour aider, alors que les

tensions augmentent entre les deux chefs. Les Américains dénoncent les tergiversations du gouvernement Chrétien, qui tarde à prendre une décision sur la question irakienne. En effet, après avoir « laissé entrevoir ses réticences initiales, Chrétien multiplia les signaux hésitants et ambigus – voire contradictoires – tout au cours du processus diplomatique » (Massie et Roussel 2005, 71). Du côté canadien, Chrétien a des doutes importants sur la présence réelle des armes de destructions massives en Irak (Chrétien 2008, 306-309). Jean Chrétien se rappelle d'ailleurs avoir discuté des preuves de la présence des armes en Irak avec George Bush dans une rencontre effectuée le 9 septembre 2002. La citation suivante résume bien la position de Chrétien sur ces preuves :

Si tu obtiens une résolution George, ne soit pas inquiet, je serais avec toi. Mais je me dois de te dire que j'ai bien lu toutes les notes informatives sur les armes de destructions massives, et je ne suis pas convaincu. Je crois que les preuves sont très faibles (Chrétien 2008, 309).

Ceci démontre bien que les deux chefs d'État perçoivent différemment les enjeux internationaux en Irak (Massie et Roussel 2005, 83). Cette piètre relation est également visible par le fait que Bush ne consultera à peu près jamais Chrétien lors des mois précédant la guerre en Irak, et ce, « même lorsqu'il était encore question que le Canada participe à l'effort militaire » (Massie et Roussel 2005, 83). Ceci contraste fortement avec la guerre du Golfe de 1990, où Brian Mulroney fut le chef d'État le plus consulté par l'administration américaine.

Le gouvernement de Jean Chrétien n'était également pas en accord avec le caractère de plus en plus unilatéraliste de la mission en Irak. Comme le Canada prônait plutôt des approches multilatérales pour régler les conflits, les deux États se retrouvaient de plus en plus dans des coins opposés (Ek et al. 2006). Puis, comme cela a été souligné dans l'analyse de la guerre en Afghanistan, Chrétien a une aversion certaine pour les interventions militaires (Massie et Roussel 2005, 71). Chrétien tentera tout de même de convaincre le président Bush de ramener l'intervention en Irak sous l'égide des Nations Unies. À cet effet, lors d'une rencontre entre Bush et Chrétien le 9 septembre 2002 à

Détroit, Chrétien demande au président « de procéder par les Nations Unies afin d'obtenir l'appui d'une coalition internationale et forcer d'abord un retour des inspecteurs en Irak » (Vallières 2002, A1). L'absence de multilatéralisme dans l'opération en Irak fut d'ailleurs l'un des principaux éléments ayant servi à justifier la décision de ne pas appuyer cette intervention militaire (Vucetic 2008, 232). Ceci est également cohérent avec la décision de plutôt s'investir davantage dans le conflit en Afghanistan. Selon plusieurs auteurs, le gouvernement canadien voulait compenser son refus par ce soutien plus important en Afghanistan (Strickland 2004, 54).

En résumé, les perceptions du premier ministre Jean Chrétien ont certainement influencé la décision de ne pas intervenir en Irak. Celui-ci avait effectivement de grandes difficultés à accepter l'approche unilatérale du gouvernement Bush, préférant ainsi s'investir davantage en Afghanistan plutôt que de supporter la guerre en Irak. Qui plus est, cette option correspondait davantage à ce que les électeurs libéraux voulaient de la politique de défense canadienne, et à ce que Chrétien voulait laisser en héritage politique au Canada.

### **4.3. Variable dépendante : la décision**

En fin de compte, après plusieurs mois de tergiversation, le gouvernement canadien décida de ne pas participer à la guerre en Irak le 17 mars 2003. Chrétien ne fit même pas d'annonce officielle en chambre pour annoncer cette décision. En effet, ce n'est qu'au moment où le chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes lui demanda si les soldats canadiens déployés avec les forces américaines et britanniques dans le golfe Persique seront rappelés en cas de guerre que Chrétien annonça la décision gouvernementale (Coulon 2004, 139-140). Chrétien exprima alors de la façon suivante la position canadienne :

Monsieur le Président, je veux préciser la position du gouvernement du Canada. Nous croyons que l'Irak doit se conformer entièrement aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons toujours

indiqué clairement que le Canada exigerait l'approbation du Conseil de sécurité comme condition à toute participation à une campagne militaire. Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité a été incapable de s'entendre sur une nouvelle résolution autorisant une action militaire. Le Canada a déployé tous ses efforts pour trouver un compromis qui permettrait de combler l'écart entre les membres du Conseil de sécurité. Cette initiative s'est malheureusement soldée par un échec. Si une action militaire est lancée en l'absence d'une nouvelle résolution, le Canada ne s'y joindra pas. Nos vaisseaux ont été envoyés dans ce secteur dans le cadre de notre participation à la lutte contre le terrorisme, et ils continueront de remplir l'importante mission qui leur a été confiée (Débat de la Chambre des communes 2003b, 4243).

Cette citation énonce clairement la position du gouvernement sur le soutien au conflit, mais est certes beaucoup plus nébuleuse sur la participation des soldats canadiens à des opérations qui pourraient être du ressort d'*Iraqi Freedom*. Ceci représente bien le paradoxe de la position canadienne en Irak, qui contribue militairement de façon indirecte à la guerre en Irak. Ce paradoxe est d'autant plus intéressant, dans la mesure où les États-Unis ne réclamaient pas au Canada un appui militaire, mais bien un appui politique (Brunné et Di Giovanni 2005, 379). L'intervention en Irak ne manquait effectivement pas de force militaire, mais bien de légitimité internationale. C'est pourquoi les États-Unis étaient déçus de la décision du Canada (Brunné et Di Giovanni 2005, 379).

La disparité entre le discours du gouvernement canadien et la réalité de la contribution sur le terrain permettait aux dirigeants militaires canadiens de se racheter auprès de leur collègue américain. En effet, les officiers supérieurs n'hésitaient pas à dire au Pentagone que par la contribution indirecte du Canada, avec deux frégates, un destroyer, un avion de patrouille maritime, ainsi qu'une centaine d'officiers canadiens en échange dans les forces britannique et américaine, « excédait celle de tous les pays membres de la coalition<sup>34</sup>, sauf trois » (Gross Stein et Lang 2007, 90). Il est d'ailleurs intéressant de noter que Walter Natynczyk, l'actuel Chef d'état-major de la Défense, « occupa le second poste le plus élevé en Irak, commandant des troupes américaines » (Massie et Roussel 2005, 74).

---

<sup>34</sup> Coalition des volontaires (Coalition of the Willing) (The White House 2003).

Qui plus est, d'autres auteurs étirent cet argument en affirmant que l'envoi de troupes supplémentaires en Afghanistan, permettant de libérer des troupes américaines pour la guerre en Irak, est une autre contribution indirecte du Canada à cette guerre (Ouellette S.d, 10). Ceci est par ailleurs peu convaincant, dans la mesure où le Canada n'avait aucun pouvoir sur le rôle que joueraient les forces américaines libérées de leur rôle en Afghanistan.

Les membres du gouvernement Chrétien ont évidemment tenté de nier ou de minimiser le rôle joué par le Canada dans la guerre en Irak (Ouellette S.d., 10). Bien qu'il aurait été moins controversé pour le gouvernement canadien de retirer ses officiers en échange dans les forces américaines et britanniques, il les laissa en place pour éviter de causer un incident diplomatique. Dans une entrevue, Bill Graham soutenait d'ailleurs que leurs conseillers militaires affirmaient que le retrait des officiers causerait effectivement des dommages irréparables aux alliances militaires avec ces deux États (Gross Stein et Lang 2007, 65). Lorsque cet échange militaire fut rendu public, Chrétien dit alors à la Chambre des communes que le personnel canadien ne serait pas amené à combattre. Ceci était faux. Les soldats canadiens ont en effet été engagés directement dans des combats au sein d'unités britanniques (Fawn 2008, 523). Suite à la révélation de ces informations, Chrétien conserva une position similaire, affirmant que les soldats canadiens ne combattaient pas, et qu'ils ne pouvaient utiliser leur arme que pour se défendre (Dimmock, Mofina et Cockburn 2003, A15). Il est cependant difficile de dire que cette affirmation, théoriquement plausible, correspondait à la réalité sur le terrain. Puis, pour ce qui est des trois navires présents dans le Golfe, les membres du gouvernement répétaient qu'ils agissaient dans le cadre de la guerre au terrorisme, et non de la guerre en Irak. Le ministre McCallum finit par ailleurs par suggérer que les conséquences des deux guerres s'entrecoupaient, et que le Canada devra négocier avec les résultats de la guerre en Irak sur le terrorisme (Fawn 2008, 524). Certains analystes en viendront ainsi à affirmer que les responsabilités des forces maritimes dans le Golfe ont augmenté avec la guerre en Irak (Harvey 2004, 235).

La guerre en Irak est certes le plus grand défi pour le modèle de prise de décision réaliste néoclassique. En effet, comme le Canada occupe une position internationale similaire à 1990 et à 2001, le modèle de prise de décision réaliste néoclassique veut que le Canada soit toujours principalement influencé par les États-Unis. L'étude du cas confirme effectivement que l'influence des États-Unis est toujours la variable dominante la politique de défense du Canada. Par ailleurs, l'influence s'est opérée différemment dans le cas de la guerre en Irak que dans les deux autres cas. En effet, différents facteurs internes ont ici influencé le gouvernement à ne pas participer à cette guerre. Ainsi, malgré l'impact des contraintes internes sur le refus d'aller en Irak, l'influence des États-Unis a tout de même contribué au maintien des forces aériennes et navales participant à la guerre au terrorisme dans le golfe Persique. Ces forces allaient très certainement collaborer à des opérations liées à la guerre en Irak. Le Canada a également maintenu les officiers en échange dans les forces armées britanniques et américaines, même s'ils allaient être envoyés en Irak. Qui plus est, le Canada n'aurait pas choisi de s'investir aussi fortement, et aussi longtemps dans la guerre en Afghanistan s'il n'avait pas voulu se racheter auprès des États-Unis pour avoir refusé son invitation en Irak. En résumé, la seconde proposition du modèle réaliste néoclassique semble validée, car le Canada a effectivement dit non aux États-Unis en raison de contraintes internes. Par ailleurs, tel que le veut la première proposition du modèle, l'influence des États-Unis pousse le Canada à contribuer indirectement à la guerre en Irak grâce à la guerre au terrorisme et à son rôle en Afghanistan.

Il est évidemment intéressant de faire ici un bref rappel de ces fortes contraintes internes, pour mieux comprendre les enjeux ayant amené le Canada à dire non aux États-Unis. Tout d'abord, le gouvernement canadien était plus autonome en 2003 qu'en 2001. En effet, même si le gouvernement était le même, le premier ministre était plus autonome, car il avait annoncé en 2002 qu'il ne se représenterait pas à l'élection suivante. Celui-ci n'avait donc pas à se préoccuper autant de satisfaire les alliées ou la population canadienne.

Ensuite, le refus des élites de gauche et de centre gauche de participer à la guerre en Irak a certainement facilité la décision du gouvernement Chrétien, qui se sentait

idéologiquement plus proche de ces partis. Il se préoccupait ainsi moins de la droite politique et des groupes d'intérêt de droite, désirant que le Canada participe à cette guerre. L'électorat associé à ces derniers n'était en effet pas des électeurs traditionnels du parti Libéral. Le refus de la guerre en Irak permet également au gouvernement Chrétien de se rallier les Québécois et les souverainistes, prouvant ainsi que le gouvernement fédéral est à leur écoute. Plusieurs auteurs croient que ceci était particulièrement important pour Chrétien, avec l'élection provinciale qui approchait à grands pas.

Il est également essentiel de noter que les autorités militaires n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement Chrétien de l'importance prépondérante de la guerre en Irak sur la guerre en Afghanistan. Ces derniers voulaient effectivement aller en Irak, croyant qu'ils ne pourraient pas suffisamment participer à des combats en Afghanistan. Par ailleurs, le gouvernement Chrétien croyait que l'intervention en Afghanistan était plus légitime, avec son caractère multilatéral et son mandat onusien. L'attitude agressive et unilatérale de l'administration Bush dans la guerre en Irak a effectivement poussé le gouvernement canadien, et plus particulièrement le premier ministre Jean Chrétien, sur la défensive. Ce dernier n'était effectivement pas convaincu des preuves avancées par l'administration Bush sur la présence des armes de destruction massive en Irak. C'est pourquoi le Canada tenta de remettre de l'avant l'importance de faire davantage d'inspection, pour ne pas attaquer l'Irak sans fondement. C'est également pourquoi il refusa de s'investir en Irak le 17 mars, alors que les États-Unis refusèrent la nouvelle résolution de l'ONU.

En conclusion, la citation suivante de Janice Gross Stein et d'Eugene Lang résume bien les contradictions dans la prise de décision sur la guerre en Irak mise en évidence par le modèle réaliste néoclassique :

L'histoire de la politique canadienne sur la guerre en Irak est également l'histoire d'un leadership politique s'exprimant avec principes aux Canadiens, et d'une très différente voix s'exprimant de façon pragmatique à Washington. Heureusement, peu de gens du public entendaient les deux voix simultanément (Gross Stein et Lang 2007, 90).

En effet, selon cette affirmation, les pressions internes poussaient le gouvernement canadien à ne pas intervenir. Par ailleurs, la lourde influence des États-Unis forçait le Canada à travailler avec les États-Unis d'une façon ou d'une autre, d'où le pragmatisme de notre politique bilatérale à ce moment. Ainsi, même si le Canada a refusé de se joindre à la guerre en Irak, il a su compenser cet affront en envoyant davantage de troupes en Afghanistan, en continuant son travail dans le golfe Persique avec ses forces navales et aériennes, et en laissant ses officiers en échange intervenir en Irak. Le Canada a ainsi été principalement influencé par sa relation avec la superpuissance américaine. Il n'a certes pas fourni l'appui politique demandé par les États-Unis, mais ses stratégies compensatoires démontrent l'influence de sa position dans le système international.



## Conclusion

En conclusion, cette étude a permis de déterminer quels étaient les facteurs poussant un État à intervenir dans un conflit particulier. Plus spécifiquement, cette recherche cherchait à mieux comprendre pourquoi le Canada, un pays se disant pacifiste, a participé à sept conflits armés depuis 1867. Cette dualité entre la rhétorique pacifiste du Canada et ses actions militaires est en effet très intrigante.

Grâce au modèle de prise de décision réaliste néoclassique, il a été possible de déterminer que la distribution de la puissance dans le système international est le principal facteur influençant la décision d'intervenir militairement ou non dans un conflit au Canada. En effet, une puissance moyenne comme le Canada se fera effectivement influencer par les puissances dominantes du système. Ainsi, dans le monde post guerre froide dominé par les États-Unis, cette recherche a démontré que le Canada ne pouvait nier l'influence de son voisin du sud et plus important allié.

Les trois cas analysés dans cette étude, soit la guerre du Golfe, la guerre en Afghanistan et la guerre en Irak, ont effectivement démontré que les contraintes internes modifiaient parfois la nature ou la force de l'engagement militaire canadien. Cependant, l'influence de la puissance américaine est le facteur dominant de l'équation. Dans le cas de la guerre du Golfe, les attentes des États-Unis envers le Canada l'ont poussé à soutenir l'intervention militaire. Par ailleurs, la controverse suscitée chez une partie des citoyens canadiens par la participation potentielle du Canada à l'intervention, la très faible popularité du gouvernement Mulroney, les contraintes au niveau des délais de déploiement des troupes, ainsi que les demandes limitées des États-Unis ont entraîné une restriction de la contribution militaire du Canada. Le Canada n'a en effet fourni que des forces maritimes et aériennes, laissant derrière les forces terrestres.

Pour ce qui est de la guerre en Afghanistan, les facteurs internes et externes poussaient davantage dans la même direction. Le facteur le plus important est certes

l'influence des États-Unis. Il aurait effectivement été très difficile pour le Canada de refuser l'invitation des États-Unis, dans la mesure où leur proche allié avait été la cible d'une attaque terroriste. Puis, l'appui du Canada a cette fois été renforcé par les facteurs internes. Les élites et la population canadienne appuyaient majoritairement l'intervention, craignant pour la sécurité nationale. Les groupes pacifistes ne se sont également pas fait entendre, contrairement à la guerre du Golfe et la guerre en Irak. Les plus fortes pressions ont ainsi été faites pour soutenir l'intervention militaire et la lutte au terrorisme international. C'est ainsi que le Canada s'est engagé en Afghanistan pour une période de six mois.

Finalement, la guerre en Irak, bien qu'offrant un portrait différent des deux précédents, peut également trouver une explication similaire. Les contraintes internes ont effectivement eu une influence plus importante, amenant le gouvernement à dire non à l'intervention militaire en Irak. Parmi ces contraintes, notons le rejet de cette intervention chez les partis idéologiquement près du gouvernement et chez la majorité de la population (surtout au Québec), le caractère unilatéral de cette guerre, les faibles preuves de la présence des armes de destructions massives, ainsi que le peu de confiance qu'avait Chrétien envers Bush. Cependant, comme le Canada ne veut pas froisser les États-Unis, il continue à contribuer de façon indirecte à l'intervention en Irak. Qui plus est, il décide également de s'engager plus fortement en Afghanistan pour ainsi libérer les troupes américaines nécessaires pour la guerre en Irak. Ainsi, le facteur dominant reste l'influence des États-Unis, car sans eux, le Canada n'aurait peut-être pas continué à s'engager dans la guerre au terrorisme et dans la guerre en Afghanistan.

La récapitulation de ces trois études de cas démontre bien la pertinence du modèle de prise de décision réaliste néoclassique pour comprendre les processus décisionnels canadiens au niveau des interventions militaires. Ce modèle complet permet en effet de mettre en perspective l'importance de plusieurs différents facteurs, pour ainsi déterminer l'importance relative de chacun d'entre eux. Puis, grâce à nos études de cas étalées entre 1990 et 2003, il est possible d'évaluer si les processus décisionnels ont subi une évolution. Ainsi, il est possible de soutenir que malgré les changements de contexte international ou

de gouvernement, la façon dont les décisions sont prises a peu évolué entre 1990 et 2003. En effet, comme le Canada a maintenu une position similaire dans le système international, il a continué de subir l'influence dominante de son voisin du Sud. Ainsi, les attentes des États-Unis étaient la variable indépendante déterminant les décisions de défense. Puis, les trois études de cas ont également confirmé l'importance des variables intermédiaires de niveau interne dans la décision. La plupart du temps, elles déterminent le type de contribution qui sera faite. Par ailleurs, dans le cas de l'Irak, les contraintes internes ont pris davantage d'importance pour influencer le gouvernement canadien à adopter une voie contraire aux attentes américaines. Ceci ne signifie pas un changement au niveau de la variable indépendante, car des compensations ont été faites par le Canada auprès des États-Unis pour compenser son refus. Ainsi, il serait plus juste de conclure que l'importance des contraintes internes peut les amener à prendre plus de place dans la décision à court terme, mais qu'à long terme, la position du Canada dans le système international domine toujours le processus décisionnel.

Quels sont les impacts politiques de ces conclusions pour le Canada? De prime abord, il serait intéressant de se demander si la démocratie représentative est réellement efficace lorsque vient le temps de prendre des décisions à caractère international. Il a déjà été affirmé que la décision d'intervenir militairement dans un conflit avait d'énormes conséquences économiques, politiques et sociales pour un État, et par le fait même pour sa population. Cependant, si les interventions militaires sont motivées principalement par les jeux de puissance du système international, qu'en est-il des désirs de la population? Même dans le cas irakien, où une opposition populaire majeure a contribué à un refus de participation du gouvernement canadien, les forces canadiennes contribuent tout de même au conflit. Ces conclusions portent à croire que les élus canadiens respectent très peu les désirs des Canadiens. Par ailleurs, les élus sont-ils les seuls à blâmer? Les citoyens canadiens ont en effet tendance à très peu s'intéresser à la politique de défense de leur pays. Au moment du vote, peu d'électeurs motiveront en effet leur choix par des enjeux de défense, se concentrant plutôt sur des éléments ayant un impact direct sur leur quotidien.

Cette étude vise ainsi plus généralement à faire comprendre aux citoyens canadiens à quel point il est important de s'intéresser à la politique de défense, principalement au moment où le gouvernement décide d'intervenir ou non dans un conflit. Leur pouvoir est en effet secondaire par rapport à l'influence des États-Unis, et ils doivent ainsi faire beaucoup plus de pressions pour faire entendre leur point de vue. Qui plus est, cette étude vise à réitérer l'importance d'étudier les relations internationales pour bien comprendre les interventions militaires d'un État. Il a bien été démontré ici que les analyses se concentrant sur des facteurs internes n'offrent pas un portrait juste des processus décisionnels.

En conclusion, cette analyse réaliste néoclassique ouvre la porte à de plus amples recherches sur les processus décisionnels. Il serait très intéressant d'utiliser une version quantitative du modèle réaliste néoclassique pour étudier une plus grande variété de décisions d'intervention militaire au Canada. Ceci permettrait de déterminer si la même structure décisionnelle prévalait depuis le début de la Confédération canadienne. Ensuite, il serait également pertinent d'effectuer une comparaison avec d'autres États. La comparaison avec des pays de tailles similaires, avec des grandes puissances, ainsi qu'avec la superpuissance américaine permettra d'évaluer l'importance relative des contraintes internes, lorsque les facteurs externes deviennent moins influents. Ceci permettra également de déterminer l'importance relative des facteurs externes pour des puissances dominantes du système international. Ces différentes recherches constitueront la seule façon de réellement tester la capacité de généralisation du modèle de prise de décision réaliste néoclassique.

## Bibliographie

- Aleprete Jr., Michael E. 2003. *Why Does Democracy Matter? An Investigation Into the Cooperative and Constraining Effects of Democracy on Third Party Joining in Interstate War Since 1816*, Thèse de doctorat. Faculté des Arts et Sciences, University of Pittsburgh.
- Allison, Graham T. 1971. *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*. Boston : Little, Brown and Co.
- Association canadienne des Nations Unies. S.d. *Le Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies*. En ligne : [http://www.unac.org/fr/link\\_learn/canada/security/index.asp](http://www.unac.org/fr/link_learn/canada/security/index.asp) (page consultée le 17 février 2010)
- Barry, Donald. 2005. Chrétien, Bush and the War in Irak. *The American Review of Canadian Studies* 35 (2):215-245.
- Bercuson, David J., John Ferris, Jack L. Granatstein, Rob Huebert et Jim Keeley. 2003. National Defence, National Interest: Sovereignty, Security and Canadian Military Capability in the Post 9/11 World. edited by C. D. a. F. A. Institute.
- Bland, Douglas. 2007. « Tout ce qu'un militaire doit savoir sur l'élaboration de la politique de défense au Canada ». Dans Stéphane Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense: l'expérience canadienne*. Outremont: Éditions Athéna, 129-142.
- Blaxland, John C. 2004. *Strategic cousins : Canada, Australia and their use of expeditionary forces from the Boer War to the War on Terror*. Thèse de doctorat. Collège militaire royal du Canada, Kingston.
- Bothwell, Robert. 2004. « Canadian-American Relations : Old Fire, New Ice ? » Dans David Carment, Fen Osler Hampson et Norman Hillmer, dirs., *Canada among Nations 2004 : Setting Priorities Straight*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press : 141-154.
- Brunnée, Jutta et Adrian Di Giovanni. 2005. « Iraq. A Fork in the Road for a Special Relationship? » *International Journal* 60 (no 2) : 375-384.
- Buzzetti, Hélène. 2003. « Les faucons albertains ». *Le Devoir* (Montréal), le 26 mars : A1.
- Canada. Afghanistan. 2009. *Coût de la mission en Afghanistan 2001-2011*. En ligne : <http://www.afghanistan.gc.ca/canada-afghanistan/news->

nouvelles/2009/2009\_02\_25a.aspx?lang=fra (page consultée le 2 mars 2010).

- Canada. Débat de la Chambre des communes. 1990a. *Compte rendu officiel, Deuxième session de la trente-quatrième législature*, volume X. Du 15 juin au 15 octobre 1990.
- Canada. Débat de la Chambre des communes. 1990b. *Compte rendu officiel, Deuxième session de la trente-quatrième législature*, volume XII. Du 22 novembre au 18 décembre 1990.
- Canada. Débat de la Chambre des communes. 2001a. *Compte rendu officiel (HANSARD), Première session de la trente-septième législature*, volume 137, numéro 79. Le lundi 17 septembre.
- Canada. Débat de la Chambre des communes. 2001b. *Compte rendu officiel (HANSARD), Première session de la trente-septième législature*, volume 137, numéro 114. Le lundi 19 novembre.
- Canada. Débat de la Chambre des communes, *Compte rendu officiel (HANSARD), Deuxième session de la trente-septième législature*, volume 138, numéro 002. Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2002 (Partie B).
- Canada. Débat de la Chambre des communes. 2003a. *Compte rendu officiel (HANSARD), Deuxième session de la trente-septième législature*, volume 138, numéro 048. Le mercredi 29 janvier (Partie B).
- Canada. Débat de la Chambre des communes. 2003b. *Compte rendu officiel (HANSARD), Deuxième session de la trente-septième législature*, volume 138, numéro 071. Le lundi 17 mars.
- Canada. Débat de la Chambre des communes. 2003c. *Compte rendu officiel (HANSARD), Deuxième session de la trente-septième législature*, volume 138, numéro 086. Le mardi 8 avril.
- Canada. Ministère de la Défense nationale. 2010. *Opération Athéna*. En ligne : <http://www.cefcom.forces.gc.ca/pa-ap/ops/athena/index-fra.asp> (page consultée le 11 février 2010).
- Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 1995. « Le Canada dans le monde : le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada », dans *Cadre stratégique de la politique étrangère, des relations diplomatiques et des programmes d'aide internationale du Canada*.

- Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 2008. *Le Canada dans le monde : 1921-1939 : Entre deux guerres*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/history-histoire/world-monde/1921-1939.aspx?lang=fra> (page consultée le 10 avril 2009)
- Canada. Parlement du Canada. 2009. *Résultats électoraux par parti*. En ligne : <http://www2.parl.gc.ca/Parlinfo/Compilations/ElectionsAndRidings/ResultsParty.aspx?Language=F> (page consultée le 3 février 2010)
- Canada. Parlement du Canada. 2010. *Trente-quatrième*. En ligne : <http://www2.parl.gc.ca/parlinfo/Files/Parliament.aspx?Item=d7a27573-9899-4e0b-b87d-83a4753ed864&Language=F&MenuID=Lists.Parliament.aspx&MenuQuery=http%3A%2F%2Fwww2.parl.gc.ca%2Fparlinfo%2FLists%2FParliament.aspx%3FLanguage%3DF> (page consultée le 2 février 2010)
- Canada. Parlement du Canada. 2010a. *Trente-septième*. En ligne : <http://www2.parl.gc.ca/parlinfo/Files/Parliament.aspx?Item=a2044d9a-b031-4193-b8a9-ec7e3bb63858&Language=F&MenuID=Lists.Parliament.aspx&MenuQuery=http%3A%2F%2Fwww2.parl.gc.ca%2Fparlinfo%2FLists%2FParliament.aspx%3FLanguage%3DF> (page consultée le 11 mars 2010).
- Canadian Press. 2003. « 48% in U.S. would choose non-Canadian products : Poll ». *Toronto Star* (Toronto) : 18 avril.
- Cannon, Paul Newton. 1998. *Policy Legitimation on the Use of Force: Normative and Interest-Based War Justification in the U.S. and Canada*. Thèse de doctorat. Département de science politique. University of Southern California.
- CBC News. 2003. « Canadian soldiers heading back to Afghanistan ». *CBC* : 12 février.
- Checkel, Jeffrey T. 2008. « Constructivism and foreign policy ». Dans Smith, Steve, Amelia Hadfield et Tim Dunne. 2008. *Foreign Policy : Theories, Actors, Cases*. Oxford : Oxford University Press.
- Chrétien, Jean. 2008. *My Years as Prime Minister*. Toronto : Random House of Canada Limited.
- Claiborne, William. 1990. « Debate Opens In Canada On Resolution; Government Says It Will Vote Yes ». *Washington Post* (Washington), 29 Novembre : A43.

- Clark, Joe. 1990. *Lettre à l'Honorable John Bosley. Président*. Comité permanent des affaires extérieures de la Chambre des communes. 28 Décembre.
- Clarkson, Stephen et Erick A. Lachapelle. 2005. Jean Chretien's Legacy in Managing Canadian-American Relations. *Canadian Foreign Policy* 12 (no 2) : 65-82.
- Collins, Mary. 1991. « The Responsibilities of the New World Order ». *Presidential Studies Quarterly* 21 (no 3) : 581-586.
- Cooper, Andrew F., Richard A. Higgot et Kim R. Nossal. 1993. *Relocating Middle Powers: Australia and Canada in a Changing World Order*. Vancouver : UBC Press.
- Cooper, Andrew F. et Kim Richard Nossal. 1997. « The Middle Powers in the Gulf Coalition: Australia, Canada and Nordics Compared ». Dans Andrew Bennett et Danny Unger, dirs., *Friends in Need: Burden Sharing in the Persian Gulf War*. New York: St Martin's Press.
- Cooper, Andrew F. 1997. « Niche Diplomacy: A Conceptual Overview ». Dans Andrew F. Cooper, dir., *Niche Diplomacy: Middle Powers After the Cold War*. Londres : Palgrave Macmillan : 1-24.
- Coulon, Jocelyn. 1992. *La dernière croisade : La guerre du Golfe et le rôle cache du Canada*. Montréal: Éditions du Méridien.
- Coulon, Jocelyn. 2000. « Que doit-on faire? Les gouvernements, les médias et l'appui du public aux interventions militaires à l'étranger ». Communication, Institut de recherche en politiques publiques, Montréal, 17 et 18 novembre 2000, En ligne : <http://www.irpp.org/events/archive/nov00/coulon.pdf> (page consultée le 22 février)
- Coulon, Jocelyn. 2004. *L'agression. Les États-Unis, l'Irak et le monde*. Montréal : Athéna.
- Davis, Robert. 1997. *Canada and the Persian Gulf War*, Mémoire de maîtrise. Département de science politique, University of Windsor.
- Dawson, Grant. 2003. « A special case : Canada, Operation Apollo, and Multilateralism ». Dans Carment, D., F.O. Hampson and N. Hillmer, dirs. *Canada among Nations 2003 : Coping with the American Colossus*. Don Mills: Oxford University Press.
- Delvoie, Louis A. 2003-2004. « La guerre en Irak : Pourquoi le Canada a eu raison de ne pas y participer ». *Revue militaire canadienne* 4 (no 4) : 63-67.
- Desmarais, Janin. 2003. La politique étrangère du Canada lors de la guerre du Golfe (1990-1991): analyse des débats parlementaires. Mémoire de maîtrise. Département

d'histoire. Université de Sherbrooke.

- Le Devoir. 2002. « Texte de la déclaration du premier ministre - Jean Chrétien annonce son départ ». *Le Devoir* (Montréal), 22 août, En ligne : <http://www.ledevoir.com/non-classe/7617/texte-de-la-declaration-du-premier-ministre-jean-chretien-annonce-son-depart> (page consultée le 30 mars 2010).
- Dewitt, David. 2007. « Défense nationale contre Affaires étrangères : Le choc des cultures dans la politique de sécurité internationale du Canada ? ». Dans Stéphane Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense: l'expérience canadienne*. Outremont: Éditions Athéna, 143-157.
- Dimmock, G., R. Mofina et N. Cockburn. 2003. « Canadians fighting with British in southern Iraq ». *The Gazette* (Montréal), 28 mars : A15.
- Ek, Carl et al. 2006. *CRS Report for Congress : Canada –US Relations*. Washington : Congressional Reserach Service.
- Encyclopedia Universalis. 2008. *Afghanistan*. En ligne : <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=&nref=C070496> (page consultée le 25 mars 2010)
- États-Unis. Department of Defense. *Operation Desert Fox*. En ligne : [http://www.defense.gov/specials/desert\\_fox/](http://www.defense.gov/specials/desert_fox/) (page consultée le 29 mars 2010).
- Fawn, Rick. 2008. No Concensus with the Commonwealth, No Consensus with Itself? Canada and the Iraq War. *The Round Table* 97 (no 397) : 519-533.
- Finnemore, Martha. 1996. « Norms, culture, and world politics : insights from sociology's institutionalism ». *International Organization* 50 (no 2) : 325-347.
- Fitzsimmons, Sean. 2009. *Canada in Kandahar : An Expression of Internationalism*. Mémoire de maîtrise. Département de science politique. Université de Saskatchewan.
- Flon, Majorie. 2008. *Les enjeux identitaires et sécuritaires de la mission en Afghanistan*. Montréal: UQAM-CEPES.
- Fortin, Sara. 2005. *L'antiaméricanisme dans les éditoriaux canadiens pendant la crise irakienne de 2003: un discours plus virulent chez les anglophones que les francophones*. Mémoire de maîtrise. Département de science politique, Université de Montréal.
- Foucrier, Annick. 2008 « George Walker Bush ». En ligne : <http://www.universalis->

edu.com/article2.php?nref=T030186 (page consultée le 25 mars 2010).

- Fraser, Graham. 2004. « Liberal Continuities : Jean Chrétien's Foreign Policy, 1993-2003 ». Dans Carment, David, Fen Osler Hampson et Norman Hillmer. *Canada among Nations 2004 : Setting Priorities Straight*. Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Galloway, Gloria. 2003. « Iraqi crisis : Canadians oppose war in Iraq without UN : only 15 per cent willing to endorse unilatéral U.S. invasion, poll says ». *The Globe and Mail* (Toronto), 18 janvier.
- Gallup. 1991. *The Gallup Report*, 20 juin.
- George, Alexander L. et Andrew Bennett. 1997. « Process Tracing in Case Study Research ». Conférence, MacArthur Foundation Workshop on Case Study Methods, 17-19 octobre.
- Goldenberg, Eddie. 2006. *The Way it Works Inside Ottawa*. Toronto : McClelland & Stewart Ltd.
- Goldman, Kjell. 1994. *The Logic of Internationalism : coercion and accommodation*. London : Routledge.
- Golob, Stephanie R. 2002. « North America beyond NAFTA ? Sovereignty, identity, and security in Canada-U.S. relations ». *Canadian-American Public Policy*, no 52 (dec) : 1-21.
- Gotlieb, Allan. 2004. « Romanticism and Realism in Canada's Foreign Policy ». Communication, Benefactors Lecture, C.D. Howe Institute, Toronto, Novembre 3.
- Graff, James. 1992. « Canada and the Gulf War ». Dans H.M. Amery, dir., *Shaping the Gulf: In Search of Order*. London, ON: Canadian Institute for Policy Research and Analysis.
- Graham, Ross. 2002. « Contrôle civil des Forces canadiennes: direction nationale et commandement national ». *Revue militaire canadienne* 3 (no 1) : 23-30.
- Gray, Charlotte. 1991. « Home Grown Skirmishes : Canada and the War ». *Peace & Security* (Automne) : 8-9.
- Gray, Charlotte. 1991a. « War Games ». *Saturday Night* 106 (no 2) : 10-14.

- Gross Stein, Janice et Eugene Lang. 2007. *The Unexpected War: Canada in Kandahar*. Londres: Penguin Books Ltd.
- Haglund, David G. et Tudor Onea. 2008. « Sympathy for the Devil : Myths of Neoclassical Realism in Canadian Foreign Policy ». *Canadian Foreign Policy* 14 (no 2) : 53-66.
- Hamann, Jean 1999. « Le gouvernement par sondage, un mythe ». *Au fil des événements* Octobre. En ligne : <http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/1999/10.14/sondage.html> (page consultée le 22 février 2010)
- Hampson, Fen Osler et Maureen Appel Molot. 2000. « Does the 49th Parallel Matter Any More », dans Maureen Appel Molot et Fen Osler Hampson (dir.). *Canada Among Nations 2000. Vanishing Borders*. Ottawa : Carleton University Press.
- Hart, Michael. 2008. *From Pride to Influence: Towards a New Canadian Foreign Policy*. Vancouver: UBC Press.
- Harvey, Frank P. 2004. *Smoke and Mirrors: Globalized Terrorism and the Illusion of Multilateral Security*. Toronto: University of Toronto Press.
- Hawes, Michael K. 1984. *Principal Power, Middle Power, Or Satellite ?* ». Toronto : Canadian Institute of Strategic Studies.
- Hibbard, Ann L. 1993. *Canada and the Persian Gulf Crisis: the Press, Public Opinion and Policy*. Windsor: The University of Windsor.
- Hibbard, Ann L. et T.A. Keenleyside 1995. « The Press and the Persian Gulf Crisis: The Canadian Angle ». *Canadian Journal of Communication* 20 (no 2) : 255-266.
- Higgot, Richard. 1997. « Issues, Institutions and Middle-Power Diplomacy: Action and Agendas in the Post-Cold War Era ». Dans Andrew F. Cooper, dir., *Niche Diplomacy: Middle Powers After the Cold War*. Londres : Palgrave Macmillan : 25-45.
- Hira, Anil et Douglas A. Ross. 2006. « Canada After 9/11: A Land of Deep Ambivalence. The Divergent Canadian Response to American Primacy and the 'War on Terror', But Ever Deeper Continental Economic Integration ». Dans *Second Meeting of Bilateralism from Trilateralism Grant*. Philadelphie : Villanova University.

- Institut National de l'Audiovisuel. 1990. *OPEP Genève*. En ligne : <http://www.ina.fr/histoire-et-conflits/proche-et-moyen-orient/video/CAB90029763/opep-geneve.fr.html> (page consultée le 21 mars 2010).
- Jacobs, Lawrence R. 1992. « The Recoil Effect : Public Opinion and Policy Making in the United States and Britain ». *Comparative Politics* (no 24) : 199-217.
- Jockel, Joseph T. 1991. « Canada in the Post-Cold War World ». *Current History* 90 (no 566) : 405-410.
- Kirton, John. 1992. « Liberating Kuwait: Canada and the Persian Gulf war, 1990-1991» . Dans Don Munton et John Kirton, dirs., *Canadian foreign policy: Selected cases*. Scarborough: Prentice Hall Canada.
- Kirton, John. 1993. « National Mythology and Media Coverage: Mobilizing Consent for Canada's War in the Gulf ». *Political Communication* 10 (no 4) : 425-441.
- Kirton, John. 2007. *Canadian Foreign Policy in a Changing World*. Toronto: Thomson Canada.
- Kirton, John et Jenilee Guebert. 2007. « Two Solitudes, One War: Public Opinion, National Unity and Canada's War in Afghanistan ». Conférence, *Quebec and War*. Université du Québec à Montréal. 5 et 6 octobre.
- Lachapelle, Guy. 2003. « Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la guerre en Irak ? » *Revue française de science politique* 53 (no 6) : 911-927.
- Lachapelle, Guy et Jean Noiseux. 1996. « L'opinion publique et la guerre du Golfe: son influence dans le processus de décision ». *Cahiers d'histoire politique* 2 (hiver) : 99-120.
- Leclerc, Jean. 2009. « Irak ». En ligne : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asia/irak.htm> (page consultée le 25 mars 2010).
- Lijphart, Arend. 1971. « Comparative Politics and the Comparative Method », *The American Political Science Review* 65 (no 3) : 682-693.
- Lobell, Steven E., Norrin M. Ripsman et Jeffrey W. Taliaferro. dirs., 2009. *Neoclassical Realism, The State and Foreign Policy*. Cambridge : Cambridge University Press.
- MacDonald, Ian L. 2002. « The Burden of Choice. War is a Prime Minister's Loneliest Decision ». *Maclean's*, 7 octobre.

- Maloney, Sean M. 2002. *War with Iraq : Canada's Strategy in the Persian Gulf, 1990-2002*. Kingston : Center for International Relations.
- Maloney, Sean M. 2002a. « Missed Opportunity Operation BROADSWORD, 4 Canadian Mechanized Brigade and the Gulf War, 1990-1991 ». *The Canadian Army Journal* 5 (no 1) : 24-31.
- Maloney, Sean M. 2003. « *Are We Really Just: Peacekeepers? The Perception Versus the Reality of Canadian the Iraq War Military Involvement in the Iraq War* ». IRPP Working Papers Series (no 2) : 1-30.
- Martin, Lawrence. 2003. « Saying No to Historical Allies ». *The Globe and Mail* (Toronto), 19 mars : A21.
- Martin, Pierre et Michel Fortmann. 2001. « Le soutien à l'intervention internationale dans l'opinion publique canadienne après la guerre froide ». *Revue militaire canadienne* 2 (no 3) : 43-52.
- Massie, Justin et Stéphane Roussel. 2005. « Le dilemme canadien face à la guerre en Irak, ou l'art d'étirer l'élastique sans le rompre ». Dans Macleod, Alex et David Morin, dirs., *Diplomaties en guerre, Sept États face à la crise irakienne*. Outremont : Éditions Athéna : 69-87.
- Massie, Justin. 2007. « Chronologie. Le Canada et la guerre en Irak ». *Chaire de recherche du Canada en politiques étrangères et de défense canadiennes*. En ligne : [http://www.pedc.uqam.ca/IMG/pdf/Chronologie\\_Can-Irak.pdf](http://www.pedc.uqam.ca/IMG/pdf/Chronologie_Can-Irak.pdf) (page consultée le 5 avril 2010).
- Massie, Justin. 2008. « Regional Strategic Subculture ? Canadians and the Use of Force in Afghanistan and Iraq ». *La politique étrangère du Canada* 14 (no 2) : 19-48.
- McDonough, David S. 2007. « The Paradox of Afghanistan: Stability Operations and the Renewal of Canada International Security Policy ». *International Journal* 62 (no 3) : 620-642.
- McDonough, Lawrence. 2004. « The Demise of Canada's Armed Forces: Both Exaggerated and Ongoing ». *Policy Options* (avril) : 31-37.
- McGrath, Bill. 2006. « A change of road: Canadian foreign policy from Kosovo to Iraq ». Dans Croci, Osvaldo et Amy Verdun, dirs. *The transatlantic divide: foreign and security policy in the Atlantic Alliance from Kosovo to Iraq*. Manchester: Manchester University Press.

- Mearsheimer, John J. 1995. « A Realist Reply ». *International Security* 20 (no 1) : 82-93.
- Mearsheimer, John J. 2003. *The Tragedy of Great Power Politics*. New York : W. W. Norton & Company.
- Melakipides, Costas. 1998. *Pagmatic Idealism : Canadian Foreign Policy, 1945—1995*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Michaud, Nelson. 1996. « Graham Allison et le paradigme bureaucratique : vingt-cinq ans plus tard est-il encore utile ? ». *Études internationales* 27 (no 4) : 769-794.
- Michaud, Nelson. 1997. « L'étude des politiques de défense : quels problèmes, quelles approches? ». *Globe* (no 7-8) : 189-217.
- Middlemiss, D. W. et J. J. Sokolsky. 1989. *Canadian Defence. Decisions and Determinant*. Toronto : Harcourt Brace Jovanovich Canada.
- Miller, Ronnie. 1994. *Following the Americans to the Persian Gulf : Canada, Australia and the Developments of the New World Order*. London : Associated University Presses.
- Mulroney, Brian. 2007. *Mémoires*. Montréal : Les Éditions de l'Homme.
- Musée canadien de la guerre. 2007. *Chronologie de la guerre en Afghanistan*. En ligne : <http://www.museedelaguerre.ca/cwm/exhibitions/afghanistan/afghanistan26f.shtml> (page consultée le 22 mars 2010)
- Nations Unies. Conseil de sécurité. 1990. *Résolution 660*. En ligne : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/660\(1990\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/660(1990)) (page consultée le 2 mars 2010)
- Nations Unies. Conseil de sécurité. 1990a. *Résolution 661*. En ligne : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/661\(1990\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/661(1990)) (page consultée le 2 mars 2010)
- Nations Unies. Conseil de sécurité. 1990b. *Résolution 662*. En ligne : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/662\(1990\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/662(1990)) (page consultée le 2 mars 2010)
- Nations Unies. Conseil de sécurité. 1990c. *Résolution 664*. En ligne : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/664\(1990\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/664(1990)) (page consultée le 2 mars 2010)

- Nations Unies. Conseil de sécurité. 1990d. *Résolution 665*. En ligne : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/665\(1990\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/665(1990)) (page consultée le 2 mars 2010)
- Nations Unies. Conseil de sécurité. 1990e. *Résolution 678*. En ligne : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/678\(1990\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/678(1990)) (page consultée le 2 mars 2010)
- Neufeld, Mark. 1995. « Hegemony and Foreign Policy Analysis : The Case of Canada as Middle Power ». *Studies in Political Economy* 48 (Automne) : 7-29.
- Nossal, Kim Richard. 1985. *The Politics of Canadian Foreign Policy*. Scarborough (Ontario) : Prentice-Hall Canada, Inc.
- Nossal, Kim Richard. 1994. *Rain Dancing*. Toronto : University of Toronto Press.
- Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, dirs. 2007. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Noury, Bruno. 2007. *Canada and the United States: Has the change from a minority Liberal to a minority Conservative government in 2006 affected our relationship, including that on military matters?* Mémoire de maîtrise. Collège des Forces canadiennes.
- Oldfield, Christine. 2009. *Perceptions of war*. Mémoire de maîtrise. Département de sécurité humaine et de maintien de la paix. Royal Roads University.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. 1949. *Le Traité de l'Atlantique Nord*. En ligne : [http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official\\_texts\\_17120.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm) (page consultée le 10 mars 2010).
- Ouellette, Marc. S.d. *War if necessary, but not necessarily war: The Canadian Paradox and Iraqi Freedom*. En ligne : <http://reconstruction.eserver.org/033/ouellette.htm>. (page consultée le 6 avril 2010).
- Parkin, Andrew 2003. ProCanadian, Anti-American or Anti-War. *Options politiques* 24 (no 4) : 5-7.
- Pelletier, Réjean et Manon Tremblay. 2005. *Le parlementarisme canadien, 3<sup>e</sup> édition*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

- Petry, François et Matthew Mendelson. 2000. « Public Opinion and Policy Making in Canada 1994-2001 ». *Canadian Journal of Political Science* 37 (no 3) : 505-529.
- Perspective Monde. Université de Sherbrooke. 2010. *Statistiques*. En ligne : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BilanEssai?codetheme=2&codeStat=NY.GDP.MKTP.CD&grandesRegions=0&anneeStat1=1990&codeStat2=x&mode=histogrammeSimple&afficheNom=aucun&langue=fr> (page consultée le 17 février 2010).
- Perspective Monde. Université de Sherbrooke. 2010a. *Statistiques*. En ligne : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BilanEssai?codetheme=2&codeStat=NY.GDP.MKTP.CD&anneeStat1=2001&grandesRegions=0&codetheme2=2&codeStat2=x&mode=histogrammeSimple&afficheNom=aucun&langue=fr&noStat=11> (page consultée le 10 mars 2010).
- Perspective Monde. Université de Sherbrooke. 2010b. *Statistiques*. En ligne : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BilanEssai?codetheme=2&codeStat=NY.GDP.MKTP.CD&anneeStat1=2003&grandesRegions=0&codetheme2=2&codeStat2=x&mode=histogrammeSimple&afficheNom=aucun&langue=fr&noStat=11> (page consultée le 30 mars 2010).
- Peters, William N. 1999. *Club Dues? The Relevance of Canadian Army Expeditionary Forces*, Royal Military College of Canada, Kingston.
- La Presse. 1991. « Guerre du Golfe: Les Québécois se méfient de l'information de l'armée ». *La Presse* (Montréal), 28 février : B6.
- Radio-Canada. 2003. « Guerre en Irak ». En ligne : <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/special/nouvelles/irak/irak/mobilisation.shtml> (page consultée le 8 avril 2010).
- Radio-Canada. 2010. *Canadiens morts en Afghanistan*. En ligne. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2007/08/28/003-Afghanistan-Qui-morts.shtml> (page consultée le 1<sup>er</sup> mars 2010).
- RAND National Defense Research Institute. 2005. *Operation Enduring Freedom*. En ligne : [http://www.wcgi.rand.org/pubs/research\\_briefs/RB9148/index1.html](http://www.wcgi.rand.org/pubs/research_briefs/RB9148/index1.html) (page consultée le 10 mars 2010).
- Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix. S.d. *Canada*. En ligne : <http://www.operationspaix.net/Canada> (page consultée le 28 février 2010).

- Riddell-Dixon, Elizabeth. 2004. « Walking the Talk : A Prerequisite for Effective Multilateralism in the Twenty-First Century ». Dans Graham F. Walker, dir. *Independence in an Age of Empire : Assessing Unilateralism and Multilateralism*. Halifax : Centre for Foreign Policy Studies, Dalhousie University.
- Robitaille, Antoine. 2003. « Le ROC fissuré par la guerre », *Le Devoir* (Montréal), 22 mars : B4.
- Rose, Gideon. 1998. « Neoclassical Realism and Theories of Foreign Policy ». *World Politics* 51 (no 1) : 144-172.
- Rossi, Pierre, Philippe Rondot et Loulouwa Al Rachid. 2008. « Irak ». <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=5093&nref=C070607#08030000> (page consultée le 25 mars 2010).
- Roussel, Stéphane, dir. 2007. *Culture stratégique et politique de défense*. Outremont : Athéna éditions.
- Rudner Martin, 1987. « Trade cum Aid in Canada's Official Development Assistance Strategy's ». Dans Brian W. Tomlin et Maureen Appel Molot, dirs., *Canada Among Nations 1986 : Talking Trade*. Toronto : James Lorimier & Company.
- Rudner, Martin. 1991. « Canada, the Gulf Crisis and Collective Security ». Dans Hampson, Fen Osler et Christopher J. Maule, dirs., *Canada Among Nations 1990-91. After the Cold War*. Ottawa: Carleton University Press.
- Savoie, Donald J. 2003. « Chrétien : la politique, une question de pouvoir ». *Options politiques* 24 (no 6) : 82-87.
- Schacter, Mark. 1999. *La prise de décision du Cabinet au Canada: leçons et pratiques*. Ottawa: Institut sur la gouvernance.
- Schweller, Randall L. 1998. *Deadly Imbalances : Tripolarity and Hitler' Strategy of World Conquest*. New York : Columbia University Press.
- Sloan, Elinor C. 2005. *Security and Defence in the Terrorist Era*. Montréal & Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Stairs, Denis. 2003. « Myths, Morals, and Reality in Canada Foreign Policy ». *International Journal* 58 (no 2) : 239-256.
- Strickland, Tod. 2004 *From the Boers to Taliban: How Canadian Attitudes Towards War*

Have Changed *Canadian Forces College JCSP* 34.

- Stockholm International Peace Reserch Institute. 1991. *SIPRI Yearbook 1991: World Armaments and Disarmament*. Oxford : Oxford University Press.
- Stockholm International Peace Reserch Institute. 2003. *SIPRI Yearbook 2003: Armaments, Disarmament, and International Security*. Oxford : Oxford University Press.
- Stockholm International Peace Research Institute. 2010a. « The SIPRI Military Expenditure Database ». En ligne : <http://milexdata.sipri.org/>.
- Stockholm International Peace Research Institute. 2010b. « The SIPRI définition of military expenditure ». En ligne : <http://www.sipri.org/databases/milex/définitions>.
- Stromberg, Rhiannon. 2006. *Unilateralism in Canadian Foreign Policy : An Examination of Three Cases*. Mémoire de maîtrise. Département de Science politique. University of Saskatchewan.
- Taliaferro, Jeffrey W. 2006. « State Building for Future Wars : Neoclassical Realism and the Resource-Extractive State ». *Security Studies* 15 (no 3) : 464-495.
- Tasseron, Major Jeff. 2003. « Faits et invariants: le contexte fluctuant de la politique de défense du Canada ». *Revue militaire canadienne* 4 (no 2):19-30.
- Thompson, Allan. 2003. « Graham Opens Door Wider for Joining War on Saddam : May Be Situations Where Mandate Is Not 'Feasible', Axworthy Charges Liberals Cozying Up to Americans ». *Toronto Star* (Toronto) : A10.
- Thompson, Wayne C. 1988. « Canada's Defense Policy: its Formulation and Domestic Context ». *American Review of Canadian Studies* 18 (no 2) : 161-179.
- Tymchuk, Shaun. 2008. « La politique de défense après le général Hillier ». *Revue militaire canadienne* 9 (no 2) : 99-101.
- UNMOVIC. S.d. *Chronology of Main Events*. En ligne : <http://www.unmovic.org/> (page consultée le 29 mars 2010).
- Vallières, Martin. 2002. « Chrétien montre à Bush le chemin des Nations Unies ». *La Presse* (Montréal), 10 septembre : A1.
- Van Evera, Stephen. 1997. *Guide to Methods for Students of Political Science*. Ithaca : Cornell University Press

- Venesson, Pascal. 2009. « The Politics of International Security Norm Resonance : Canada, The R2P and the War in Afghanistan ». Conférence, 50<sup>e</sup> réunion annuelle de l'International Studies Association, 15-18 février.
- Volpe, Peter. 2004. *Understanding Military Intervention In The Post-Cold War Era: A Comparative Analysis*. Thèse de doctorat. Département de science politique. Duke University.
- Vucetic, Srdjan. 2006. « Why Did Canada Sit Out of the Iraq War ? One Constructivist Analysis ». *Canadian Foreign Policy* 13 (no 1) : 133-153.
- Vucetic, Srdjan. 2008. *The Anglosphere: A genealogy of an identity in international relations*, The Ohio State University.
- Walker, William. 2003. « Canada May Fight Without U.N. Vote ». *Toronto Star* (Toronto), 24 janvier : A2.
- Waltz, Kenneth N. 1979. *Theory of international politics*. New York: Macmillan.
- Waltz, Kenneth N. 1986 « A Response to My Critics ». Dans Keohane, Robert O. dir. *Neorealism and Its Critics*. New York : Columbia University Press.
- Wendt, Alexander. 1992. « Anarchy Is What States Make of It ». *International Organization* 46 (no 2) : 391-425.
- The White House. 2003. *Operation Iraqi Freedom*. En ligne : <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2003/03/20030327-10.html> (page consultée le 9 avril 2010).
- Winsor, Hugh. 1990. « Three ships sailing eastward with little sense of direction. *The Globe & Mail* (Toronto), 24 août : A1.
- Wirick, Gregoy. 1992. « Canada, Peacekeeping and the United Nations ». Dans Red Osler Hampson et Christopher J. Maule, dirs. *Canada Among Nations 1992-1993 : A New World Order?* Ottawa : Carleton University Press, 94-114.
- Witol, Greg. 2010. « Les opérations en Afghanistan ». Conférence, Séance d'information pour les Lauréats du Forum sur la sécurité et la Défense, 17 mars 2010.
- Wohlforth, William C. 2008. « Realism and foreign policy ». Dans Smith, Steve, Amelia Hadfield et Tim Dunne. *Foreign Policy : Theories, Actors, Cases*. Oxford : Oxford University Press.

Wood, Nancy. 1991. « The Isolationist Province ». *Maclean's*. (28 janvier) : 35.

Xinhua General Overseas News Service. 1991. *Canadian Back U.S. Attack on Iraq*. 23 janvier.